

PROCES-VERBAL 67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

En instance d'adoption



Bagnoles de l'Orne – 1^{er} et 2 Juin 2007



LISTE DES PERSONNES PRESENTES

	NOMBRE DE VOIX	NOMS DES DELEGUES		VOIX
1. ALSACE	145	Mr Georges MEYER	T	49
		Mr André TROESCH	T	48
		Mr Christian HIRTH	T	48
		Mr Eric ADAM	S	/
2. AQUITAINE	180	Mr Yves LABROUSSE	T	60
		Mr Daniel ENGEL	T	60
		Mr Noël RENAUDAT	T	60
3. AUVERGNE	61	Mr Pascal CAUMEL	T	31
		Mr Jean-Charles SIMON	T	30
4. BOURGOGNE	78	Mr Guillaume BAROIN	T	39
		Mr Thierry GUENEAU	T	39
5. BRETAGNE	288	Mr Daniel KARBOVIAC	T	96
		Mr Pierrick HAMON	T	96
		Mr Daniel LAMIRAND (absent Vendredi)	T	96
6. CENTRE	102	Mme Florence BAIGNET	T	34
		Mr François LOISON	T	34
		Mr Pierre JEANROT	T	34
		Mr Michel MARTIN-DOUYAT	/	/
7. CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Non représentée		
8. CORSE	32	Non représentée		
9. COTE D'AZUR	161	Mr G�rald HENRY	T	54
		Mr Eric CHASSAGNARD	T	54
		Mr Serge HAMICHE	T	53
10. FLANDRES	250	Mr Didier DECONNINCK	T	84
		Mr Jean-Pierre COISNE	T	83
		Mr P-Yves VANALDERWELT	T	83

11. FRANCHE-COMTE	28 14	Mr Jean-Jacques GAUTHIER	T	14
12. GUADELOUPE	34	Mr Victor BORDELAIS	T	34
13. GUYANE	23	Non représentée		
14. ILE DE France	585	Mr Jean-Louis LARZUL	T	195
		Mr Philippe VENDRAMINI	T	195
		Mr Michel BOURREAU	T	195
		Mr Alain DE FABRY	S	/
		Melle Sandrine DELAMARRE	/	/
15. LANGUEDOC-ROUSSILLON	196	Mr Daniel MINNE	T	66
		Mr Alain ROURE	T	65
		Mr Robert SERRANO	T	65
16. LA REUNION	70	Mme Lucie BAWEDIN	T	70
17. LIMOUSIN	24	Non représentée		
18. LORRAINE	146	Mr Mohammed ABIDA	T	49
		Mr Jacques BICHAT	T	49
		Mr Albert CHARPENTIER	T	48
19. MARTINIQUE	33	Mr Jean-Jacques PUJAR	T	33
		Mr Paul ADELE-AMELIE	S	/
20. MAYOTTE	52	Non représentée		
21. MIDI-PYRENEES	106	Mr Jackie BOSCA	T	36
		Mr Laurent DANIEL	T	35
		Mr René BARTHELEMY	T	35
22. BASSE-NORMANDIE	66	Melle Nathalie VALLOGNES	T	33
		Mr Christophe ROHEE	T	33
23. HAUTE-NORMANDIE	84	Mr Christophe CHARTREUX	T	28
		Mr François DESHAYES	T	28
		Mr Jean-Paul DUBIER	T	28
24. NOUVELLE-CALEDONIE	117	Non représentée		
25. PAYS DE LA LOIRE	296	Mr Claude GANGLOFF	T	99
		Mr Jean-Michel QUENTIN	T	99
		Mr Vincent DUCASSE	T	98

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE VOIX	REPARTITION		
		NOMS DES DELEGUES		VOIX
26. PICARDIE	87	Mr Frédéric DUBOIS	T	44
		Mr Jean-Louis VANHERPE	T	43
27. POITOU-CHARENTES	117	Mr Didier SAPIN-GUILBARD	T	59
		Mr Stéphane GREMILLON	T	58
		Melle Marine BOURAS	/	/
28. PROVENCE	156	Mr Michel GUEVENOUX	T	52
		Mr Alain BUHLER	T	52
		Mr Jean BAILLY	T	52
		Mr Alain ARIA	S	/
29. RHONE-ALPES	325	Mr Hervé GOLFETTO	T	82
		Melle Sylvie PICARD	T	81
		Mr Jacques DEPORTES	T	81
		Mr Jan PRINSEN	T	81
		Mme Aline GEMISE FAREAU	S	/
30. WALLIS ET FUTUNA Pas droit de vote	15	Mr Manuele TUIA		/
31. FEDERATION TAHITIENNE DE VOLLEY-BALL Présente à l'AG Pas droit de vote		Mr Jean LUTUI TEFUKA		/
		Mr TEVARIA William		/

COMITE DIRECTEUR FEDERAL :

Bureau Exécutif

Mr Gil PELLAN
Mr Daniel MURAIL
Mr Jean-Philippe LACHAUME
Mr Philippe BEUCHET
Mr Christian ALBE
Mr Laurent MOREUIL
Mr Pierre COQUAND

Président
Secrétaire Général, Secrétaire de Séance
Secrétaire Général Adjoint
Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Trésorier Général
Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint
Président de la Ligue Nationale

Membres

Mr Jean-Charles BADIN
Mme Valérie DELOUTRE
Mr Maurice BOISSEAU
Mr Jean-Claude BOUR
Mr Serge DELOUTRE
Mme Claude DENGREVILLE
Mr Francis DRUENNE
Mr Robert FLANDIN
Mr André GLAIVE
Mr Richard GOUX
Mr Jean PERIOU
Mr Patrick RACHARD
Mr Eric TANGUY

Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral
Administrateur Fédéral

III) AUTRES PRESENCES :

Mr Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Melle Juliette FABIS	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr André FROGER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr Luc AMINTAS	Comité des Vœux
Mme Edith CHABUEL	Présidente de la CDLAD d'Appel
Mr Jean-Pierre MELJAC	Président de la Commission Centrale Sportive
Mr Jean-Jacques KOENIG	Membre de l'AIFVB
Mr Michel COGNE	Directeur Technique National
Mr Jean-Marie SCHMITT	Directeur Technique National Adjoint
Mr Laurent NEUVILLE	Directeur
Mr Thierry BOLOMEY	Informaticien
Melle Florence BLANCHARD	Juriste
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction
Melle Myriam ANTOINE	CNAR/CNOSF (Vendredi à l'atelier « Emploi »)
Mr Guillaume LEPETIT	Stagiaire au CNAR/CNOSF (Vendredi à l'atelier « Emploi »)
Mr Marcel RETAILLEAU	Président CROS Pays de la Loire (Vendredi à l'atelier « collectivités territoriales et nouveaux territoires »)
Mr Alain VANDAELE	Responsable de la Communication du Groupe Generali

IV) EXCUSES :

Mr Thibaud SARRAZIN	Vice-Président, Chargé du Marketing
Melle Hélène GROC	Vice-Présidente, Chargée de la Communication
Mr Jean-Paul ALORO	Administrateur Fédéral
Mme Isabelle LALANNE	Administrateur Fédéral
Mme Dominique MAINGUY-GOASDOUE	Administrateur Fédéral
Mr Jacques SHAW	Administrateur Fédéral
Melle Brigitte TROUILLET	Administrateur Fédéral
Mr Patrick VARACHAUD	Administrateur Fédéral
Mr André LECLERCQ	Membre du Conseil d'Administration de la FIVB
Melle Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux comptes
Mr Roger BARRABES	Président de la DNCG
Mr Gilles GAUPP	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX	Chargé des Relations avec les Fédérations Affinitaires, Scolaires et le Sport en Entreprise

Vendredi 1er juin 2007

- | | |
|----|--|
| 1. | Ouverture de l'Assemblée Générale par la Président de la FFVB et la Présidente de la Ligue de Basse-Normandie |
| 2. | Accueil des personnalités – Discours protocolaires |
| 3. | Allocution du Président de la FFVB |

Ouverture AG 14H30

Discours d'allocution de Melle VALLOGNES, Présidente de la Ligue de Basse-Normandie)
(*TEXTE intégral*)

« Bonjour à tous. Monsieur le Maire de Bagnoles de l'Orne, Monsieur le représentant du Comité Régional Olympique et Sportif, Monsieur le Président de la Fédération Française de Volley-Ball, Monsieur le Président du Comité de l'Orne, Madame la Présidente et Messieurs les Présidents de Ligues, Mesdames et Messieurs les représentants des Ligues, chers amis sportifs. La Ligue de Basse-Normandie est heureuse de vous accueillir pour sa 67^{ème} assemblée générale de Volley-Ball. Nous sommes d'autant plus heureux qu'il s'agit d'une première.

Permettez-moi de vous présenter rapidement la région Basse-Normandie, à laquelle je suis très attachée comme vous le savez tous maintenant. La Basse-normandie est composée de 3 départements, les départements côtiers qui sont la Manche et le Calvados donc ouverts sur la mer de la Manche avec plus 470 kms de littoral allant du Mont St Michel, il est en Normandie Président PELLAN, il n'est pas en Bretagne ... à la limite. Donc, du Mont St Michel jusqu'à Honfleur en passant par des ports importants qui sont donc Caen et Cherbourg, de très nombreuses plages, certaines connues dans le monde entier pour leur caractère historique comme Omaha Beach que vous connaissez tous, ou plus légèrement pour leur caractère mondain ou estival comme Deauville, Cabourg. Enfin, je pense que tout le monde en a entendu parler du département de l'Orne, 3^{ème} département bas-normand, département verdoyant, pays du cheval, des randonneurs, et bien évidemment des curistes à Bagnoles de l'Orne.

1 450 000 bas-normands et combien de volleyeurs ? Et bien à peine 500, ce qu'il fait de la Ligue de Basse-Normandie une petite ligue comme l'on dit communément. Cependant, elle n'aspire qu'à grandir et sortir de l'anonymat. L'organisation d'une telle manifestation comme l'assemblée générale fédérale y contribue. Le choix de la ville de Bagnoles de l'Orne n'est pas anodin, il s'agit de mettre en lumière cette ville qui depuis plus de dix ans accueille les équipes nationales en féminines un véritable partenaire de la Fédération Française de Volley-Ball qui participe à la promotion du Volley en Basse-Normandie.

Pour conclure, je souhaite remercier vivement Mademoiselle OSSEDA et Monsieur MAUDUIT respectivement responsables de la régie animations sportives de la Ville de Bagnoles et Directeur de l'hôtel du Béryl, sans qui cette organisation n'aurait pas été possible et remercier tout particulièrement son engagement, son efficacité, Mademoiselle Laetitia DENIS que vous connaissez tous puisqu'elle était à l'assemblée générale d'Orléans l'année dernière, jeune élue de la Ligue et avec son équipe se dépense sans compter pour que vous passiez tous un excellent séjour. Merci à toi Laetitia, merci à toi et bonne assemblée générale à tous ».

- Intervention de Mr René JAMBON, Maire Discours d'allocution (*TEXTE Intégral*)

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les responsables des Ligues, Mesdames, Messieurs, chers amis, merci d'avoir choisi Bagnoles de l'Orne pour réunir votre assemblée générale. Effectivement, depuis 9 années une convention entre la Fédération Française de Volley-Ball et la ville de Bagnoles de l'Orne permet aux équipes féminines de profiter des structures de la commune pour s'entraîner et profiter de 400 nuitées offertes par la commune pour se loger confortablement au Béryl. La participation du Conseil Régional et du Conseil Général grâce à leurs subventions respectives nous permettent d'assurer cet accueil. Ainsi nous avons pu recevoir de nombreuses équipes dont celle d'Espagne, de Belgique, du Canada, etc. Bagnoles de l'Orne soutient la politique de la prévention, prévention de la santé et en donne l'exemple. Vous savez que la meilleure prévention hormis la nutrition, c'est le sport. Donc notre politique est bien déterminée dans ce sens là car la prévention vaut plus que tout et vous savez que dans notre système de sécurité sociale actuelle, 75% de la médecine est curative et 25% seulement est préventive. Et la seule façon de rétablir les comptes de la sécu, c'est d'inverser le programme. Tout ça pour une politique en charge du problème. Bagnoles de l'Orne possède des structures sportives de qualité, des structures d'accueil conséquentes, et des moyens de remise en forme grâce à l'établissement thermal avec des animations et des loisirs grâce au Casino. Bagnoles de l'Orne sur 950 hectares au sein d'une forêt de 7000 hectares, 2700 habitants, 6500 en été, dont 600 personnes dédiées à la santé, qui reçoit 12 000 curistes par an, 1 million de

visiteurs, 600 000 entrées chaque année au Casino et qui devient un lieu incontournable dans le tourisme en Normandie. Je tiens à remercier tout particulièrement mon adjoint aux sports, Monsieur MARC pour sa participation à votre association et aux sports en général sur notre station. Mon épouse et moi-même vous remercions de votre invitation ce soir mais une réunion politique nous empêche comme nous sommes très sollicités en ce moment, nous empêche d'y répondre très favorablement. Bonne assemblée générale, merci à tous ».

- Présence de Mr Jean-François MARC, Maire Adjoint Chargé des Sports
- Intervention de Mr Jean-Pierre PEAugER, CROS représentant Mr VILTARD Président
Discours d'allocution (TEXTE)

« Le Comité régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie est heureux d'être parmi vous. Monsieur le Maire, merci de votre accueil, Monsieur le Président, merci de m'avoir invité, Madame la Présidente, je vous avais promis de venir, je suis venu. L'Assemblée Générale d'une Ligue est toujours un moment important et ladite Assemblée l'est encore plus quand elle est doublée d'une Assemblée Fédérale. C'est un honneur pour le Volley bas-normand que d'accueillir et d'organiser l'assemblée générale de la Fédération. Le Comité régional olympique et sportif est heureux d'avoir été invité à cette manifestation. L'assemblée générale quel que soit la discipline concernée permet de regarder dans le rétro et de faire le point de ce qui a été fait au cours des années précédentes de ce qu'il ne l'a pas été fait ou qui n'a pas pu l'être. En Matière sportif comme dans tous les actes de notre vie, cette assemblée générale s'inscrit dans le temps. Accepter d'être dans le temps, c'est accepter de voir les choses comme elles sont, comme on est, en fonction de ce que l'on est, pour préparer ce que l'on peut devenir. C'est vrai dans toutes les choses qui font notre vie, c'est vrai dans la pratique sportive notamment lorsque cette dernière se décline sous forme de loisir car actuellement ce loisir se transforme bien souvent en obligation sociale ; Tous les clubs ici présents en savent quelque chose. Invité par votre Président à participer à vos travaux, il me fallait bien glaner ça et là pour mieux connaître le Volley car vous êtes une discipline parmi les soixante dix autres qui composent le comité régional olympique et sportif. Pour ce faire, Madame, j'ai consulté avec beaucoup d'attention votre demande de crédit d'état pour 2007 et j'ai pu constater hélas que vos problèmes et ceux de vos confrères d'autres ligues étaient les mêmes que ceux de beaucoup d'autres, que ça soit le foot, le cyclisme, mais le volley est à la même échelle, manque de dirigeants, manque d'arbitres, développement de l'accueil dans les clubs, détection indispensable des jeunes, nous en sommes tous au même point. Mais dans votre demande de crédit 2007, Madame, j'ai peut-être trouvé l'âme de votre Ligue. J'ai bien parlé d'âme car contrairement à ce que l'on pourrait penser, tout n'est pas que chiffres, courbes, abscisses dans la demande CNDP. D'aucun y verrait la voie de son maître pour reprendre une expression musicale célèbre mais il y a bien plus que cela à travers le cheminement que l'on peut faire au fil des pages d'une telle demande. Mais vous avez fait la même si vous êtes président de ligue, vous avez fait la même, si vous êtes président de club. Bien sûr vous savez ce que représente un tel dossier. La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports est absente par devoir de réserve mais je l'aurais dit même si le Directeur avait été là, cette demande c'est trop, c'est même désespérant par moment. Pour autant, il m'a été facile de lire entre les lignes de cette demande et j'y ai trouvé beaucoup de foi et de passion, notamment quand j'ai pris connaissance du regret de n'avoir pu organiser le tournoi de Fribourg en 2006 et toute l'espérance qui se dégageait pour l'organisation d'une telle manifestation en 2007. Beaucoup d'espoir aussi dans ce désir d'accompagner les personnes ressources pour développer l'accueil dans les clubs. Le compte de bilan, le budget prévisionnel qui accompagnaient réglementairement votre demande ne sont rien dans ce dossier eu égard aux lueurs rapides, fugitives, qui tout d'un coup brillent au sein des routines, et des automatismes qui forment le tissu presque continu des actes de notre vie sportive. Au cours de cette assemblée générale, il m'a semblé utile de rappeler que la vie sportive, si elle est pratique, peut également être affective. Et dans le temps présent, cela est assez rare et mérite d'être souligné. Facile de dire après tout qu'à l'énoncé d'une telle passion le Volley dans notre région est forcément en devenir. Toutes les opérations passées et à venir portent en elles le germe de l'espoir. Comment peut-il en être autrement lorsqu'on constate qu'à quelques décimes près vos moins de 18 ans sont presque aussi nombreux vos plus de 18. Madame, la Ligue que vous servez avec tant de passion et d'amour peut s'appuyer sur cette jeunesse fondement même de votre vitalité. C'est pour cette jeunesse que vos travaux à venir pendant ces 2 jours rencontrent tant d'intérêt. Dans l'heure, Madame, vivez pleinement votre bonheur, il est partagé par le CROS. Vous êtes à mi-mandat, laissez donc de temps en temps et laissez du temps au temps sachant justement que le temps est mué sur la destinée qui l'engendre ».

Discours d'allocution du Président Gil PELLAN (TEXTE Intégral)

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire de Bagnoles de l'Orne, Monsieur le Secrétaire Général du Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie, Monsieur le Directeur Technique National, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, très chers amis et bien écoutez c'est avec un très grand plaisir que je vous retrouve ici à Bagnoles de l'Orne pour cette assemblée générale de notre discipline, édition 2007. Un moment extrêmement important pour une discipline que son assemblée générale. Un moment important et j'en veux aussi pour preuve que ces moments importants ont fait que l'année dernière lors de l'assemblée générale 2006 nous avons fait un choix qui était excellent. Le choix en fait qui était de désigner la Basse-Normandie et plus particulièrement la ville de Bagnoles de l'Orne comme étant le lieu de notre assemblée générale 2007 et nous ne pouvons que nous en féliciter. Bien sûr qu'une assemblée générale, c'est un moment extrêmement important pour la vie et le développement d'une discipline. Mais n'oublions pas aussi qu'une assemblée générale, c'est un moment, un très grand moment d'une convivialité où tous les acteurs qui oeuvrent pour le développement d'une même discipline se retrouvent.

Donc un grand moment de convivialité et je fais partie de ceux qui pensent que, à côté de cela, il faut aussi se servir de ces moments où nous venons de tous les territoires français pour aussi satisfaire une nécessité de découverte de l'ensemble du territoire national. Et je ne peux que me féliciter du choix de Bagnoles de l'Orne et vous ne m'en voudrez pas, c'est sans doute le voisin que je suis bien cette région pour des raisons fort simples, en tant que breton pendant des années et presque des décennies, lorsque nous voulions monter à la capitale, forcément nous traversions en fait cette belle région qui est la région normande, en empruntant la fameuse nationale 12. Donc c'est avec un plaisir retrouvé qu'hier soir j'ai fait le chemin inverse Paris/Bagnoles et j'ai redécouvert un certain nombre de virages, un certain nombre de restaurants qui m'ont remémorer un certain nombre de souvenirs intéressants. Mais bien au-delà de cela, ce sera pour vous aussi et je souhaite que vous profitiez de ce moment pour découvrir cette très très belle région. Une belle région normande avec toutes ses caractéristiques qui correspondent bien à une région avec un potentiel touristique indéniable. Un formidable paysage bocager, le bocager normand, c'est une vraie référence. Un département qui brille aussi, le département de l'Orne par sa capacité à promouvoir un certain nombre de savoir-faire et plus particulièrement pour ceux qui ont le temps même si je ne suis pas payé pour être le promoteur de l'Orne mais un vrai savoir-faire dans le monde chevalin et puis une formidable station de Bagnoles de l'Orne et je me félicite que nous ayons choisi Bagnoles de l'Orne parce que je crois que l'histoire, l'histoire de cette ville, l'histoire des hommes qui aujourd'hui l'a dirigé sont, à quelques points, assez similaires à celle que nous vivons au sein de notre Fédération.

Donc je ne peux que me féliciter de vous faire découvrir à vous métropolitains cette station thermale renouvelée, cette station thermale qui est un véritable lieu de villégiatures pour un très grand nombre de français, beaucoup de parisiens et un grand nombre d'étrangers. Et vous me permettrez aussi que pour moi avoir choisi Bagnoles de l'Orne je trouve que c'est aussi une très belle façon d'accueillir nos amis qui viennent d'un petit peu plus loin, nos amis français qui font vivre notre discipline sur des territoires un peu plus lointains, des départements, des territoires d'Outre-Mer et j'ai énormément de plaisir d'être à côté de la Présidente Nathalie pour leur faire découvrir votre belle région, Monsieur le Maire. Plus particulièrement, vous me permettrez à cette occasion de mon intervention de saluer la présence des gens qui nous viennent sans doute d'un peu plus loin et que nous retrouverons dans la famille du volley-ball avec un plaisir incontestable.

Je voulais saluer la présence du Président de la Fédération Tahitienne et du Trésorier Adjoint de la Fédération qui ont fait le choix après une dizaine d'années où ils avaient pris un peu de recul par rapport à notre Fédération, qui ont fait le choix de venir nous rejoindre, de venir vous rencontrer pour travailler à nos côtés, pour travailler en pleine collaboration avec la Fédération Française. Donc, je voulais saluer le Président, nous aurons l'occasion de le rencontrer pendant tous les travaux, bienvenue à Bagnoles de l'Orne, bienvenue au sein de notre maison.

Permettez-moi à ce moment précis aussi de féliciter celles et ceux qui sont à l'origine de cette assemblée générale. Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire Général du CROS viennent brillamment de porter témoignage sur le formidable dynamisme de celle qui préside aujourd'hui aux destinées de la Ligue de Basse-Normandie. Et c'est vrai que c'est encore une bonne raison pour que nous soyons ici à Bagnoles. C'est grâce à Nathalie VALLOGNES, c'est grâce à l'ensemble de ses administrateurs qui avec ténacité ont su vous convaincre du bon choix de l'organisation de cette assemblée générale. Mais au-delà de ça, la symbolique que vient de rappeler Monsieur le Secrétaire Général du CROS, est très forte. C'est vrai, même si je vais récuser le terme de petite ligue auquel Nathalie s'est assimilé tout à l'heure, je veux surtout moi souligner le formidable dynamisme que Nathalie et son équipe ont mis au service du développement de notre discipline sur leur territoire. Sans doute que peut-être en comparaison d'autres ligues, elle partait de plus loin mais très rapidement avec conviction, pugnacité, sens du partage, elle a su élaborer un véritable projet de développement de notre discipline sur les 3 départements de la Basse-Normandie. Non seulement elle a élaboré ce projet, elle a su convaincre les clubs du bien fondé de la démarche, elle a su aussi y apporter d'autres ingrédients. Venir organiser

cette assemblée générale pour vous faire partager son projet. Elle ne s'en est pas tenue là. Elle a tenu à organiser un évènement qui est considérable qui est la finale de la Coupe de France organisée par la Fédération. Seuls des aspects techniques n'ont pas pu lui permettre de tenir ses engagements. Mais cela dénote, si besoin en était, cette volonté de partager ce projet de développement de notre discipline. Aussi, vous ne m'en voudrez pas, je souhaiterai, en votre nom et au nom de tous les dirigeants que vous puissiez applaudir véritablement chaleureusement Nathalie et l'ensemble de son équipe.

Bagnoles, c'est vrai je me dois de dire un petit mot, je vous ai fait allusion tout à l'heure à peut-être un parallèle que nous pouvions effectuer entre cette ville et son développement et notre fédération. Monsieur le Maire ne m'en voudra pas, mais j'ai eu le grand plaisir de le rencontrer plusieurs fois en compagnie de son très fidèle adjoint, Monsieur MARC que nous connaissons bien, j'y reviendrai tout à l'heure sur le travail effectué par Monsieur MARC, mais il m'a fait partagé un petit peu le projet qui était le sien. Bagnoles station thermale créée il y a sans doute 100 ou 150 ans. 350 ans, mes sources n'étaient pas forcément bien actualisées. Néanmoins, Bagnoles de l'Orne a connu comme toutes les stations thermales, ses heures de gloire après la guerre 39-45. Et puis pour les raisons que Monsieur le Maire a évoqué tout à l'heure, et bien un certain nombre de difficultés, le thermalisme a pu rencontrer dans les années 75-80. Et à chaque fois que je rencontre Monsieur JAMBON, il me parle du projet qu'il a su mettre en place pour être en capacité de répondre aux difficultés que rencontraient les deux communes qui étaient sur le territoire de Bagnoles. Et véritablement, et bien, au lieu de parler simplement nostalgie du passé, il a élaboré un projet de développement. Il a réussi à fédérer toutes les énergies au profit d'un seul et même projet, il a fusionné deux communes et il a fait partager à tous ce projet de repositionner Bagnoles de l'Orne parmi les stations thermales et touristiques qui comptaient au 21^{ème} siècle. Et aujourd'hui après plusieurs années d'investissement et de travail, Bagnoles est non seulement à nouveau une station de remise en forme, une station de remise en forme et pour l'individu, de création d'équilibre. Ville de l'équilibre. Et véritablement ce qui m'a surtout assez impressionné, c'était cette force, cette pugnacité que cette équipe municipale a mis en place pour atteindre les résultats que vous avez pu découvrir depuis hier, pour ceux qui sont arrivés depuis hier, pour ceux qui sont arrivés ce matin, une station dans laquelle maintenant il fait bon vivre, une station dans laquelle on a envie de s'installer, une station dont on a envie de parler. Et bien je pense très honnêtement que notre discipline, vieille discipline également, vieille discipline qui a sans doute connu une notoriété plus importante que celle que nous avons aujourd'hui.

Notre discipline, le Volley-Ball, est dans la même situation de mutation que pouvait être Bagnoles de l'Orne il y a quelques années par rapport au thermalisme. Et il nous appartient ensemble de prendre sans doute ce type d'exemple pour être en capacité de mettre, de jeter les bases d'un nouveau projet de développement du Volley-Ball français pour que dans quelques années lorsque, ensemble, nous ferons le bilan et bien à nouveau nous soyons fiers de la place que le Volley-Ball français occupera sur l'échiquier international mais que nous soyons aussi très fiers de la place que le Volley-Ball français occupera parmi les disciplines qui comptent sur le territoire national. En tous les cas, c'est le vœu que je formule pour cette assemblée générale 2007 et je ne doute pas un seul instant que tel qu'a su le faire Monsieur le Maire et son adjoint et toute son équipe, et bien que nous soyons en capacité de mobiliser nos troupes, nos efforts pour le bien-fondé de notre discipline, merci.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je sais que vos obligations sont multiples, nous-mêmes avons un certain nombre de travaux et nous allons donc pendant près de 36 heures, et bien, plancher sur justement les bonnes décisions à prendre pour le développement du Volley-Ball français. Néanmoins, avant peut-être de vous libérer, mais tout en sachant que vous pouvez rester jusqu'à la fin de notre assemblée générale, vous êtes le bienvenu, nous sommes chez vous, vous pouvez bien sûr rester.

J'aurais souhaité, si vous le voulez bien, deux choses.

Profiter de la présence de Monsieur le Maire, du représentant du CROS pour, en votre présence saluer la performance du Volley-Ball français et celle d'une de nos équipes lors des dernières compétitions internationales. Tout le monde le sait dans cette salle, je ne doute pas non plus que Monsieur le Maire vous le sachiez, et bien notre Equipe de France cadets a, il y a quelques semaines de cela, remporté brillamment le titre de champions d'Europe. C'est pour nous, ça a été un moment de bonheur extraordinaire. Je ne doute pas un seul instant que ça a été un très grand moment de bonheur pour le groupe que composait cette équipe, et tout le staff qui accompagnait cette équipe. Mais nous ça a été un très grand moment de bonheur parce que ce titre de champions d'Europe est pour nous la symbolique du renouveau, la symbolique de la bonne démarche qui est la nôtre pour préparer l'avenir. Cela veut dire très simplement alors que nous sommes dans un univers sportif Volley-Ball international extrêmement concurrentiel et notamment sur le plan européen. Je le dis souvent avec une pointe de malice, il est beaucoup plus difficile d'être 5^{ème} nation mondiale sur 220 pays que d'être 3^{ème} sur 12. Et que, aujourd'hui, ce titre de champions d'Europe cadets, Monsieur le Directeur Technique National, est pour nous un gage et représente toutes les garanties pour aborder sportivement sur le haut-niveau l'avenir de notre discipline. Donc j'aurais souhaité appeler à notre table, celui qui a formidablement conduit cette Equipe de France cadets sur la plus haute marche. J'aurais souhaité que

vous réserviez un tonnerre d'applaudissements à Jocelyn TRILLON, l'entraîneur de cette Equipe de France. Jocelyn, vous ne m'en voudrez pas aussi, mais j'ai peut-être une fibre un peut particulière qui résonne parce que je suis Président de Fédération depuis peu mais j'ai la chance d'avoir côtoyer Jocelyn en tant que dirigeant du volley-ball français d'un club breton depuis de très nombreuses années. Jocelyn, son parcours, Monsieur le Directeur Technique aurait pu vous le dire sans doute beaucoup mieux que moi, est un jeune cadre qui travaille aux côtés de Michel COGNE, Directeur Technique National et qui depuis quelques années travaille et œuvre en Bretagne, sur la ligue de Bretagne et plus particulièrement au centre pôle espoirs de Dinard, qui est un pôle qui sous l'impulsion de la ligue de Bretagne et plus particulièrement de Jocelyn TRILLON et des clubs qui lui ont fait confiance est devenu un des pôles de référence sur le plan national. Et je ne peux que féliciter Michel COGNE lorsqu'il m'a fait la proposition de confier l'Equipe de France cadets à Jocelyn. Je connaissais les qualités de Jocelyn, je connaissais le remarquable travail que Jocelyn avait effectué en Bretagne auprès de l'ensemble des clubs bretons et il fait l'unanimité auprès des clubs auprès desquels il intervient et je ne pouvais que me féliciter du choix de Michel COGNE.

Donc au-delà de ce choix là, le choix, bien sûr Jocelyn n'est pas tout seul, il lui faut un staff, il lui faut un groupe, un groupe qu'il a su sélectionner avec la complicité des autres techniciens de la Direction Technique Nationale, avec la complicité aussi des clubs auprès desquels il intervient, pour emmener un groupe avec un formidable potentiel. Sachez chers amis, pour ceux qui ne le savent pas, que sur le dernier championnat d'Europe l'Equipe de France cadets est arrivée en finale sans avoir concédé le moindre set. Une véritable performance. Deuxième performance, sans doute peut-être un peu fatigués, mais Jocelyn nous en dira un peu plus, cette Equipe de France se retrouve face à la Pologne et est menée 2 sets à zéro. Chez des jeunes, On mène 2 sets zéro pardon. Et fatigue aidant la Pologne revient à deux sets partout. Chez des jeunes qui venaient de passer plusieurs jours de compétition, qui n'avaient pas lâché un set, être en capacité au tie break, moment sportif extrêmement compliqué, de se remobiliser et de monter sur la plus haute marche du podium, c'est preuve aussi d'un état d'esprit tout à fait exemplaire. Merci beaucoup, Jocelyn.

(Applaudissements)

Photo avec la Coupe en présence de J. TRILLON, Maire, G. PELLAN, M. COGNE

Allocution de J. TRILLON

« Bonjour à tous d'abord et merci de m'accueillir à l'assemblée générale fédérale. C'est l'occasion pour moi face à tous les élus des Ligues et des clubs de vous remercier parce qu'on peut dire que cette équipe est composée vraiment de joueurs issus de tous vos clubs qui ont travaillé main dans la main avec les différents comités, avec les différentes ligues et c'est grâce à cela qu'on a pu prouver en gagnant cette médaille d'or que notre manière de fonctionner était la bonne. On peut dire cette équipe, cette génération de 89-90 est une génération issue des Volleyades, une des premières générations issue des Volleyades puisque non seulement ces joueurs là étaient présents lors des Volleyades de Bordeaux. Ils ont vu à cette époque là puisque j'y étais, leurs aînés jouer contre l'Espagne, ça les a fait rêver. Pour certains ils n'avaient à l'époque que 6 mois de Volley et aujourd'hui voilà le résultat, cette médaille d'or qu'ils ont été rapporter. Ce sont des joueurs qui sont tous issus de la filière fédérale, passés par les pôles Espoirs, certains à l'heure actuelle sont au CNVB, d'autres dans des pôles espoirs, pour deux d'entre eux, ils sont en centre de formation de clubs professionnels, je pense que ça résume bien l'efficacité actuelle de notre fonctionnement. Alors pourquoi cette génération là a mieux performé que les précédentes alors que les précédentes aussi ont pu bénéficier des pôles. Il y a peut-être beaucoup d'explications. C'est aussi une équipe dans laquelle joue des joueurs qui ont déjà évolués avec des juniors, certains avaient fait en septembre le championnat d'Europe juniors, donc déjà une expérience supplémentaire. Et puis pour tous les joueurs qui sont au CNVB, c'est aussi la 1^{ère} année où nos cadets préparent le championnat d'Europe en jouant en Nationale 1. Je pense que la confiance que vous nous avez fait preuve en acceptant cette démarche là a été récompensée par cette médaille, je pense que c'est très important. Et peut-être que en continuant dans cette démarche là, peut-être que en permettant à nos juniors un jour par l'intermédiaire du CNVB peut-être d'aller jouer en Pro B peut-être qu'on arrivera encore à franchir des étapes. Vous n'êtes pas sans savoir que nos juniors n'ont pas réussi à se qualifier pour les championnats du monde dernièrement, ils ont terminé 2^{ème} en Bulgarie. Peut-être, ce n'est pas l'explication principale, je ne veux pas non plus m'attarder là-dessus mais c'est des petits détails, des petits détails qui font gagner des finales. Et peut-être que ces petits détails ont fait la différence à ce moment là. Voilà ce que je voulais dire, cela sera ma petite pointe participation à votre assemblée générale et je suis très content d'être parmi vous, ça m'a fait très plaisir d'être invité par le Président de la Fédération de venir vous voir et vous parler. Je suis content de voir aussi des anciens avec qui j'ai travaillé et voilà, merci beaucoup encore ».

Remerciements du Président à J. TRILLON, à l'Equipe de France Cadets et son staff

« Alors on aurait pu quand même parce que la coupe tout le monde l'a bien vu. Voilà, une très très belle coupe. Le titre de champion d'Europe a été récompensé par cette formidable coupe remise par la Confédération Européenne de Volley-Ball. En votre nom permettez moi d'offrir à Jocelyn parce qu'il le mérite bien un petit cadeau au nom de la Fédération. On connaît la passion que Jocelyn peut avoir pour le Volley-Ball, on sait aussi sa passion qu'il a pour la mer, il est breton, et donc cela lui permettra alors qu'il part en vacances tout à l'heure, vacances bien méritées, peut-être de compresser et puis de rêver à autre chose. Vacances bien méritées, bravo encore Jocelyn »

Echanges de cadeaux PELLAN/élus locaux - Fleurs à N. VALLOGNES

Allocution du Président

« Dans un premier temps, je vais vous faire un point sur notre discipline. Après comme nous en avons l'habitude et tel que vous en avez été informés, nous aurons 3 ateliers, 3 ateliers qui ont été retenus par le Comité Directeur comme étant comme des ateliers, dont les thèmes correspondent à des préoccupations, qui sont celles des dirigeants du Volley-Ball français, des représentants de nos ligues et comités départementaux. Donc, nous nous retrouverons dans différentes salles, les choix vous appartiennent si je ne me trompe de participer à tel ou tel atelier, nous avons un certain nombre d'animateurs de ces ateliers que nous accueillerons, que le Secrétaire Général accueillera tout à l'heure et puis nous terminerons cette journée à 20 heures en sachant que Nathalie a programmé un dîner à 20 heures mais je me permets aussi de vous dire que nous sommes tous des passionnés du Volley-Ball et qu'à 20 heures il y a un rendez-vous important aussi pour le Volley-Ball français puisqu'il y a un France-Italie qui sera donc le 3^{ème} match de Ligue Mondiale édition 2007, 3^{ème} match disputé par notre Equipe de France.

Donc si vous le permettez, je voudrais retenir votre attention pour une intervention que je souhaiterais telle que je l'ai promise à mes collègues du Bureau, une intervention du Président de la Fédération qui sera sans doute plus courte que celle que j'avais pu faire l'année dernière ou il y a deux ans lors de nos précédentes assemblées générales. A nouveau vous me le permettrez de remercier la Ligue de Basse-Normandie pour cette organisation et pour cette mobilisation pour que ces travaux se déroulent de la meilleure façon possible, les conditions sont idéales en terme d'hébergement, en terme de restauration et en terme de lieu pour que nous puissions passé un excellent séjour à Bagnoles.

Chers amis depuis maintenant il y a à peu près 3 ans une nouvelle équipe a été mise en place par vous-mêmes à la tête de la Fédération pour assurer un projet de développement de notre discipline autour de 4 axes que nous avons eu le plaisir de défendre et de vous présenter. Cela fait donc 3 ans que collégialement nous travaillons pour mettre en œuvre ces 4 axes de développement prioritaires pour notre discipline. Vous les connaissez bien, je ne vais pas vous les redétailler. Que ce soit le Beach Volley, que ce soit le Volley-Ball féminin, que ce soit le Baby Volley, que ce soit le Haut-Niveau, ce sont des chantiers qui ont été ouverts par nous-mêmes et sur lesquels nous travaillons au quotidien. 3 ans après, où en sommes-nous ? Incontestablement ces chantiers avancent. Ils avancent mais sans doute pas en ce qui me concerne de toute façon et point de vue partagé par un grand nombre de dirigeants du Comité Directeur, ils n'avancent pas au rythme que nous aurions souhaité. Ils sont mis sur les rails, ils ont été bien perçus, ses axes, ils ont, certains dirigeants et un grand nombre de dirigeants les ont appropriés, néanmoins dans leurs effets, les effets ne sont peut-être pas complètement au rendez-vous en 2007. On peut s'interroger. Pourquoi ? Sans doute lié à la nature du mouvement associatif plus certainement à la situation du Volley-Ball français et aux moyens que le Volley-Ball français dispose pour mettre en œuvre ses axes de développement.

C'est vrai que, comme j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses occasions dernièrement, j'aurais pu ouvrir cette assemblée générale de notre Fédération en me félicitant de ce qui se passait. J'ai toutes les bonnes raisons et votre Président a toutes les bonnes raisons pour dire que le Volley-Ball français se porte très bien. Je vais quand même avec un peu de plaisir vous dire pourquoi j'ai toutes les bonnes raisons. Je viens de vous parler de Ligue Mondiale et bien c'est vrai, vous le savez, nous avons en 2006 avec la Direction Technique Nationale avec Philippe BLAIN, à relever un challenge sur l'Equipe de France Masculine Senior qui était le renouveau en fait de ce collectif France qui avait eu très logiquement à subir le départ d'un certain nombre de joueurs cadres. Nous nous étions nous-même interrogés parce que, ce n'est pas aussi simple de se passer de quelques joueurs qui ont fait les beaux jours de l'Equipe de France pendant plusieurs années. 2006 a été bien au-delà de nos espérances. Non seulement cette Equipe de France constituée de jeunes joueurs s'est remarquablement comportée dans les compétitions dans lesquelles elle était engagée mais au-delà de cela a brillamment su se qualifier pour aller à la finale de la Ligue Mondiale, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années et il nous a manqué la fraîcheur physique pour terrasser en finale le Brésil. Nous menions 2 sets à zéro. Avec Michel COGNE qui était à mes côtés, on y croyait dur comme fer. Nous avons à très peu laissé échapper, la médaille d'or de la Ligue Mondiale 2006. Championnat du Monde quelques semaines après, alors que ce même collectif avait eu à subir, c'est la loi du sport, la défection de deux de ses meilleurs joueurs et pas n'importe lesquels, vous le savez tous, celui qui

avait été désigné meilleur contreur à la Ligue Mondiale, et le meilleur attaquant de pointe à la Ligue Mondiale en 2006. Et bien on s'en est passé au championnat du monde et malgré cela, c'est vrai aussi, là s'était sans doute pas lié à un manque de fraîcheur physique, sans doute un peu d'immaturité, de manque d'expérience, il ne s'en est fallu que d'un set pour que nous allions dans le carré final de la Ligue Mondiale, du Championnat du Monde après avoir été la seule équipe à battre le Brésil. Donc tout cela pour dire que non seulement le renouvellement s'était effectué mais en plus autour d'un entraîneur de l'Equipe de France de très grande qualité, autour d'un staff de grande qualité, non seulement nous avons un six, mais maintenant nous avons 15 joueurs, 18 joueurs qui sont capables de faire les beaux jours de l'Equipe de France. Tel que j'ai pu le souligner tout à l'heure le sujet de satisfaction ne s'arrête pas là.

L'Equipe de France cadets, je ne vais pas y revenir mais c'est incontestablement pour nous tous la traduction de la qualité d'une formation à la française qui se sont traduit par des résultats au plus haut-niveau jamais, Monsieur le Directeur Technique, nous n'avions réussi à décrocher une médaille d'or dans un championnat européen. Ce sont les gages de qualité, ce sont aussi des gages de pérennisation du haut-niveau du Volley-Ball masculin français sur notre territoire français. Et ce n'est pas le Président de la ligue nationale de Volley-Ball qui ne le démentira pas, parce que ces mêmes joueurs s'ils font les beaux jours de l'Equipe de France sont aussi les joueurs cadres de nos clubs professionnel, clubs qui continuent d'avancer, qui continuent de se structurer, qui continuent de rayonner sur le plan international et là aussi voilà un bon motif de satisfaction.

Malgré une saison difficile, Tours Volley-Ball va en demi-finales de coupes d'Europe. Paris Volley-Ball très proche de la finale. Poitiers en finale de Coupes d'Europe. Le RC Cannes dans le secteur féminin, identique. Des résultats de clubs qui confirment, si besoin en était, que nos championnats professionnels français font partie de tous meilleurs championnats européens. Malgré des moyens financiers sans doute pas du même niveau, on peut incontestablement affirmer que nos clubs, notre championnat professionnel fait partie des trois meilleurs championnats européens. Notre équipe, c'est vrai il faut savoir le dire de temps en temps, quelques petites déceptions. Il y a quinze jours, je partageais l'enthousiasme de la Direction Technique Nationale et les espoirs que nous avions fondé sur notre Equipe de France juniors. Jocelyn l'a tout à l'heure un peu abordé, les techniciens en feront l'analyse, mais c'est vrai nous escomptions que cette Equipe de France non seulement aille au championnat du monde, mais soit en concurrence pour monter en fait sur le podium. Notre déception a été immense la semaine dernière quand face à la Bulgarie et bien une contre performance indéniable, une contre performance nous a privé de cette place au championnat du monde. Mais cela ne doit pas ternir l'excellence de la formation qui a été mise en place par mes prédécesseurs, je tiens à le souligner, et qui fait de notre formation française une référence internationale. Le secteur féminin, même s'il n'est pas au même niveau que les masculins, n'est pas en reste de résultats. Et le Président que je suis, c'est vrai je peux aussi m'enorgueillir des bons résultats. Les bons résultats de l'Equipe de France qui pour la 1^{ère} fois se qualifie aux championnats d'Europe en ce qui concerne les seniors féminines. D'une Equipe de France cadettes qui sous l'impulsion du staff et de Jacques BERAUD, Fabrice VIAL et toute l'équipe, Laurent LAVAL, là aussi s'est remarquablement comportée aux championnats d'Europe et il en va de même pour les juniors, qui démontre si besoin en était que le Volley-Ball féminin français en est sorti de sa période moribonde pour aujourd'hui être dans les traces de son grand frère masculin. Donc là aussi, de vrais motifs de satisfaction.

Vous voulez que je continue ? Sur le Beach Volley, saison qui ne fait que commencer comme vous le savez, depuis le début du mois de Mars, nous avons tous lieu de penser avec les techniciens, avec Laurent MOREUIL que je salue pour tout le travail qu'il a effectué, Vice-Président de la Fédération, nous avons là aussi toutes les bonnes raisons de saluer le travail qui a été effectué sur le Beach Volley concernant le haut-niveau, qui nous permettra de conforter les bons résultats internationaux obtenus en 2006 et de préparer, ce qui est notre objectif majeur, les qualifications de nos paires françaises pour aller à Pékin mais aussi les qualifications et la préparation de nos jeunes équipes garçons et filles pour préparer plus sereinement les jeux olympiques de Londres. Là aussi sur le Beach Volley que nous avons remis sur les rails pour ne pas dire mis sur l'orbite de lancement. Sur le Beach Volley, nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'il se passe. Sur le développement de cette discipline, les règlements sont en place, les compétitions sont en place et les licenciés commencent à affluer. Pour avoir fait le point avec Laurent MOREUIL hier, il vous en parlera d'ailleurs demain et avec Monsieur MARQUET Patrice qui est en charge de ce secteur et bien il nous disait pas plus tard qu'hier tout le bien fondé et l'ébullition qu'il pouvait y avoir au sein de cette famille de beacheurs sur le territoire français et on ne peut que s'en féliciter.

Voilà pour le plan sportif. Donc de très bonnes raisons de me féliciter de ce qu'il se passe dans le Volley-Ball français. Sur notre fonctionnement, l'équipe que vous avez mise en place fait un travail considérable. Vous ne m'en voudrez pas de saluer le travail du Comité Directeur et le travail des membres du Bureau, tout en saluant le dévouement extraordinaire de celui qui anime au quotidien cette équipe fédérale, le Secrétaire Général. Un travail extraordinaire qu'il effectue au quotidien avec une seule volonté, celle de servir la cause de notre discipline et de la servir pour la faire progresser. Je souhaitais publiquement lui dire combien nous apprécions son investissement et cette formidable

énergie qui met au service de notre discipline. Il n'est pas le seul. Ce travail qui porte ses fruits, peut-être pas suffisamment, ce travail est complété aussi et porte, et a d'ores et déjà un certain nombre de résultats, notamment sur la situation financière de votre Fédération. Demain lorsque notre Trésorier vous présentera les comptes, si je les prends au premier degré, sans problème, on peut se dire que la situation est que les feux sont plutôt côté vert. Il y a deux ans lorsque nous sommes arrivés, nous avions un léger déficit mais il existait, pas loin de 200 000 euros. L'année dernière, avec une gestion rigoureuse serrée quotidienne, un franc est un franc, à chaque fois, on pense au bien fondé de notre investissement avant de donner notre accord, l'année dernière nous avons réussi à réduire le déficit de 50%, pardon 2005. Cette année 2006, puisque nous aurons demain à statuer sur le bilan financier 2006, ah c'est encore mieux, peinard, non seulement on n'a plus de déficit, on sort avec un exercice positif de 170 000 euros, on a tout lieu de s'en féliciter. C'est vrai qu'on a la chance d'avoir un Trésorier qui même handicapé sait gérer de main de maître les finances de notre discipline. Néanmoins, ce serait aller un peu vite en besogne que de se satisfaire de cette situation. En tous les cas, telle n'est pas la volonté de ceux que vous avez mis en place, parce que même si tous les paramètres que je viens dégrainer sont plutôt, nous permettent de voir la vie en rose, il y a un certain nombre d'autres paramètres qui doivent impérativement, impérativement nous évaluer que nous sommes, nous gestionnaires et en charge du développement de notre discipline, un certain nombre de paramètres sont en orange clignotant pour ne pas dire en rouge clignotant. Et c'est le choix que le conseil d'administration a pris il y a quelques mois de cela de s'intéresser plus particulièrement à ce qui clignote en rouge plutôt que de se gargariser simplement de quelques bons résultats.

Parce que si vous êtes là, si nous sommes là, ce n'est pas simplement pour être des femmes et des hommes en charge de la gestion de notre discipline. En tous les cas, ce n'est pas notre philosophie. En 2007, si demain, en 2007 ou 2008, nous voulons avoir de bons gestionnaires de notre discipline, il nous suffit de prendre de bons collaborateurs qui feront remarquablement le travail. Notre tâche est me semble-t-il, c'est le sens du message que je souhaite moi vous faire passer aujourd'hui. Notre tâche, aux uns et aux autres, individuellement mais aussi collectivement c'est-à-dire dans notre démarche qui va consister dans les prochaines semaines à convaincre tous nos autres amis dirigeants de clubs. Notre démarche consiste à transformer les dirigeants du Volley-Ball français de dirigeants gestionnaires en dirigeants porteurs de projets. A l'image, de ce que j'ai pu entendre, de ce que je connais sur la Ligue de Basse-Normandie. C'est ce type de démarche là qu'il nous faudra enclencher au profit de notre discipline. Les gestionnaires ou ceux parmi vous qui pensent que demain ils seront les gestionnaires de leur ligue, de leur comité ou de leur club, font fausse route. Incontestablement ils seront plutôt sans doute les derniers mohicans qui enterreront dans leurs secteurs respectifs notre discipline. C'est la raison pour laquelle il me semble important qu'en 2007, chers amis, et bien notre discipline qui nous appartient à nous tous collectivement, notre discipline doit impérativement se mettre sur l'orbite du changement.

C'est une nécessité absolue, si nous ne voulons pas être les témoins collectivement dans quelques années de la régression voire, je ne veux pas être pessimiste parce que je n'en fais pas partie, voire de la disparition de notre belle discipline sur le territoire français. Qu'est ce qu'il peut me faire dire ça ? Et bien là aussi parce que vous avez déjà entendu mes différentes interventions ou celles du Secrétaire Général, je vais faire dans la synthèse. Mais un certain nombre de paramètres ont été de véritables révélateurs, tout du moins, ont été les paramètres qui nous ont dit que ce n'était plus possible de continuer à fonctionner sur les principes qui avaient prévalu sur les dernières années. Ces paramètres sont venus tant de nos partenaires, partenaires financiers, partenaires publics, partenaires privés. Partenaires publics, c'est clair, je vais le résumer. On a la chance d'avoir un excellent partenariat avec la Direction Jeunesse et Sports, avec le Ministère Jeunesse et Sports qui est notre Ministère de tutelle. Néanmoins, sans aucune ambiguïté possible, ce Ministère nous a fait savoir que le soutien indéfectible qui était le sien à notre discipline depuis de très nombreuses années ne continuerait pas et ne pourrait pas perdurer à ce niveau là si quantitativement les choses n'évoluaient pas, si par malchance nous devions régresser sur le plan qualitatif et notamment sur le plan des résultats.

Cela fait des années alors que nous sommes et on ne peut que s'en féliciter et j'en félicite mes prédécesseurs qui avaient su avec acharnement, avec enthousiasme convaincre ce Ministère des Sports du bien fondé de la démarche du Volley-Ball. Néanmoins vingt ans après les discours commencent à s'émousser, les résultats restent les mêmes, 100 000 licenciés depuis 15 ans. Alors ceux qui veulent plus précis, il y a eu une belle année à 103 000 et des poussières, il y a eu des moins belles années à 96 000, la moyenne sur ces 15 dernières années, 100 000 licenciés. Et il nous a été dit très clairement que ces résultats ne pouvaient pas satisfaire le Ministère par rapport au soutien indéfectible qui était le sien depuis vingt ans. Je ne reprendrai pas le détail mais si certains d'entre vous veulent des détails, je les tiens à votre disposition, première des choses.

Deuxième chose, une analyse forcément fine mais j'y reviendrai un peu plus tard, nous doit de faire preuve de la plus grande lucidité sur l'état notre discipline. Deux chiffres mes très chers amis, deux chiffres. En 5 ans, nous avons perdu 150 clubs. En 5 ans, si je prends deux catégories importantes déterminantes pour notre discipline, deux catégories les juniors et les espoirs. En 5 ans, moins 50%

de licenciés. Si vous le souhaitez, je peux prendre un certain nombre de paramètres qui quelque part sont des vrais révélateurs. Alors de deux choses l'une, ou on fait l'autruche ou on prend le taureau par les cornes. Et nous allons plutôt pris le parti de prendre le taureau par les cornes et de mettre en place une nouvelle dynamique pour notre discipline. C'est la raison pour laquelle nous avons pris, le Comité Directeur, la décision qui était annoncée aux Présidents de Liges lorsque nous nous sommes rencontrés en Mars de faire bouger les choses avec votre collaboration, avec la complicité et la collaboration de tout le Volley-Ball français.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté un projet aux Présidents de Liges que nous avons amendé sur leurs recommandations. Nous avons présenté un projet qui était un projet à deux niveaux, à moyen terme pour justement mettre, remettre notre discipline sur une nouvelle orbite, nouvelle orbite juridique, nouvelle orbite financière, nouvelle orbite sportive. A côté de cela, nous avons proposé un plan à court terme qui nous permettait de répondre à des préoccupations immédiates et à des urgences que vous nous aviez relatées et que nous vous avons relatées sur le fonctionnement de la Fédération. Ce tour de France que nous avons mené tambour battant nous a permis de rencontrer un très grand nombre de dirigeants et de tirer un certain nombre de leçons de ces rencontres qui, dans la très grande majorité, ont été saluées par toutes celles et ceux qui ont déniés assister et répondre à l'invitation du Président de Ligue et du Président de la Fédération. Des rencontres extrêmement enrichissantes, des rencontres qui ont été aussi pour nous sans doute révélateurs d'une situation encore plus préoccupante que celle que nous avions mesurée. Des comités départementaux pour un certain nombre d'entre eux en vraie très grande difficulté. Des ligues qui étaient aussi aux bords de l'implosion. Néanmoins, nous avons aussi perçu beaucoup de dirigeants, de jeunes dirigeants qui sont à la tête de clubs, soucieux de donner à leur club un nouvel élan.

Mais nous avons pu constater que, incontestablement, un fossé existait entre les différentes structures de notre discipline et celles et ceux qui font notre discipline au quotidien, à savoir les clubs. Il est clair qu'aujourd'hui la Fédération, le Comité Directeur ne serait rien sans ses clubs, le Président encore moins. Les ligues que vous représentez ne seraient rien sans les clubs. Les comités s'il y en a quelques uns dans cette salle ne serait strictement rien sans le dynamisme de leurs clubs. Et qu'un fossé important existait entre celles et ceux qui font notre discipline au quotidien et les instances qu'elles soient départementales, régionales ou nationales. Un vrai fossé, un fossé d'incompréhensions, un fossé de complémentarité, un fossé qu'il est indispensable de combler. Aujourd'hui, ce n'est pas une discipline le Volley-Ball, c'est un conglomerat plus ou moins bien ajusté de bonne volonté. Mais aujourd'hui, cette famille du Volley-Ball, je crois pouvoir vous dire qu'elle n'existe plus par incompréhension, par déficit de communication, par déficit d'échanges, par sans doute des structures qui ne sont plus adaptées à la préoccupation de la pratique sportive dans les années 2007-2010.

C'est la raison pour laquelle, chers amis, alors que nous avons proposé aux Présidents de Liges ce plan à moyen terme, ce plan à court terme. J'ai proposé au Bureau et au Comité Directeur de la Fédération, bien sûr de maintenir les propositions qui sont les nôtres et qui seront débattues demain en assemblée générale 2007, propositions qui incontestablement sont indispensables pour remettre notre discipline sur les bons rails. Néanmoins, cela ne me semble pas suffisant, c'est la raison pour laquelle dans un souci de recréer véritablement une unité dans la famille Volley-Ball, dans un souci de partager ensemble les mêmes valeurs, dans un souci de partager les préoccupations de chacun d'entre vous et de chacun de nos dirigeants de clubs, il m'a semblé absolument indispensable de mettre en place les états généraux du Volley-Ball français dans un délai le plus court possible pour que à l'occasion de ces états généraux que je souhaite voir s'organiser en novembre prochain, nous puissions réunir tous les acteurs de notre discipline de façon à ce que chacun se sente impliqué dans la démarche de reconstruction du Volley-Ball français.

Cela permettra de se faire leur propre jugement mais aussi qui leur permettra de partager point de départ indispensable cette analyse de la situation. A côté de cela, nous ferons parvenir à tous ces acteurs des états généraux des propositions dans les 3 domaines que j'avais eu l'occasion d'évoquer avec les Présidents de Liges.

Dans le domaine juridique où nous ferons des propositions qui seront débattues lors de ces états généraux pour assumer d'abord une harmonisation de la réglementation et des statuts, qu'ils soient des statuts fédéraux, de ligues ou de comités départementaux. Premier point. Avec les évolutions nécessaires ou à nos règlements intérieurs, ou à nos statuts pour assumer une réelle représentation de celles et ceux qui font le Volley français, clubs, comités départementaux et ligues. Donc premier domaine de la réglementation et de l'évolution de l'aspect juridique des choses. Bien entendu, nous aborderons aussi l'aspect licences qui nous a été évoqué par notre ministère de tutelle de façon à ce que, ensemble, nous débattions lors de ces états généraux du bien fondé de la réforme de la licence. Deuxième domaine, le domaine sportif. Là aussi, chacun a son idée. Chacun a 10 ans, 15 ans, 20 ans d'expérience dans le domaine sportif. Il nous convient très certainement de faire évoluer l'organisation sportive de notre discipline. Des propositions seront faites pour que nous puissions les mettre en débat lors de ces états généraux pour une restructuration sportive de notre discipline, qui partira du plus haut de l'échelle jusque le secteur régional. Je viens de revenir pardon sur le premier aspect où j'ai omis de dire un point important où il conviendra là aussi sur l'aspect juridique des choses de

préciser très clairement le rôle et les attributions de chacun à savoir votre Fédération, vos ligues et vos comités, de façon à clarifier rôles et missions de chacun pour éviter cette déperdition que nous enregistrons depuis de très nombreuses années. Donc il conviendra là aussi de clarifier ses compétences.

Troisième grand domaine sur lequel nous aurons à statuer qui est la structuration financière de notre discipline, vaste sujet qui fait forcément à chaque fois l'objet de débat. Il est indispensable que chacun puisse trouver les moyens financiers capables d'assurer comme je vous l'ai dit, non pas la gestion mais les projets de développement qu'il nous appartiendra aux uns et aux autres de porter. Pour cela, il sera nécessaire très certainement de nous réorganiser financièrement parlant. Des propositions dans ces 3 domaines seront effectuées par un groupe de travail et le Comité Directeur de votre Fédération. Ces 3 propositions vous parviendront dans un délai, je le souhaite, d'au moins un mois pour qu'ils puissent être analysés, partagés, chacun à son niveau et discutés lors de ces états généraux qui se dérouleront très certainement dans la région parisienne puisque c'est ce que nous souhaitons et c'est ce que je souhaite, les 700 personnes que nous allons invité, je ne doute pas un seul instant que, une très large majorité de ces 700 personnes seront présents pendant 48 heures pour parler ensemble et prendre les grandes orientations de ce que devrait être le schéma directeur du développement du Volley-Ball pour les 10 prochaines années. Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui lors de cette assemblée générale 2007. Je m'en voudrais de conclure sans, comme j'ai eu l'occasion de leur signifier ce matin vous parler aussi sans doute d'une réflexion et d'un souhait que je souhaiterais vous faire partager sur la nécessité de développer ce ciment dont nous avons besoin au sein de notre famille Volley-Bal, ciment entre tous les dirigeants mais aussi ciment entre tous les territoires que constitue notre famille Volley-Ball.

C'est la raison pourquoi vous me permettez au-delà de saluer la présence de nos amis qui viennent des départements et territoires d'outre-mer, de nos amis qui nous viennent de la polynésie française. Néanmoins ces amis que nous ne voyons pas assez souvent pour des raisons très faciles expliquées qui sont des raisons d'éloignement géographiques. Je me permets de vous dire que ces amis des Dom-Tom qui font un travail conséquent sur leurs territoires respectifs ont besoin de la solidarité métropolitaine, ils ont besoin de la solidarité de la fédération pour assumer dans leur région respective le développement de notre discipline. Et je me permets de vous sensibiliser même si la fédération doit jouer son rôle qu'elle a commencé à faire et que je souhaite voir s'intensifier. Mais je pense très honnêtement qu'il serait judicieux de s'inspirer de ce qu'il s'est fait peut-être ponctuellement pour l'instant d'échanges de partenariat, de complicité, de complémentarité entre ses territoires et départements d'Outre-Mer et nos régions et départements français. Je crois là que pour des raisons d'abord de, sans doute affinité plus facile de nouer des relations lorsque les gens s'entendent bien. Avec aussi l'utilisation d'opportunité. Aujourd'hui quelle n'est pas la région qui souhaite travailler avec des pays étrangers mais aussi avec des départements et territoires d'outre-mer. Quel n'est pas le département qui n'a pas initié des politiques de rapprochement entre ses différents territoires. Quelles ne sont pas les communautés d'agglomération ou communes qui n'ont pas initié ce type de politique. Il serait judicieux, chers amis, que nous puissions essayer de développer ce rapprochement entre la Martinique et un ou deux territoires métropolitains, entre Wallis même si cela existe déjà, Monsieur le Président de la ligue de Bretagne, Wallis et la région de Bretagne, mais aussi Wallis et la région Lorraine, Wallis et la région côte d'azur, si je ne me trompe, mais tout cela pour vous dire qu'il me semblerait judicieux et pour en avoir parler avec nos amis ce matin, ils sont tout à fait ouverts pour justement essayer de mettre sur les fonds baptismaux les premiers types d'accord qu'ils pourraient éventuellement se développer entre des secteurs métropolitains et nos territoires un peu plus éloignés. Je tenais à vous sensibiliser parce que je vais vous donner un seul exemple, on a besoin, ils ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux, nous sommes très contents de les trouver. Déjà beaucoup de fédérations ont su aussi que ses territoires représentés pour eux et pour leur discipline un formidable potentiel de développement. Je me permets aussi de vous dire que notre discipline n'est pas en reste. Je ne suis pas le sélectionneur national, je ne suis pas le technicien mais je ne serais pas surpris que dans quelques années dans notre Equipe de France masculine nous ayons deux jeunes joueurs qui nous viennent de nouvelle-calédonie. Et je ne peux, je regrette de ne pas l'avoir dit tout à l'heure, saluer que si ce rapprochement, si l'épanouissement de ces quelques jeunes joueurs de talent a pu se faire, c'est aussi grâce à la Direction Technique Nationale et c'est plus particulièrement à Jocelyn TRILLON qui a su établir, d'abord envoyé par le DTN pendant 3 mois là-bas, a su établir des ponts entre Wallis, la Nouvelle-Calédonie, des clubs français et aujourd'hui ces mêmes clubs ne peuvent que se féliciter. Il conviendra aussi que ces échanges ne soient pas des échanges que dans un sens, il est évident que ces échanges doivent être aller retour pour le bien fondé du développement du Volley-Ball sur ses territoires éloignés, en formant des techniciens, en leur faisant partager nos savoirs faire, notre expérience et en les renvoyant parce que on est tous pareils, on revient tous sur nos terres d'origine et en les renvoyant donc vers nos amis pour les aider en fait à bâtir leurs projets de développement.

Voilà ce que j'avais envie de dire, vous avez bien compris que 2007 et 2008 sont deux années essentielles déterminantes pour l'avenir de notre discipline. Que nous avons besoin de la solidarité de

tous, que ce n'est pas l'affaire d'une personne ou d'un groupe. C'est une démarche collective que nous devons de partager, que nous devons de porter pour la seule chose qui vaille, la seule chose et je n'en doute pas un seul instant qui vous anime au quotidien, à savoir le développement de notre discipline. Merci beaucoup.

Chers amis comme nous l'avions initié il y a deux ans, je vous propose de retrouver nos différents intervenants sur les 3 ateliers qui ont été mis en place par Daniel MURAIL, notre Secrétaire Général et je vais lui laisser le soin avec Nathalie de vous préciser techniquement les lieux, les thèmes et peut-être un petit cv des différents intervenants qui animeront en fait nos ateliers ».

4. Mise en place des ateliers de travail

Précisions techniques de Mr MURAIL la mise en place des 3 ateliers : emploi, les collectivités territoriales, Vie associative et relations fédérales.

Samedi 2 juin 2007

5. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Compte Rendu du Comité Directeur Fédéral du 1er Juin 2007 (spécial AG)

Ouverture à 8H45

Nombre de voix représentées : 3193 voix en séance

Liges non votantes : Flandres 250 voix – Guadeloupe 34 voix – La Réunion 70 voix – Martinique 33 voix, Corse 32 voix

Allocution de **Mr GUILLET, Président CEOAG** (Texte Intégral)

« La commission de surveillance des opérations électorales et des assemblées générales s'est réunie plusieurs fois et la dernière fois hier matin, pour statuer sur la désignation des délégués à cette 67^{ème} assemblée générale. A l'automne dernier, la commission a transmis au bureau fédéral des propositions de modifications de quelques articles des statuts de la Fédération Française de Volley-Ball, afin de clarifier le mode de désignation des délégués à l'assemblée générale. Nous avons cru comprendre que certaines de nos remarques allaient dans le même sens que celles formulées par l'inspecteur jeunesse et sports après son passage dans les locaux de la FFVB et pour notre part, nous souhaitons qu'une assemblée générale extraordinaire prochaine puisse examiner les modifications que nous proposons. En l'état actuel des textes, deux conditions essentielles sont requises pour que les délégués des ligues puissent prendre part aux votes sur les délibérations de l'assemblée générale.

La 1ère concerne la situation financière de la ligue par rapport à la FFVB.

La seconde a trait au mode de désignation des délégués.

Au regard de ces deux conditions et sur les 30 ligues qui composent la Fédération Française de Volley-Ball 11 Ligues ne peuvent prendre part aux votes, soit parce qu'elles sont absentes ou non représentées ou parce qu'elles ne sont pas à jour avec la FFVB sur le plan financier. Il s'agit de Champagne-Ardenne, Guyane, Limousin, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Corse, Flandres, Guadeloupe, La Réunion, La Martinique et Wallis et Futuna. En ce qui concerne le processus de désignation des délégués, la commission rappelle aux ligues que conformément aux statuts, il est absolument impératif que ceux-ci soient élus ou désignés par l'assemblée générale de la ligue. Un courrier vous rappelant cette obligation et mentionnant l'article des statuts concernés parviendra à toutes les ligues dès la semaine prochaine. Par rapport à ce mode de désignation que je viens d'évoquer 4 ligues n'ont pas respecté cette procédure à la lettre. Il s'agit des ligues du Centre, de Poitou-Charentes, du Languedoc et de Provence. Pour la présente assemblée, conformément aux statuts de la FFVB, le double quorum est atteint.

Le 1er quorum concerne les délégués. Le nombre de délégués potentiels à cette assemblée est de 68, il nous en faut la moitié or il y en a 51.

Le 2ème quorum concerne le nombre de voix représentées soit 3612 par rapport au nombre dont la présente assemblée dispose soit 3193 voix. Il est statutaire d'en avoir la moitié. Compte tenu de ce que je viens d'évoquer, la majorité des voix de cette 67ème assemblée est de 1597. Merci, de votre attention, bonne assemblée à tous ».

Interventions :

Mr BORDELAIS (Guadeloupe) rappelle la solidarité évoquée hier et exprime son mécontentement sur le droit de ne pas voter suite à l'allocution de Georges GUILLET, président de la CEOAG. Il décide de quitter la salle de réunion.

Les délégués expriment leurs soutient à la déclaration de M. BORDELAIS.

Le Président rappelle la situation sur 2 aspects :

- Recommandations fortes formulées par le MJS sur la tenue d'une AG mais aussi sur des pratiques illégales (rappel des textes concernant les représentants des clubs qui assistent aux AG et qui doivent être élus par leur AG respective).
- Comprend l'amertume de la Guadeloupe. Il est indispensable que la famille du VB se solidarise. Il rappelle le montant de la dette des Liges à un mois de l'AG (300000 euros).
Par rapport à la situation financière compliquée : fragilité et dépendance par rapport au MJS trop importante. Le CDF a décidé à l'unanimité de ne pas permettre le vote des ligues qui ne sont pas financièrement à jour, les ligues ayant un litige ont trouvé un accord avec le Trésorier.
Le Président est prêt si la réglementation le permet et si l'AG le valide de donner le droit de voter aux ligues.

JP. LACHAUME : indique la possibilité juridique si l'AG invalide le PV du CDF, et accepte de mettre à l'ordre du jour la modification pour que les ligues puissent voter.

G. GUILLET : rappelle auparavant que la COAEG acceptait les règlements avec encaissement au-delà de l'AG. Il estime que le CDF n'avait pas à se prononcer sur ce point à ce jour, selon les décisions antérieures.

Les 4 Liges en litige ont remis des chèques au Trésorier avec encaissement maximum dans 3 mois.

A la prochaine AG, la situation ne sera plus acceptée, tous les délégués des ligues étant maintenant parfaitement prévenus des obligations du paiement des clubs .

Résultat du vote pour que les 4 Liges puissent participer au vote

Nombre de voix en séance : 3193

Pour : **3165**

Contre : /

Abstentions : 28 Haute-Normandie (1)

Non votant : 387 Flandres (3) – Guadeloupe (1) – La Réunion (1) – Martinique (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

G. GUILLET (Président de la COAEG) majorité 3580 voix en séance (corse non votante)

Approbation de l'Ordre du jour

Résultat du vote - Approbation de l'Ordre du jour

Nombre de voix en séance : 3193

Pour : **3193**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

Ratification du PV du Bureau Exécutif du 1^{er} juin 2007 et CDF du 2 juin 2007 :

- Examen de la candidature d'un Agent Sportif : refus de la candidature selon les résultats inférieurs à 10
- Situation de la Ligue Champagne Ardenne et application de l'article 68 du règlement intérieur et nomination d'un délégué spécial M. JP FLEUTIAUX
- Le CDF a pris acte de la décision du TA STRASBOURG, les PV CCS sont donc validés pour RIXHEIM et STRASBOURG et seront transmis à la CCD,.

G BAROIN (Bourgogne) demande une précision sur la dissolution de la Ligue de Champagne.

D. MURAIL (Secrétaire général) évoque le nombre insuffisant des membres au sein du comité directeur de la Ligue de Champagne Ardenne, qui n'a plus ni secrétaire général ni trésorier général et qui se trouve devant une situation financière inquiétante.

P. COQUAND (Président de la LNV) souhaite avoir le cahier des charges de la Coupe de France rapidement

JP MELJAC, Président de la CCS donne des précisions sur la Coupe de France : une phase permettra de qualifier les 2 clubs fédéraux et amateurs en préalable du week-end de qualification (4 lieux différents regroupant 14 équipes pro + 2 fédérales) pour le final four des 4 vainqueurs.

P JEANROT (Centre) revient sur la décision sportive du championnat de N1 et la demande de conciliation de Strasbourg au CNOSF la semaine prochaine ; la décision du CDF n'est-elle pas trop avancée.

Le Président G. PELLAN souhaite arrêter le classement.

JL LARZUL (Ile de France) estime le championnat faussé tout au long de la saison et demande de se prononcer sur le statut quo demandé par les clubs : aucune montée, aucune descente.

Le Président G. PELLAN rappelle les textes votés en AG 2005 applicables en 2006 – 2007 sur les dispositions des joueurs européens, étrangers, salariés et des joueurs amateur. Deux clubs n'ont pas respecté nos textes et on fait le choix de constituer leurs équipes comprenant deux étrangers. Il rappelle la succession de procédures le respect des droits de recours et le déroulement du championnat.

Le Président G. PELLAN désapprouve l'intervention de JL LARZUL et évoque les propos de l'avocat sur l'esprit contraire à l'éthique sportive de RIXHEIM.

JP MELJAC (Président de la CCS) sur le délai de modification qui se fera en fonction de la décision du CNOSF (affaire STRASBOURG).

D. MURAIL (Secrétaire Général) rappelle que ce sont les mêmes problèmes au niveau des 2 clubs et que si d'un point de vue strictement réglementaire il y a réserve de l'apurement des recours, mais la situation étant la même les décisions à prendre ne devraient pas varier (CNOSF ou TA)

L. MOREUIL (Administrateur Fédéral) : donne des lecture de la décision du TA et rappelle au passage que sur 8 conciliations, 6 décisions ont donné raison à la FFVB, 2 sur lesquelles la FFVB a accepté la décision du CNOSF suite à des décisions qui avaient pour origine les structures déconcentrées de la FFVB envers les clubs.

D. SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes) revient sur la question posée par JL LARZUL à propos du championnat déstabilisé et demande comment repartir positivement la saison prochaine (composition du collectif).

Le Président G. PELLAN : application de nos règlements. RIXHEIM et probablement STRASBOURG : forfait général. Les 2 clubs sont remis à la disposition de la Ligue d'Alsace. Le Président est catastrophé sur la situation d'un Président qui a pris la décision de faire jouer son club.

MM. PELLAN, MURAIL, LACHAUME, MOREUIL apportent les différentes précisions demandées et expliquent le maintien du Procès-Verbal du Comité Directeur Fédéral.

TEXTE

Le Comité Directeur Fédéral a pris acte de la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg qui a rejeté la requête de référé suspension présentée par le club de RIXHEIM, au motif : « *qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqué par RIXHEIM n'est de nature à faire naître un doute sérieux quand à la légalité des décisions attaquées* ».

En conséquence la CDF décide de valider définitivement les PV de la CCS concernant les pénalités de RIXHEIM et STRASBOURG pour transmission du dossier à la CCD. (Strasbourg a déposé un recours suspensif au CNOSF).

Les classements des montées et descentes deviendraient le suivant :

N1F : Montées : CALAIS, TERVILLE. Descentes : VINCENNES, ROMANS, LE TOUQUET.

N1M : Montées : VANNES, CANTELEU MAROMME. Descentes : ST JEAN DE BRAYE VILLEFRANCHE, VANDOEUVRE-NANCY.

Résultat du vote sur la décision du CDF

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **2339**

Contre : 145 Alsace (3)

Abstentions : 1096 Bretagne (3) - Ile de France (3) – Midi-Pyrénées (3) – Poitou Charentes (3)

→ **Adopté à la majorité absolue**

6. Ratification du Procès-Verbal de la 66^{ème} Assemblée Générale Ordinaire – Orléans

Ratification du Procès-Verbal de la 66^{ème} Assemblée Générale des 2 et 3 juin 2006 :

Résultat du vote sur le Procès-Verbal de la 66^{ème} Assemblée Générale 2006

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3292**

Contre : /

Abstentions : 288 Bretagne (3)

→ **Adopté à la majorité absolue**

D. MURAIL (Secrétaire Général) fait lecture du Rapport Moral (texte intégral)

« Traditionnellement, le rapport moral et d'activité de la FFVB reprend tout ce qui a été fait et les perspectives immédiates par rapport aux constats des activités effectuées en fonction de l'objectif politique du mandat des élus de l'olympiade.

Comme tous les ans, ce rapport est soumis au vote des délégués de l'assemblée générale et forcément, comment pourrait-il en être autrement, des voix se dispersent pour exprimer le mécontentement de l'un ou l'autre point des actions faites et non faites.

Cette année, notre Fédération a été soumise à une inspection générale du Ministère des Sport et de la Vie Associative.

Cela aura été en définitive une expérience très enrichissante et je souhaite que les points qui ont été soulevés deviennent aussi, pour vous, la base d'une analyse qu'il nous faut partager si vous souhaitez que se réalise le changement nécessaire et obligatoire de la FFVB pour le développement de notre sport et de nos clubs, qui sont les adhérents constitutifs de notre Fédération.

VOUS, délégués de cette Assemblée Générale, qui êtes-vous ? Les délégués des clubs de Volley-Ball dénommés GSA selon les termes des statuts.

Comme me le faisait remarquer l'inspecteur, l'Assemblée Générale des clubs dans les ligues qui désigne les délégués ne devrait-elle pas se tenir avant l'Assemblée Générale de la FFVB, ce qui n'empêche pas une réunion organisée par la ligue régionale, organes déconcentrés de la FFVB de début de saison pour compléter l'information de la politique fédérale et organiser la stratégie des ligues et comités départementaux pour l'aménagement de cette politique à la Région ?

Je ne crois pas aux répités des inspections. Tôt ou tard cela va recommencer. En 2004, les « traditionnels » contrôles financiers, en 2005 le problème des agents sportif, en 2006, l'inspection générale du MJSVA. Dans d'autres fédérations de sports collectifs, c'est la Cours des Comptes qui s'y colle ... Sans oublier que nos clubs vont être ou font déjà l'objet de suivis.

Les remontées de ces rapports d'inspection ou des conciliations au CNOSF vers les institutions officielles, nous obligent à la réflexion sur notre fonctionnement.

Notre fonctionnement juridique ainsi que notre faiblesse d'encadrement administratif se traduit par un retard dans le professionnalisme de notre Fédération.

L'observation du rapport financier « aide de l'état/ressources propres fédérales » doit nous conduire à des mesures visant à augmenter nos fonds propres.

Notre association fédérale n'est pas une « simple association », elle est une entreprise de l'Economie Sociale, délégataire d'un service publique, répondant à des règles de fonctionnement définies par des lois et décrets, qu'ils vous appartient de respecter en travaillant aux mesures qui s'imposent, chacun avec ses compétences. L'organisation n'est plus celle d'un simple regroupement de bénévoles.

La Fédération doit se donner les moyens afin de répondre aux attentes de ses adhérents et les clubs, et définir pour les ligues et les comités départementaux, les outils de contractualisation d'une politique sportive cohérente sur le territoire gérant la double appartenance fédérale et territoriale des clubs. Chaque structure a une responsabilité de blocs de compétences dans une cohésion fédérale et non par un séparatisme politique.

1. ORGANISATION FEDERALE

Puisque nous avons commencé par parler de l'organisation fédérale, nous allons poursuivre par ce chapitre.

1.1. LA NOUVELLE LICENCE

La nouvelle licence, qui cette année a eu sa première mise en application, permet de mieux identifier les pratiquants :

 *Ceux qui ne prennent que le tronc commun ont une pratique personnelle de santé, de détente, de loisir, de plaisir de liberté ou le jeu n'exclue pas l'esprit de compétition. Nous faisons le constat d'une augmentation de ce nombre de licence.*

 *La pratique compétitive, à l'image de nos équipes de France, est aussi bien identifiée sur nos deux disciplines olympiques et nous pouvons en regardant l'évolution de nos licenciés depuis 10 ans faire le constat suivant :*

- *pour le beach-volley, c'est la première année que nous avons un véritable chiffre. Dans nos clubs, relevons ce défi d'implanter ce nouveau sport, avec une section un lieu de pratique, un animateur.*
- *Pour le volley-ball nous constatons une baisse des licences dans les catégories seniors, espoirs et juniors, moins sensible en cadets depuis 4 ans, une stagnation en minimes, par contre une augmentation permanente en benjamins, poussins, pupilles et maintenant baby.*

Derrière ces éléments, le prix de la licence revient en permanence. Dans nos discussions, la gratuité y est-elle pour quelques chose ? Une cause ou une remède ? Actuellement, élément de la reconnaissance officielle auprès

du ministère ou des collectivités territoriales, la licence doit-elle être distribuée comme les journaux gratuits à l'entrée des salles ou des plages pour faire du nombre et s'assurer des financements de nos partenaires privilégiés ?

La licence n'est pas une taxe de passage, un péage à acquitter. Les fonds propres générés par la licence permettent :

- *une pratique sportive que l'on aime qu'elle que soit son niveau,*
- *le développement de la formation des entraîneurs des clubs,*
- *assure l'organisation de stages pour les jeunes,*
- *la formation des dirigeants,*
- *la pratique d'une démocratie du sport,*
- *la participation à l'implantation de structures sportives,*
- *la défense d'un service public du sport,*
- *la mise en place de règle de sécurité,*
- *le développement de l'emploi,*
- *la solidarité entre tous.*

Communiquons sur le coût qui permet de répondre aux offres de service et non à une taxe la moins chère possible !

Notre rôle de dirigeants est d'exprimer la solidarité de nos licenciés.

Laisser partir chez nos concurrents des milliers de volleyeurs, (+ 40000 répertoriées !) dois nous engager à développer quatre structures dans chaque club : une pour le loisir et la détente, une pour la formation des jeunes, une pour la compétitions du volley-ball et une pour la compétition de beach-volley. Et offrir à chacun de nos adhérents potentiels une activité répondant à leurs attentes. La licence intégrée à la cotisation ne doit être un repoussoir !

1.2. LA LICENCE ET LES AFFILIATIONS DES CLUBS

Lors de l'inspection, nous avons reçu une proposition de régularisation de notre pratique :

-  *La licence est strictement fédérale et doit faire l'objet d'une facture fédérale au licencié, via son club membre adhérents de la FFVB,*
-  *L'affiliation du club est également strictement fédérale et répondre au même critère de facturation.*

Les clubs sont ensuite les seuls membres adhérents des ligues et des comités départementaux et paieront l'adhésion du club à ces structures ainsi que les factures de service de ces organismes déconcentrés de la FFVB.

Nous avons d'ailleurs mis en place ces propositions aux votes de l'Assemblée Générale conformément à notre fonctionnement.

1.3. RESTRUCTURATION DU PERSONNEL FEDERAL

Nous avons cette année continué la structuration de l'organisation professionnelle de la Fédération et après l'embauche du Directeur de la FFVB et d'un Attaché de Presse, nous avons :

-  *Engagé une juriste : Florence BLANCHARD*
-  *Confirmé le poste de chargé des organisations fédérales : Hervé MARIE-NELY*
-  *Chargé de coordonner les postes « soyez – sport » : Aïcha HAOUAS (financement MJSVA).*

Nous ne devons pas nous arrêter là sur la structuration.

-  *1 directeur financier, tâches étant actuellement assurées par le Trésorier Général.*
-  *1 juriste supplémentaire ; Il faudrait au moins permettre une aide véritable à nos structures déconcentrées et à nos clubs, où ils pourront se renseigner.*
-  *1 poste chargé de mission Beach pour le développement des lieux de pratiques*

Notre Fédération ne peut plus se contenter de la bonne volonté de nos bénévoles, sans pour autant mettre en doute leurs compétences ou leurs engagements.

Nous ne pouvons pas continuer d'exiger des administrateurs bénévoles de la Fédération, des ligues et comités départementaux, une capacité qui demande une connaissance et un temps de travail conséquent.

1.4. POLITIQUE DE L'EMPLOI

Nous sommes actuellement au décompte suivant :

-  *43 cadres d'Etat (dont 9 CTS-FAR)*
-  *50 Agents de Développement (convention FFVB - Employeurs)*

-  5 emplois fédéraux (Filières)
-  10 emplois « Soyez Sport »

Pour les cadres d'état, les perspectives qui suscitent beaucoup d'interrogations, le développement des ATR/ATD qui dépend des ligues et des comités départementaux et des aides de l'état ou des structures territoriales également.

Cette politique de l'emploi représente un investissement des fonds propres de la Fédération grâce à la licence. Nous devons maintenir ces aides, et chercher à augmenter les ressources.

La fiche de présentation, établie avec le CNAR (CNOSF), permet une présentation de notre politique de l'emploi et sera abordée dans l'un des ateliers de l'Assemblée Générale.

1.5. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

La mise en place de la convention collective du sport est depuis un an l'objet de discussion avec le personnel fédéral. Nos objectifs ont été les suivants :

-  *Passer de dispositions unilatérales évoluant au gré des élus à un accord bilatéral et durable.*
-  *Garder le même niveau de salaire au personnel, malgré une restructuration nécessaire et une convention collective pas forcément à l'avantage des personnels.*

Les négociations n'étant pas terminées à l'écriture de ce rapport, nous communiquerons sur ce sujet au moment de l'assemblée générale.

2. LES CINQ AXES STRATEGIQUES DE NOS ACTIONS

2.1. RENFORCER LES CLUBS PROFESSIONNELS ET LES CLUBS FEDERAUX :

Deux points importants dans notre action cette année qui viennent du constat et de la réflexion de ceux qui ont eut en charge ce secteur : vous aurez d'ailleurs à vous prononcer sur ces points.

Si cela va se traduire par la mise en place d'une organisation différente, d'un règlement spécifique pour chacun des championnats N1, N2, N3, il faut aussi bien comprendre que le règlement de la N1 prendra en compte la réalité et ne plus l'ignorer de contrats sous-jacents.

Comme dans les autres sports, collectifs en particulier, la pratique sportive amateur et professionnelle passe par un stade intermédiaire entre le « tout amateur » et la ligue nationale professionnelle. Notre politique doit la prendre en compte. Après avoir rencontré les clubs de N1 masculins et féminins, nous vous proposons cette nouvelle organisation pour cette division qui prend en compte les contrats professionnels d'un nombre de joueurs par équipes, et en même temps l'instauration d'un véritable contrôle par la DNCG des comptes de ces clubs.

Nous mettons ainsi en place les prémices d'un « statut promotionnel » qui prendra en compte les clubs professionnels qui voient leur expérience arrêtée sportivement ou économiquement, et les clubs issus du milieu amateur se lancer dans le sport professionnel.

Le deuxième point important est la défense de la formation française. Je ne m'attarderai pas dans ce rapport sur la victoire de nos jeunes cadets en championnat d'EUROPE, et de la 8^{ème} place des cadettes. Cela a déjà été largement commenté !

Le résultat est comme le faisait remarquer l'entraîneur dû à tous les échelons de la formation française. Et nous avons également affirmé auprès des clubs de la LNV l'intérêt qu'ils avaient à prendre en compte les joueurs issus de notre formation.

Nous avons été amené dans le même esprit à établir une proposition, les devoirs des clubs, comme vous l'aviez demandé l'an dernier, et transformer l'image contraignante et négative des obligations en résultat positif du travail de fond.

Et puis, nous ne pouvons pas l'oublier dans ce rapport : notre équipe de France seniors masculine et la performance des championnats du monde. Souhaitons à l'entraîneur Philippe BLAIN, son staff et son équipe tout le succès pour la nouvelle saison internationale qui commence, et dont nous souhaitons qu'à l'issue nous obtiendront l'an prochain une sélection olympique.

2.2. DEVELOPPER LE BEACH-VOLLEY ET UTILISER SON IMAGE :

Nous avons pour la première fois l'an dernier mis en place la licence de beach-volley parfaitement identifiable, le championnat de France de Volley-Ball, le challenge des clubs.

Vous avez le premier chiffre, de 3023 licenciés Beach Volley. Ce chiffre est très encourageant pour l'avenir. Nous sommes passés d'un système gratuit à un engagement dans cette discipline.

La mise en place des Académies de beach-Volley, qui doit être pour chaque région de la métropole et de l'outre-mer un outil promotionnel du Volley-Ball, est en route. Les clubs doivent se mobiliser vers cette démarche.

Les championnats de France et la difficulté de permettre à chacun de retrouver sa place a été possible après de nombreuses discussions. Le succès des finales à MONTBELLARD dans la ligue de Franche Comté, loin de la mer, a démontré l'intérêt de cette discipline.

Le logiciel « beach-volley system » est également un outil qui permet à tous les pratiquants de rechercher les tournois, de s'inscrire, de se situer dans le classement des joueurs français grâce à l'exposition offerte sur Internet avec tous les tournois mis en place, selon des niveaux nationaux ou régionaux. Ne cachons pas les difficultés que nous avons eues avec le prestataire, mais n'oublions non plus que nous travaillons au moindre coût.

La nouveauté également, avec la prise de licences en direct qui permettra ensuite aux comités départementaux de fixer les nouveaux pratiquants de beach-volley dans les clubs de leurs départements a été mise en ligne. Cela a permis de démontrer que la FFVB était aussi capable d'utiliser les techniques nouvelles, même pour les prestations financières.

La répétition des grands rendez-vous internationaux de Beach-Volley, en juin à Paris et juillet à Marseille, est bien la démonstration de nos compétences en terme d'organisation, sinon pensez-vous que la FIVB nous aurait fait confiance une nouvelle année ?

Et n'oublions pas d'avoir un encouragement à nos équipes de France qui vont certainement nous amener quelques surprises dans les résultats, à l'orée de Pékin !

2.3. RECONQUERIR ET ETENDRE LA PRATIQUE FEMININE :

Nous avons repris l'an dernier les 4 axes principaux :

-  *Lancer la nouvelle génération,*
-  *Recenser, structurer et coopérer avec les clubs formateurs,*
-  *Améliorer et structurer nos filières d'accès au professionnalisme,*
-  *Favoriser l'accès au professionnalisme.*

Le travail commencé depuis quelques années, continue ; le résultat n'apparaîtra pas tout de suite, tout le monde l'a toujours dit.

Nous disions aussi l'an dernier que la reconnaissance de cet engagement se ferait à travers les différentes manifestations internationales, avec une meilleure détection, l'intégration des joueuses françaises dans les clubs conventionnés avec la FFVB.

Cette année, les cadettes nous ont données un formidable espoir.

La nomination d'un entraîneur emblématique du Volley-Ball féminin à la tête de l'équipe de France, l'appui de la Présidente du RC CANNES représentent tout le symbole du travail et de la réussite avec (toute) abnégation. Cela va renforcer la sélection française dans cette union nécessaire pour aller vers le succès et pour réussir le développement du Volley-Ball féminin.

2.4. SENSIBILISER ET INITIER LES JEUNES DE 6 – 10 ANS :

Lors de l'Assemblée Générale de l'an dernier, nous avons officialisé la catégorie baby, réalisé le premier colloque baby – mini volley, et le secteur jeune aura encore cette année continué son travail en définissant les écoles de volley. C'est la source de notre développement avec la qualité nécessaire pour répondre aux attentes des adhérents. Les futurs volleyeurs ne sont plus des enfants à garder pendant que les parents font leurs courses ! Les parents qui fréquentent les clubs sont soucieux de ce qui s'y fait. Les enfants resteront au Volley, mais il faut qu'ils soient encadrés par des cadres formés spécialement pour eux. Le club doit se positionner sur une dynamique d'école de volley,

reconnaissance de qualité. Nous avons mis en place les éléments nécessaires à la formation des cadres et à l'évaluation des écoles de Volley.

2.5. S'OUVRIR A DE NOUVEAUX PRATIQUANTS :

Nous n'avons pas de chiffres qui permettent de dire avec exactitude la part de nouveaux pratiquants avec des nouvelles licences. Mais de toute façon cela est sûrement insuffisant.

Comme nous pouvions le dire l'an dernier, nous devons mettre en face des volleyeurs potentiels des produits adaptés à leurs attentes. Depuis plusieurs années, cette volonté s'affiche mais personne n'a encore vraiment trouvé une solution plus globale et surtout fait une véritable proposition.

Comme l'an dernier, nous pouvons redire que la concurrence est difficile face aux fédérations affinitaires qui ont pour la grande majorité d'entre elles une présence départementale. Nous ne devons pas avoir de craintes de faire des propositions adaptées à la demande, voire concurrentielles à celles qui existent.

C'est aussi aux clubs de se mobiliser. Le groupe de travail réuni au CNOSF (voir paragraphe 4.2) l'a parfaitement démontré et il faut que nous répondions à cette demande. La Fédération et les Liges doivent aussi répondre aux intérêts des Comités Départementaux qui sont les mieux placés pour définir les actions à mettre en place.

3. LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS FEDERALES

Je souhaite simplement apporter ici un complément au rapport d'activités des commissions centrales, pour mettre en lumière les points importants qui ont aussi des conséquences sur la vie fédérale.

3.1. COMMISSION CENTRALE STATUTS ET REGLEMENTS

Cette année, nous avons eu 6 conciliations dans lesquelles nos textes sont cités et leurs applications par les structures régionales ou commissions annulées, y compris le règlement général disciplinaire et ses applications non conforme dans les Liges ! Sans oublier les affaires qui nous emmènent au Tribunal Administratif.

Les propositions du conciliateur (écrites et orales en séance) vont même jusqu'à nous demander de revoir nos règlements (principe de base de défense ou de compétences injustifiées), ou bien de supprimer la complexité du traitement de nos règlements : 4 ou 5 manuels règlementaires qui deviennent contradictoires entre eux.

Et puis, il y a un autre domaine à prendre en charge avant l'AG 2008, correspondant à une recommandation de l'inspection : un toilettage de nos statuts et règlements fédéraux, la mise en conformité et la validation des statuts et règlements de nos Liges et Comités Départementaux.

C'est un travail d'une grande ampleur qui nous attend, commencé l'an dernier et que nous devons poursuivre dès maintenant.

3.2. COMMISSION CENTRALE DES AGENTS SPORTIFS

Félicitations à notre nouveau Président et nous pouvons saluer la continuité du travail commencé l'année dernière avec une mise à jour de quelques imperfections qui subsistaient.

Néanmoins, nous devons noter que ce secteur de l'activité économique reste un secteur difficile à maîtriser, ce qui est certainement regrettable quand on connaît les enjeux financiers en cause ou les retombées juridiques qui peuvent en découler aussi bien sur les clubs que la Fédération.

3.3. COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI/FORMATION

Il faut souligner le travail important et novateur de cette commission :

-  Les séminaires baby volley,
-  La valorisation des acquis d'expériences,
-  Les stages de formation correspondant à la demande, mais aussi aux besoins de la politique d'implantation des nouvelles pratiques et compétitions, la valorisation de cette formation par la publication des résultats,
-  Une étude permanente du suivi des entraîneurs afin d'éviter les retards entraînant pénalités et appels désagréables pour tous le monde.

Nous pouvons sur ce point noter une amélioration importante par rapport aux dernières années.

3.4. COMMISSION CENTRALE SPORTIVE, COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Nous ne reviendrons pas sur la travail important et permanent de ces commissions.

Quelques points qui méritent une attention : la demande des clubs d'une simplification des règlements et de l'édition d'un document imprimé. Nous irons vers cette solution, mais pour le réaliser, c'est comme pour le travail de cette commission, nous ne pourrons pas nous reposer sur le seul bénévolat et il faudra mettre en place des moyens professionnels complémentaires.

Sur ce point, nous savons aussi que la demande des clubs est de plus en plus importante sur les textes et règlements et la réponse exigée doit se vérifier et être communiquée avec certitude. C'est un point à ne pas ignorer dans ce service d'aide aux clubs, mais aussi de contrôle.

3.5. COMMISSION CENTRALE DE DISCIPLINE ET COMMISSION FEDERALE D'APPEL

Il y a été nécessaire d'organiser 9 séances d'appel. Cela montre bien deux choses : des décisions prises en amont pas toujours correctes, et l'amplification du phénomène de contestations et de défense des intérêts sur le tapis vert par les clubs et de ses adhérents.

Le travail délicat de cette commission sera nécessairement renforcé dans l'avenir par une préparation encore plus fouillée de la forme et du fond juridique. C'est devenu une nécessité, et depuis deux mois le Président de la CFA a bien mis en place les moyens nécessaires en s'entourant de compétences supplémentaires pour y parvenir.

3.6. COMMISSIONS CENTRALES MEDICALE, DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE DE 1ERE INSTANCE ET COMMISSION APPEL

La commission médicale a un travail de plus en plus important : collecte et suivi médical de nos sportifs sur liste, suivi des dispositions nouvelles, recherche et application ; prévention contre le dopage. Félicitons nos médecins pour ce travail important inhérent à une Fédération et qui nécessite des moyens financiers en partie de l'Etat, et dont les résultats profitent aussi aux licenciés.

A propos du dopage, 176 contrôles l'an dernier, une parution des résultats et des sanctions, obligation légale.

Cette année, nous sommes déjà à 302 contrôles et pour le moment la commission n'a pas encore été convoquée.

Espérons que cela continu !

Gros travail l'an prochain avec la mise en application des nouveaux décrets concernant la lutte antidopage, les clubs seront informés directement des nouvelles dispositions à prendre.

3.7. COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

Les travaux d'études de cette commission portent sur des dossiers à la demande du Trésorier Général et qui ont permis de faire des propositions nouvelles concernant les tarifs des licences, les adhésions ou les mutations. Mais également celui des arbitres et des remboursements des frais de déplacements.

4. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS NATIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

4.1. FEDERATIONS AFFINITAIRES

Aujourd'hui, quatre conventions nationales ont été élaborées entre l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL et la FFSU. Il appartient désormais aux Ligues, aux Comités départementaux de décliner ces conventions à leurs niveaux respectifs afin de mettre en place les actions : Baby Volley, Jeux de Mini Volley, Smashy, à toi de Smasher, opérations de soutien aux actions du sport universitaire, avec le soutien fédéral qui se manifeste progressivement par la mise en place d'agents de développement départementaux en particulier.

4.2. CNOSF

*Les travaux du CNOSF et MJS auxquels a participé la FFVB sur **les territoires : une nouvelle source d'impulsion pour le développement des fédérations sportives** et font l'objet des ateliers à l'Assemblée Générale.*

Cet élément de réflexion doit vous aider à définir les actions, mais aussi vous donnera des outils pour aider au développement de nos clubs et vous permettra d'éviter une réflexion fondamentale, avec les

conclusions par 10 fédérations unisports, scolaires et affinitaire. Ce travail de plus de 6 mois existe et a été présenté au mouvement sportif le 15 mai 2007.

Servez-vous au moins des résultats de ces travaux. Les synthèses sont généralistes et ne concernent pas que la FFVB. Nous devons nous inspirer des actions mises en place dans les autres fédérations.

Savoir regarder à côté, ne pas cacher ce que nous faisons, est aussi une obligation et un pacte que nous avons conclu entre nous au début de ces travaux. C'est probablement la raison pour laquelle ces conclusions sont fortes, ont abouti aux ateliers de l'Assemblée Générale et sont pour nous les bases d'une nouvelle source de réflexion pour le développement du Volley-Ball.

4.3. MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Je ne reviendrais pas sur l'objet principal de notre relation avec la MJS qui cette année aura été l'inspection dont je vous ai fait part tout au long de ce rapport.

4.4. CEV

Et un premier titre de Champion d'Europe ! Quel plaisir d'écrire ces quelques mots et d'adresser nos félicitations aux joueurs, à Jocelyn TRILLON et son staff qui ont concrétisé un épisode de la formation française !

Nous avons été amené à prendre une décision difficile suite à notre situation actuelle. Celle de demander à la CEV de reporter l'accueil d'un comité directeur de la CEV sur notre territoire, les frais inhérents à cette manifestation sur les fonds propres de la FFVB. La situation actuelle nous amenant à prévoir avec rigueur toutes les dépenses plutôt que de constater un déficit important en février 2008.

4.5. FIVB

La FFVB adresse ses félicitations au Dr RUBEN ACOSTA réélu Président de la FIVB.

Nous avons aussi félicité « nos » français pour un nouveau mandat : André LECLERCQ, Annie PEYTAVIN, et Philippe BLAIN. Bravo encore à eux, le combat est rude sur le terrain mondial pour que la France garde une place pour ses représentants !

5. MOTS DE LA FIN

Prendre d'abord quelques temps pour vous parler de nos Départements et Territoires d'Outre- Mer. Toujours en situation délicate, confrontés à des difficultés qui ne sont pas les nôtres, l'éloignement de la métropole, des traditions de leurs territoires que nous ne pouvons ignorer.

La FFVB apporte au maximum et aussi en fonction des moyens consentis par l'Etat, dans le domaine du développement, l'aide nécessaire à ces ligues qui cette année ont toutes apporté une contribution à l'augmentation du nombre de licenciés.

Vous avez depuis deux ans la possibilité de suivre sur le site fédéral le résultat des travaux de la fédération : 9 procès verbaux de Bureau exécutif, 4 de Comité Directeur, documents de 8 pages en moyenne, diffusés en moins d'un mois après la tenue de la réunion, délai nécessaire à la rédaction et à l'approbation par les participants.

J'y ajouterais la publication des rapports des commissions centrales, des informations de différents secteurs sans oublier les numéros de Newletters et de communiqués de presse. Tous ces éléments font partis de notre volonté politique de développer la communication interne et externe.

Tous ces éléments vous permettent aussi de connaître la vie fédérale.

Vous avez pu lire au travers de ce rapport moral le rappel de nos actions sur cette année faites par des équipes constituées d'élus de tous niveaux, de volontaires bénévoles, des personnels fédéraux, de la DTN :

-  *Mise en place de la nouvelle licence,*
-  *Restructuration du personnel fédéral,*
-  *Politique de l'emploi,*
-  *Négociation de la convention collective du sport,*
-  *L'organisation de réunion directement avec les clubs de l'élite fédérale,*
-  *La participation à un travail des fédérations françaises : les territoires, nouvelles sources d'impulsion pour le développement territoriales, reconnaissance de la FFVB auprès de ses pairs,*
-  *Le colloque de mini baby,*
-  *La lutte contre le dopage.*

Et puis également tous ceux qui nous attendent :

-  *les statuts et règlements de la fédération, des ligues et des comités,*
-  *la réglementation des différentes épreuves,*
-  *l'administration réglementaire et financière,*
-  *l'organisation sportive.*

Ces points feront l'objet du travail de trois commissions et nous conduirons vers une assemblée générale extraordinaire en décembre/janvier.

Je terminerais, en ayant un petit mot, pour le personnel fédéral. Nos relations ont parfois été tendues parce que lors d'une négociation, comme dans toute entreprise, les attentes des uns ne correspondent pas toujours à la demande des autres et réciproquement. Maintenant les personnels ont été impliqués à tous les stades de nos actions décrites dans les éléments de ce rapport, et c'est pourquoi, aussi en votre nom, nous pouvons les remercier.

La FFVB a besoin de notre engagement : Bureau Exécutif, Comité Directeur Fédéral, personnel fédéral, délégués des clubs, présidents de ligues et de Comités Départementaux.

Pour aussi montrer à nos licenciés, aux instances officielles, aux collectivités, aux partenaires, notre responsabilité chacun à notre niveau. L'expression de vos observations, de vos souhaits, mais aussi de votre vote global sur le rapport moral de la FFVB participe à cette expression ».

G PELLAN souligne le rapport d'activités et remercie le Secrétaire Général pour son rapport excellent.

Suite à l'intervention du Secrétaire Général, diverses questions ou observations sont posées :

Mr DANIEL (Midi-Pyrénées) sur la déconcentration, sur les statuts ligues et les objectifs commerciaux engagés.

D. MURAIL (Secrétaire Général) répond sur les statuts qu'un toilettage est en cours. Les travaux des Etats Généraux vont permettre également d'avancer sur ce point.

C. GANGLOFF (Pays de la Loire) suite à une décision du Comité directeur des Pays de la Loire sur le rapport moral : constat d'avancées sur certains chantiers, ouverture de discussions avec les ligues rencontre avec les ligues/clubs : reconduction et futurs états généraux. Malgré cela, non évocation des pratiques féminines et des nouvelles pratiques, politique événementielle et évoque le débat sur la licence et les modalités de paiement.

Le Président G. PELLAN rebondit sur l'intervention de M. GANGLOFF sur la structuration des événements et fait un rappel du Tournoi de France (produit qui intéresse maintenant les partenaires). Pour l'instant, le Président gère le domaine du marketing avec ténacité. Prochainement 2 nouveaux partenaires seront communiqués mais par principe la confidentialité doit rester de rigueur en attente des signatures et plan de communication.

D. MURAIL (Secrétaire Général) rappelle le sujet de la licence est sur deux points : sa validité juridique et les recommandations du ministère (document fédéral au regard de la loi sur le sport et le procédure financière qui reste inchangé cette année).

D. KARVOVIAC (Bretagne) demande si les recommandations du rapport du MJS est consultable.

Le Président G. PELLAN après avoir eu contact avec le MJS informe que le rapport n'est pas consultable. Une information sera faite par courrier aux ligues.

J. BOSCA (Midi-Pyrénées) : s'interroge sur la restructuration sur le Personnel Fédéral (Juriste, Trésorier) et la ligue votera contre le Rapport Moral car contraire aux propositions financières.

P. JEANROT (Centre) : s'exprime sur les orientations données dans ce rapport moral.

D. MURAIL (Secrétaire Général) : Le vote du Rapport Moral ne vaut pas validation des propositions financières du Trésorier Général.

Le Président G. PELLAN rappelle la tenue des Etats Généraux (orientations des prochaines années).

J. BOSCA (Midi-Pyrénées) rappelle que l'an dernier la position des CTS – FAR était dans le rapport moral.

D. KARVOVIAC (Bretagne) insiste les contradictions avec les statuts des ligues régionales

JP LACHAUME rappelle le fonctionnement des ligues régionales à travers les modèles de statuts types et la position administrative des ligues en tant qu'organisme décentralisé.

Le Président G. PELLAN rappelle que les intentions qui figurent au Rapport Moral n'ont pas valeur de décisions pour les différents points soumis ensuite au vote (tarification).

Résultat du vote – Rapport Moral

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **1440**

Contre : 920 Alsace (3) – Aquitaine (3) – Bretagne (3)
Haute-Normandie (3) – Midi-Pyrénées (3) – Poitou-Charentes (3)
Abstentions : 1220 Centre (3) – Flandres (3) – Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3)
Picardie (2)

→ **Adopté à la majorité relative**

8. Rapport des ateliers du 1er Juin 2007

JM SCHMITT (Directeur Technique National Adjoint) : Rapport sur l'atelier « Emploi » et « Collectivités Territoriales » (voir site fédéral)

« L'atelier de l'emploi s'est déroulé en deux parties. Nous avons décidé de jumeler les deux ateliers à savoir le développement territorial et l'emploi parce qu'il apparaît que certaines connexions et certaines pistes naissent justement du rapprochement et de la prise en compte des éléments changeants dans le paysage, de la recomposition territoriale. Sur l'emploi, on a fait intervenir une personnes ressources du comité olympique, du CNAR plus exactement en la personne de Myriam ANTOINE qui a fait un exposé des différents dispositifs existants et répondant à la problématique de l'emploi associatif. Il y a eu un large balayage, il apparaît que certaines solutions et en aparté j'en ai discuté avec quelques uns, certains solutions paraissent très intéressantes, notamment celle de la mutualisation mais il faut encore s'assurer que le dispositif réglementaire et d'encadrement juridique et dans la loi, correspond à l'utilisation qu'on pourrait en faire c'est-à-dire un employeur qui en fait permet à un autre demandeur de service de partager le financement de l'emploi. Je vais très vite m'enquérir des renseignements précis à ce sujet et je vous en ferai une communication. La deuxième partie, nous avons joint les 2 ateliers à savoir le développement territorial qui avait lui fait son exposé sur la recomposition territoriale qui est en train de s'achever mais qui n'est pas égale dans toutes les régions de France, certaines régions sont plus avancées que d'autres notamment concernant les communautés d'agglomération mais également les pays qui ... un petit peu cette nouvelle sorte de composition territoriale qui est en train d'apparaître et qui naturellement nécessite des approches différentes. Là aussi également essayer d'aborder le problème de la déclinaison de la chose sportive, donc de l'associatif, dans ce cadre là, en sachant qu'aujourd'hui je le dis ici rapidement la seule chose du sport et la seule chose de la performance ne suffira plus pour aller taper aux subventions. Aujourd'hui il faut élaborer des projets sportifs, des projets associatifs qui s'insèrent dans le cadre des différentes préoccupations des collectivités et on les a décliné et on a essayé d'investiguer les pistes qui pouvaient naître sur lesquelles malgré

tout on a déjà un petit peu travaillé, notamment en abordant et en proposant la modification en ce qui concerne les UGS qui peuvent peut-être quelque part être l'accompagnement réglementaire fédéral qui pourrait épouser un bassin de pratique c'est-à-dire cet espace d'espace géographique dans lequel les choses peuvent se passer, peuvent se mutualiser et éventuellement déboucher sur la mutualisation. Le 3^{ème} aspect, ça sera l'objet également du rapport du Directeur Technique, c'est comprendre notre activité et comprendre l'offre fédérale, donc ligues et comités comme je dirais des adaptations à des besoins qui naissent aujourd'hui, qui ne sont plus les mêmes que ceux qu'on a peut connaître il y a 10, 15 ans et c'est de notre adaptation et de la diversification de nos offres adaptées que, à notre sens, naîtra le succès et le regain ».

Le Président Gil PELLAN présente **F. BLANCHARD, juriste de la FFVB** : Rapport sur les structures territoriales. (voir site fédéral)

« L'activité collectivités territoriales était animée par Florence BLANCHARD avec laquelle on a travaillé dans le cadre d'une opération qui a été initiée par le Comité Olympique justement se posant le problème de la problématique, la problématique plutôt du développement de la nouvelle recomposition territoriale. On a été accompagné dans ce travail par un cabinet d'experts qui est le cabinet AMNYOS et qui conduit surtout la méthodologie dans laquelle nous avons œuvré et de ce travail, beaucoup de fédérations étaient concernées, une dizaine puisqu'à l'initiative de Daniel MURAIL la Fédération Française Volley-Ball a été suivie et a été Fédération pilote, et de ce travail sont apparues quelques conclusions générales qui sont partagées par beaucoup de fédérations parce que la problématique que nous rencontrons aujourd'hui aussi, elle est partagée par d'autres fédérations c'est-à-dire à savoir comment le fait fédéral est reconnu par la base. Et de ce fait naturellement il y a une recomposition, redéfinition un petit peu du système associatif en tant que tel et ce cadre ne peut pas ignorer les interlocuteurs locaux que sont les collectivités, des espaces juridiques et réglementaires qui naissent et qui peuvent mourir qui sont dans des missions, dans des délégations de missions et c'est un maquis qui est un peu difficile d'aborder aux premiers abords. Cependant, aujourd'hui les collectivités territoriales ont des préoccupations qui sont d'ordre social, type insertion, type éducatif, type mieux vivre ensemble, type relations la ville et la campagne, recomposition et notre problème à nous, c'est de savoir comment notre sport, notre activité peut trouver son sens là-dedans. Aujourd'hui, on ne peut plus se contenter de proposer un projet à une collectivité territoriale telle qu'elle soit uniquement le fait de dire on va jouer en 3^{ème} division, en deuxième division. Il faut que nos aspirations, nos projets sportifs soient déclinés dans les aspirations et dans les préoccupations de ces collectivités sinon nous ne serons plus pris en compte et ça sera notre grand message à tous deux, notre grand message, c'est d'apprendre à rédiger des projets sportifs et ensuite des projets d'application qui rentrent un petit peu dans ces problématiques.

Melle BLANCHARD (Juriste FFVB) : Pour compléter ce que vient de dire Jean-Marie, je voulais juste remercier l'intervenant que j'ai eu dans mon atelier, Monsieur Marcel RETAILLEAU, Vice-Président du CROS Pays de la Loire qui effectivement a amené toute son expérience à mon atelier, les gens qui étaient là ont pu sans doute le voir ».

E. TANGUY (Administrateur) : Rapport sur la Vie Associative et relation fédérale. (voir site fédéral)

« Je vais essayer de faire un rapport assez rapide des travaux d'hier soir, ce qui va être très difficile parce que nous avons eu un débat très large avec des pistes très intéressantes. La démarche était de proposer un petit peu le compte-rendu de nos travaux du groupe de travail territorial initié par le Ministère Jeunesse et Sports et le CNOSF avec 10 autres fédérations, la notre étant la 10^{ème}. Nous avons établi un document qui est une démarche de travail et de réflexion en 4 points. Le 1^{er} point a été sur la fidélisation des clubs et l'augmentation des clubs. Les documents vous seront transmis ainsi que le compte rendu plus détaillé que je vous ferais. Outre les points que nous avons proposés, j'ai noté dans la salle quelques interventions qui nous serviront pour les états généraux. Au niveau de l'affiliation en tenant compte du nombre de licenciés, il nous a été posé la question pourquoi 2 niveaux et pas 3 ? Une intervention sur la complexité administrative et le guichet unique, ce sont des pistes de réflexion. Une autre sur le mailing des clubs et les circuits de paiement et des discussions sur l'utilité de l'UGS, sur la création et la perte de clubs. Valorisation de l'accueil et de la formation et

envisager la création d'UGS entre les clubs fédéraux et les clubs affinitaires, ainsi qu'une communication descendante FFVB/clubs mais pas une communication montante. Voilà, un petit peu sur le 1^{er} point la fidélisation des clubs. Deuxième point, la fidélisation et l'augmentation du nombre de licenciés. Le regroupement des licenciés, amélioration de la qualité d'accueil, redifférenciation des droits de mutation pour les Seniors, secteur pro, régional et fédéral et diminution du tarif pour les mutations. Donc des remarques qui ont été notées, l'extension des regroupements de licences à la catégorie benjamins, à l'heure actuelle il n'est pas prévu que la catégorie benjamins soit dans les regroupements de licences, donc une piste a été lancée, on y travaillera. Un des axes de la fidélisation, c'est la féminisation avec un exemple qui a été cité notamment en Italie où il y a 2/3 de pratiquantes féminines dans la Fédération Italienne et aussi un exemple sur le HandBall qui est performant grâce à ses résultats en féminin. Et au niveau du nombre de mutés, une harmonisation parce qu'à l'heure actuelle il y a plus de mutés en nationale 1 que dans les autres divisions fédérales puisque la perte de licenciés pourrait être due aussi à un manque de la capacité d'accueil. 3^{ème} point, la diversification et l'adaptation des offres de pratiques, avec la pratique compétitive et l'adaptation aux formes de jeu et catégories d'âges, le Volley liberté incluant la pratique entreprise et le volley vétérans avec la mise en place d'un référent fédéral pour le Volley liberté et pour les lieux de pratique. Les points qui sont ressortis : travailler sur un produit attractif pour concurrence les fédérations affinitaires qui nous font mal un petit peu en ce moment. Une question sur le travail de la DTN sur le jeu réduit et l'absence de jeu dans certains niveaux de catégorie d'âges qui pourrait être une conséquence de la perte de licenciés. 4^{ème} point qui est très intéressant, la redéfinition des rôles des ligues régionales et des comités départementaux. Première question posée, pourquoi le développement serait-il uniquement réalisé par les comités départementaux, les ligues pourraient également être acteurs du développement. Une remarque aussi, favoriser les championnats départementaux qui dans certains départements apparemment sont défaillants à cause d'un nombre d'équipes insuffisantes. La disparition dans certains championnats départementaux des divisions 2 voire divisions 3, éventuellement revaloriser le niveau départemental en descendant des clubs qui sont actuellement en régional de manière à redonner au comité départemental un petit peu d'oxygène pour organiser leur championnat. Les conclusions étaient sur le document. Voilà pour les remarques que j'ai noté, je rédigerai tout dans un rapport beaucoup plus complet, je pense que Daniel pourra transmettre à l'ensemble des ligues et des comités et puis ses bases vous serviront de discussions pour les états généraux du Volley-Ball ».

9. Rapport Financier

10. Rapport du Commissaire aux comptes

C. ALBE (Trésorier Général) : Rapport Financier et Rapport du Commissaire aux comptes

Rapport Financier

« Comme chaque saison, je vais vous présenter l'année 2006. Le premier point favorable, c'est qu'en réalité on arrive à un résultat bénéficiaire de 164121,90 ce qui permet de retrouver une position nette positive. Je vous rappelle qu'en 2005, la situation nette de la Fédération était négative de 85000 euros, c'est-à-dire qu'on avait plus de passif que d'actif. Et là du fait de ses résultats, nous avons une position nette positive de plus 78 000 euros.

C'est d'abord une continuité de la gestion des engagements de tous les jours et en particulier des frais de fonctionnement et c'est la deuxième place de la Ligue Mondiale de notre Equipe de France Masculine qui nous a rapporté de l'ordre de 390 000 euros par l'intermédiaire des primes qui nous a été accordées par la FIVB. Donc ce résultat de la Ligue Mondiale nous a permis d'équilibrer les comptes.

Il ne faut pas se voiler la face, vous savez que l'année dernière à Orléans, je vous avez présenté un certain nombres de mesures qui avaient été rejetées et je vous avez dit qu'on se dirigeait vers un déficit. En 2006, il est vrai que par l'intermédiaire du produit de

la Ligue Mondiale, nous avons pu équilibrer largement les comptes et retrouver une situation positive.

Sur le compte de résultat, je vais vous dire quelles sont les grandes lignes.

Le poste frais de personnel cette année s'élève à 1274000, par contre l'année dernière, il s'élevait à 1289000. Il ne faut pas se tromper, ce poste n'est pas en diminution parce que si vous redescendez dans les lignes du poste 64, frais de personnel, il faut savoir que les primes l'année dernière aux championnats d'Europe étaient en 2005 de 156000 euros, et pour le championnat du monde en 2006, du fait de la 6^{ème} place, n'ont été que de 32000 euros. Donc le différentiel c'est l'embauche et c'est le financement des nouveaux postes pour le fonctionnement de la Fédération.

Ensuite, un autre poste qui est aussi important, les autres années, l'aide à l'emploi des ligues en 2005, ça représentait 257000 euros, cette année avec la politique qui a été mise en place au niveau de l'aide des ligues, ça représente 397000 euros, soit une augmentation de 140000 euros.

Au niveau des recettes, je déplore que notre revue pour l'instant n'enregistre plus de publicité.

Au niveau des partenariats, il y a aussi une chute relativement importante, c'est dû à la disparition en 2005 d'Eurosport, Eurosport a fonctionné en partenariat jusqu'au 30 juin 2005 et bien sûr cet impact est de l'ordre de 106 à 110000 euros.

Ensuite autres postes dans les recettes, les aides à l'emploi ont toutes plus ou moins disparus, vous en êtes vraiment conscient puisque vous tous vous en avez eu dans vos clubs, ou dans les comités ou dans les ligues. Pour ce poste emplois jeunes, les subventions représentaient en 2005, 57000, en 2006, ça représentait 19000 et en 2007, ça va représenter zéro.

Notre trésorerie est un peu moins importante mais de tout de même, au 31 Décembre, elle était encore relativement confortable puisque nous avons encore des titres et des sicav placés en banque, ce n'est pas ce qui rapporte mais enfin on essaie de ne pas générer des agios et cette année je vous rappelle comme a pu vous le dire le Président, que nous avons du faire face à cette importante dette des ligues qui encore au mois de Mars s'élevait à 600 000 euros.

Voilà en ce qui concerne l'explication du compte de résultat et du bilan. Je déplore et je trouve ça dommageable, l'année dernière vous vous étiez engagés, à me poser des questions par écrit pour que puisse les préparer. A ce jour, sachez que je n'ai reçu aucune question. Ce n'est pas pour ça que je ne vais répondre à vos questions, sachez le.

Donc à partir de là, je vais essayer sur vos questions, de pouvoir y répondre mais sur certains postes, sachez que ça me sera très difficile dans la mesure où je n'ai pas le détail exact des comptes, je ne peux pas tout avoir en mémoire. Au niveau de l'année 2006, voilà ce que j'ai à vous dire.

Je vais maintenant vous lire un petit courrier de la commissaire aux comptes daté du 30 mai 2007. :

« Monsieur ALBE, comme je vous l'ai indiqué par téléphone, exceptionnellement prise par d'autres engagements professionnels, je ne pourrai pas participer cette année à l'Assemblée Générale de la FFVB et je le regrette. Je vous laisse le soin de lire mon rapport sur les comptes annuels 2006 certifiés réguliers et sincères étant observé le caractère exceptionnel du produit Ligue Mondiale ».

J'espère que l'année sportive 2007 sera encore meilleure et je vous souhaite à tous une bonne assemblée générale..

Rapport du Commissaire aux Comptes en date du 31/12/2006

« Mesdames et Messieurs. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Volley-Ball tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification des appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 16 de l'annexe, relatif aux produits exceptionnels enregistrés grâce au très bon classement obtenu lors de la ligue mondiale 2006, point évoqué également dans le rapport de votre trésorier. Le solde positif lié à cet événement s'élève à 392 266 euros qu'il convient de comparer au résultat courant négatif de 252 684 euros, celui-ci reflétant l'activité courante de la Fédération. La prise en compte de ce résultat sportif représente un caractère exceptionnel et permet de retrouver une situation nette positive, ce qui est appréciable. Cependant cela ne doit pas masquer le déficit de l'exploitation courante et la fragilité de l'ensemble de la situation. Justification des appréciations. En application de l'article L 823-9 relative à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants. La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour un montant de 1 483 491 euros conformément à la convention d'objectifs signée pour 2006. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur. Vérifications et informations spécifiques. Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. Madame MAHIEU, Experte Comptable et Commissaire aux Comptes ».

Mr C. ALBE précise à **Mr ENGEL (Aquitaine)** que le différentiel concernant les postes de prestations extérieures provient de service de voyages, l'organisation du Tournoi de France et surtout l'arrêt du contrat d'Eurosport.

Suite à l'intervention de **Mr BOSCA (Midi-Pyrénées)** sur les institutions figurant au rapport du Trésorier Général, le Président G. PELLAN note l'attention portée au rapport d'activités du Secrétaire Général et du Trésorier Général mais trouve aussi tout à fait logique qu'ils puissent faire part d'un certain nombre de suggestions et qu'ils puissent avoir leur temps d'expression par rapport à ceux-ci. L'année prochaine, les distinctions seront clairement exprimées.

Mr ALBE apporte des précisions concernant les questions de **Mr KARBOVIAC (Bretagne)** :

- ☞ 40 000 € de frais d'engagement aux championnats du Monde,
- ☞ 4 000 € de dépréciation de ligues et clubs qui ne seront plus jamais versés,
- ☞ Mise à disposition de tous les comptes de la FFVB en salle.

Mr ALBE répond à l'interrogation légitime de **Mr DUBIER (Haute-Normandie)** sur l'investissement financier fédéral concernant l'opération « Le Volley J'adore ». Il s'élève à 54 000 € et a été effectué conformément au vote de l'Assemblée Générale d'Orléans.

Résultat du vote – Rapport Financier

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3121**

Contre : 56 Haute-Normandie (2)

Abstentions : 403 Aquitaine (3) – Midi-Pyrénées (3) – Poitou-Charentes (2)

→ **Adopté à la majorité relative**

Accueil de Mr A. VANDEL (Generali Proximité).

Mr A. VANDEL, Responsable de Communication de Generali Proximité : Intervention et remerciements de l'accueil.

Pause déjeuner

Reprise des travaux à 14H15

Le Président Gil PELLAN reprend la parole.

Mr G. PELLAN demande à l'Assemblée Générale de rendre hommage à ceux qui ont disparu cette année :

Minute de silence en mémoire des personnes disparues :

Mr Jean PALMER, ancien dirigeant du Veloce Vannetais (a été le créateur ce club)

Mme NUCCI (suite longue maladie)

Mme Raymonde PICARD (belle-mère de JC BOUR)

Mme HANANIA (épouse Mr HANANIA Membre CCA suite à une longue maladie)

Mme DOMICILE (épouse Mr DOMICILE, ex membre de la CCA)

Mr ALLEGRE (membre du CD Loire, ancien dirigeant de la Ligue)

Mr DECONNINCK (papa de Didier DECONNINCK, Président de Ligue)

Mr Gérard DEROUAULT (ex-président et entraîneur de Châtelailon pendant les glorieuses années de ce club)

Mr Joseph WOJTASZ (papa du joueur Jean-Michel WOJTASZ)

Mr André LECONTE (papa de Mr Claude LECONTE, Arbitre Fédéral)

Mr Grégoire BELTRI (arbitre, membre actif CRA Midi-Pyrénées, du Comité Départemental des Hautes Pyrénées et cheville ouvrière du tournoi benjamin, poussin, baby de Tarbes).

Maman de la compagne de Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX

cf Diaporama et clip sur le site FFVB

*« **Mr COGNE (Directeur Technique National)** : Merci. Il m'appartient aujourd'hui de faire le bilan de toutes les opérations mises en place sur cette olympiade PEKIN. Donc la déclinaison opérationnelle du projet politique que vous avez adopté à l'Assemblée Générale de 2005 et puis un bilan d'étapes suite aux dispositifs qui vous ont été exposés à l'Assemblée Générale de 2006.*

Je reviendrais dans mon intervention à la question qui a été posée par notre ami Claude par rapport aux Pays de Loire sur les missions des cadres.

Aujourd'hui, où en est l'organisation de la Direction Technique Nationale, compte tenu des différentes évolutions qui ont été évoquées, les lettres de missions, les textes validés dans le dispositif pour démontrer comment on est arrivé à dynamiser, animer l'ensemble du réseau des cadres.

Pour la première fois, le colloque des cadres, organisé en Ile de France a rassemblé, plus de cadres qui étaient issus des régions et des départements, que de cadres techniques d'état mis à disposition par le Ministère de la Jeunesse des Sports auprès de la Fédération Française de Volley Ball. Cette dynamique là est en train de s'encrer et ça va vous permettre de voir un petit peu où en est la dynamique de nos zones techniques à travers ce dispositif.

L'organigramme de la DTN, vous le connaissez, il est assez classique, 3 secteurs du Haut Niveau, le développement, la formation, notre groupe FAR qui fonctionne et quelques changements dans les organigrammes mais qui sont du à la fois à des mutations, ou des changements de missions qui sont aussi dans l'objectif de nous faire performer à l'image de nos cadets nationaux.

Alors en ce qui concerne les extraits de lettres de missions, je pense qu'on a déjà largement développé ce dispositif là en début d'olympiade, je ne l'ai mis que pour mémo à votre attention.

Par contre, ce qui est important, c'est que tout le dispositif qui a été mis en place, soit validé par tout un dispositif législatif et je vous renvoie à ces textes, le décret du 28 décembre 2005, on l'a abordé lors de la convention d'objectifs d'une part 2006, mais aussi de l'Assemblée Générale 2006 et puis l'instruction du 9 octobre relative aux modalités d'intervention des personnes avec l'état exerçant des missions auprès des fédérations sportives.

Ces dispositions sont déclinées dans les lettres de mission de l'ensemble des cadres qu'ils soient d'ailleurs d'état mis à disposition, que fédéraux impliqués dans le maillage territorial.

Le dispositif « soyez-sport » vient compléter notre dispositif d'encadrement, coordonné au niveau national par Aïcha HAOUAS et nous avons 13 postes qui sont financés par l'état, on verra tout à l'heure ce que ça représente d'un point de vue financier, c'est quand même assez important.

Je vous présente maintenant le réseau de la DTN avec tout le dispositif des formateurs, animateurs réseaux est sur el site internet fédéral.

Et je vous montrerai ensuite, la plateforme d'échanges de documents qui là aussi est un outil de formation et d'animation de tout le réseau de la Direction Technique et des cadres, non seulement la Direction Technique mais aussi d'autres entraîneurs qui proches de notre fonctionnement.

Ensuite je vais défiler les zones pour que l'on voie la dynamique qui les anime à travers le bilan d'évolution de certaines actions, les incidences sur des catégories de licenciés.

Notre objectif est d'associer des gens qui travaillent véritablement à la base des clubs, à la base des comités départementaux parce que, il nous faut démultiplier nos actions si on veut être performants sur le terrain, en liaison bien entendu avec les filières qui sont systématiquement associées dans les zones techniques.

Donc voilà la zone qui concerne donc la Bretagne, Centre, Pays de Loire, Basse et Haute-Normandie, la zone des Flandres et de la Picardie. Le grand test avec l'Alsace, la Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine qui s'est bien développé. La Ligue Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes où 19 personnes sont employées dans le dispositif avec une véritable logique territoriale de mise à disposition de personnels, peut-être qu'Hervé GOLFETTO interviendra puisque c'est la ligue support phare de ce dispositif, qui essaie de mailler le territoire de ses 8 départements pour, développer,

augmenter le nombre de clubs, le nombre de licenciés. Dans certains départements, ça marche, dans d'autres non.

Ensuite voilà ce qui concerne Corse, Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Provence.

Je vous présente, bien entendu, à chaque fois, les comités départementaux dans lesquels interviennent les personnes concernées.

Bien sûr quelques changements sont en cours. Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes. Et l'Ile de France qu'on avait identifié comme une zone à part entière.

En ce qui concerne les Dom-Tom, on n'a pas oublié nos amis des Dom-Tom, où là aussi on a un cadre par zone technique et puis de plus en plus on commence à voir apparaître des cadres territoriaux qui effectivement sont mis à disposition, donc vous en avez quand même 3 ici qui sont dans cette logique là.

Quelques chiffres qui nous ont permis effectivement de voir où on en est, de 41 postes en 2006, on en a 47 aujourd'hui plus les 14 emplois soyez sport.

Nous avons 207 écoles de Volley qui ont été créées, 95 qui sont consolidées. 20 000 enfants sensibilisés par les actions d'accroches, alors tout ce qui concerne Smashy, etc. 152 événements concernant les jeunes se sont déroulés à ce jour, 38 stages d'éducateurs de Volley-Ball ont été organisés dans les différentes zones et 200 écoles labels de Volley ont été formées. Nous constatons, et là Jean-Marie pourra intervenir aussi pour compléter mon propos, c'est que dans tous les départements où effectivement, on a un cadre de proximité qui travaille à la mise en place de compétitions, de rencontres adaptées, de formules de jeux, etc, sur les catégories poussins, pupilles, benjamins, nous sommes aujourd'hui en augmentation. Réellement, nous avons sensiblement une augmentation du nombre de licenciés.

Nous vous présentons le comparatif 2003/2004, 2004/2005 jusqu'à 2006/2007 avec les catégories minimes, benjamins, pupilles, baby, Smashy et poussins. Si on compare aujourd'hui, par rapport à l'an dernier, on avait 20 805 licences qui concernaient les catégories Smashy, baby et poussins, pupilles dont 4041 licences étaient gratuites, ce qui faisait globalement 16 000 licences payantes. Aujourd'hui, au moment de cette assemblée générale, nous avons 19 334 licences dont 1440 qui sont des pass donc gratuits, ce qui veut dire qu'on a augmenté le potentiel de licences payantes sur ses catégories d'âge de un peu moins de 2000 licenciés sur la période qui nous est donné en terme d'étude.

Je vous rappelle pour ceux qui étaient là que déjà en 2003, c'est à dire 2 ans après que je sois arrivé, j'avais préconisé une forte politique d'emplois.

Aujourd'hui, au niveau du dispositif FAR tel qu'il est exposé, 6 + 1 en Ile de France, + 3 dans les Dom-Tom, ce dispositif là fonctionne globalement pour tous les aspects d'animations de réseaux de formation.

Par contre, dans un certain nombre de bassins de pratiques qu'on a bien identifié, si on veut véritablement avoir une politique de développement, il est nécessaire d'avoir 13 CTF, Conseillers Techniques Fédéraux, pour véritablement décliner au niveau régional le dispositif qu'on a mis en place au niveau de la zone, parce que maintenant il nous faut redescendre au plus près des pratiquants, pour essayer d'appuyer ensuite les 47 ADD dans leurs missions, avec un objectif de création d'une dizaine de postes sur l'année 2007.

En tout cas, c'est l'objectif de la DTN.

J'expose ici les principes indispensables pour animer l'ensemble du dispositif sur notre développement et faire en sorte que la FFVB gagne en crédibilité vis-à-vis de la concurrence des autres fédérations qui sont, effectivement, bien positionnées sur le maillage territorial, et je parle notamment en termes de concurrence du Hand et du Basket.

En tout cas, j'insiste une nouvelle fois, si on veut véritablement franchir un cap, ça ne passera que par le maillage territorial et par un certain nombre de postes qui seront créés dans les régions, sinon on n'y arrivera pas. J'ai eu le même discours en 2003, aujourd'hui, nous sommes par rapport au dispositif tel qu'il a été exposé, véritablement une croisée des chemins.

Par rapport aux missions des CTF, j'ai essayé là de résumer qu'elles pouvaient être les 6 missions principales de ce cadre là qui pourrait être mis à la disposition des ligues : une capacité à instruire des dossiers et à faire en sorte que dans les instances régionales et locales, et territoriales, il y ait une véritable représentativité, un véritable impact de la ligue régionale.

En tout cas, ça nous semble le point d'ancrage fort de l'esprit concurrentiel dans lequel on doit se positionner par rapport aux centres régionaux d'entraînement, aux dispositions vis-à-vis des collectivités territoriales et des directions départementales et régionales jeunesse et sports.

En ce qui nous concerne nos champs de pratique, il y a deux champs très forts, une pratique à finalité compétitive qui prend globalement de la catégorie cadets jusqu'à la catégorie seniors, une pratique adaptée du baby volley jusqu'au début ou à la fin de la catégorie minimales avec les écoles de Volley juste en amont des clubs et des centres régionaux d'entraînement.

Il nous semble aujourd'hui par rapport à l'aspiration de la population et par rapport aux formes de pratique, il nous faut aussi développer tous les champs pour augmenter son nombre de licenciés. Je pense qu'il va falloir qu'on se préoccupe aussi aujourd'hui, à la fois, des populations handicaps, ce qui était aussi un message fort en début d'olympiade qu'on n'a pas réussi à concrétiser même si on va récupérer peut-être une compétence à ce niveau là au niveau de la Direction Technique, mais il me semble aussi qu'il faut qu'on s'occupe des personnes qui, au-delà des 35 ans, veulent pratiquer l'activité au sein de nos ligues et de nos comités départementaux.

Nous avons mis en place 2 outils performants et je pense que ça, c'est important, le pôle ressources d'une part et la formation par ailleurs. En ce qui concerne plus particulièrement le pôle ressources, on a mis en place « Alexandrie » un outil qui aujourd'hui est de plus en plus utilisé par l'ensemble des licenciés, par vous-même, par les ligues, par les acteurs et par les entraîneurs. Donc compiler, mettre en ligne, organiser une réflexion, traiter les informations, animer le réseau et transmettre de l'information aux entraîneurs et je vais vous montrer un petit peu comment ça fonctionne.

J'ai refais un petit historique, on a développé depuis ses 3 dernières années des plateformes d'échanges pour faire en sorte que l'ensemble des acteurs puissent accéder directement aux informations, ainsi, quand une expérience a eu lieu quelque part dans une région, si elle est bénéfique, elle puisse être immédiatement téléchargeable et au moins observable, et au moins utilisable dans une autre région et ça me semble déjà être là une base de communication, et une base d'échanges, et une base de solidarité dans les processus de développement qu'on peut échanger d'une région à l'autre.

500 dvd de contenu technique qui sont maintenant vendus. Aujourd'hui, c'est 289 suivis de commande, on est sur des chiffres d'affaire qui commencent à être assez intéressants en termes de mise à disposition et de ventes de produits de formation.

Cela me semble très intéressant qu'on arrive à développer encore cet outil là et j'ai essayé de résumer dans un slide un petit peu l'ensemble des champs d'action autour du pôle ressources et de la formation.

Et puis nous avons mis en place cette plateforme Alexandrie, je vais passer quelques slides sur cette plateforme qui permet effectivement à n'importe qui d'être connecté et d'aller chercher des informations. Sur les colonnes à votre droite, là vous avez par exemple l'ensemble des gens, lorsque cette page a été prise en copie d'écran, étaient connectées sur le site, que des entraîneurs et qui vont chercher un certain nombre d'infos, de production, d'outils, d'analyses, de vidéos, de formations, de ... et ça me semble essentiel.

Tous ces documents là sont téléchargeables à partir du moment où les gens sont dans le réseau de manière permanente.

Voilà quelques exemples qui permettent aux cadres conventionnés de rayonner au niveau local et territorial.

Concernant la refonte de l'architecture des formations voici le schéma global, d'une part pour se mettre en adéquation avec les brevets professionnels, et puis surtout montrer tout ce qui peut nous permettre de trouver des financements sur la formation.

Alors la liaison avec les FAR se fait systématiquement. 5 réunions annuelles de coordination. Voilà quelques chiffres aussi en terme à la fois d'organisation et de formation et le bilan de l'année 2007.

Donc, sur le **secteur féminin**, on a été décrié longtemps sur l'organisation de la structuration du secteur féminin. Aujourd'hui, on peut dire que l'on a 14 cadres qui sont clairement identifiés, formés, assujettis ... des formations.

Ce matin dans le rapport moral, Daniel parlait de Yan FANG, mais je pense que c'est important de souligner qu'autour de l'équipe de France féminine, il y avait aussi l'entraîneur de Melun Val de Seine La Rochette qui était associé au staff.

L'objectif pour le Championnat d'Europe 2007 mais aussi pour l'avenir, est à la fois cette capacité à positionner notre Equipe de France, mais aussi à préparer l'avenir pour les échéances 2009 et 2011, ça me semble essentiel.

Concernant le **secteur masculin**, vous voyez on a aussi là toute une dynamique de réseau et de formation.

En ce qui concerne le **Beach**, on est encore un petit peu à la traîne avec quelques personnes qui fonctionnent sur des missions ponctuelles et puis bien entendu on est dans une discipline qui est gérée par le haut et il faut impérativement qu'on performe sur ces jeux olympiques de Pékin. En tout cas, on essaie de se donner tous les outils nécessaires pour le faire.

Par rapport au collectif, si on prend la même logique que les slides précédents, on a positionné correctement notre Equipe de France Féminine, on est qualifié pour 2007 et clairement si on intègre les 12 au Championnat d'Europe 2007, c'est une performance. C'est le collectif qui va être rassemblé dès le 15 juillet, c'est un collectif à la fois d'expérience, et puis de très jeunes joueuses, on va essayer de leur faire rattraper le retard pour performer sur 2009 et 2011.

Concernant le collectif 2012, je crois qu'on a vu depuis le repositionnement sur le pôle France et la restructuration du pôle France, les résultats sont là, sont au rendez-vous, 7^{ème} au Championnat d'Europe 2006, deuxième au Tournoi de Qualification aux Championnats du Monde, non qualifiées pour un set, je vous rappelle quand même qu'on est à égalité avec la Croatie qui était Vice-Championne 2006 à St-Dié des Vosges.

Pour l'Equipe de France Cadettes, on s'est qualifié pour la première fois en Janvier 2007, qualification après laquelle la Fédération court depuis 1995 et 8^{ème} place historique qui laisse présager là aussi que notre détection est véritablement bien positionnée, en tout cas que c'est positif par rapport à notre démarche.

En ce qui concerne le Tournoi des 8 nations qui aura lieu à Mulhouse cette année, il faut qu'on intègre impérativement les 1/2 finales pour continuer cette dynamique.

Aujourd'hui, on a véritablement renforcé notre filière de haut niveau sur les filles entre le pôle France féminins et les pôles espoirs, mais aujourd'hui il faut que, les supports de jeu soient en adéquation.

Je pense que le fait que l'an prochain l'IFVB puisse accéder à la Nationale 1 féminine, est une véritable valeur ajoutée par rapport à la formation et la représentation internationale, c'est fondamental pour nous aujourd'hui d'avoir ce support de jeu pour effectivement performer sur les podiums européens et mondiaux.

Sur les collectifs des Equipes de France Masculine A et A', avec 60% des effectifs renouvelés, cela a été souligné par Gil PELLAN en discours introductif, je crois que c'est important parce que d'ores et déjà on est dans une perspective sur Londres et puis bien entendu il faut non seulement qu'on maintienne notre ranking mondial mais qu'on essaie de se positionner.

Je vous rappelle rapidement le parcours pour se qualifier aux jeux olympiques. On est la seule fédération de sport co dont le champion du Monde et le champion d'Europe ne sont pas qualifiés aux Jeux Olympiques. Que le Champion d'Europe, les premiers prennent 3 places à la Coupe du Monde, qui donnent 3 places aux Jeux Olympiques, donc 3 places plus le pays organisateur, 4. 5 tournois continentaux en Janvier, 5 places, le 1^{er} de chacun de ses tournois qui est qualifié, 5 + 4, 9. 3 tournois mondiaux entre fin mai et le 15 juin 2008 qui donnent une place chacune, 9 et 3, 12.

Voilà le processus de qualification olympique et je crois si on arrive effectivement à jouer notre jeu, c'est-à-dire se qualifier dès le mois de novembre, on n'arrivera pas comme la dernière olympiade en bout de course sur les jeux olympiques de Pékin.

Je pense que toutes les équipes qui étaient dans les 8 premières nations aux jeux olympiques de Sydney, ont pu jouer leur place dans le dernier carré pour Athènes et compte tenu de notre positionnement à Athènes où je vous rappelle qu'on a raté nos jeux olympiques parce qu'on est arrivé en bout de course avec un groupe en fin de cycle,

et bien en terminant 9^{ème}, il faut qu'on capitalise cette expérience avec des jeunes joueurs pour effectivement être présent quasi systématiquement en garçons sur les jeux olympiques.

En ce qui concerne les juniors, nous sommes vice champion d'Europe 2006 et deuxième au tournoi de qualification 2007, je ne vais pas revenir sur les conditions qui ont fait qu'on termine 2^{ème}, c'est une déception.

Plusieurs facteurs entre en jeu, on avait 2 joueurs qui été effectivement déjà intégrés dans les collectifs Pro et malheureusement un de ces 2 joueurs qui avait été hyper performant lors de notre titre de vice champion d'Europe en 2006, n'a pas eu de temps de jeu et on n'a pas réussi en fin de saison à lui redonner du temps de jeu par rapport à cette équipe et je crois que ça a été un handicap.

C'est une problématique sur laquelle il faut qu'on se penche et le niveau de jeu est fondamental, si ce groupe junior avait évolué en Pro B, nous nous serions qualifiés au championnat du Monde sans aucun conteste.

En ce qui concerne les cadets donc je vous ai réservé quelques petites images, si notre ami technicien peut envoyer ses images. Voilà quelques images du Championnat d'Europe Cadets de notre équipe.

Le clip en question, on va essayer de faire en sorte qu'il soit à votre disposition.

Il est déjà diffusé largement, il est sur notre plateforme Alexandrie, il pourra être diffusé dans toutes les ligues, utilisez-le, je crois que c'est une excellente image de dynamique et d'espoir pour l'avenir.

En ce qui concerne notre objectif, puisque de fait, vous savez qu'en Cadets, le Championnat d'Europe donne une qualification pour le Championnat du Monde, c'est clair, on vise un podium au Championnat du Monde, on ne va pas s'arrêter en si bon chemin, il y a un programme qui a été mis en place et au Mexique au mois d'Août, on va tout faire pour performer.

En ce qui concerne le Tournoi des 8 nations, notre objectif, c'est le podium aussi puisque c'est là que démarrent les futurs joueurs qui vont jouer le Championnat d'Europe 2009, donc d'ores et déjà on aura cet objectif dès cette année.

L'avantage en masculins, c'est qu'on aura 2 pôles France performants, un Cadets à Châtenay et un Juniors au CNVB, effectivement aujourd'hui, il faut qu'on est des supports de jeu qui puissent nous permettre de maintenir notre ranking mondial et international sur ce niveau de pratique.

Concernant le **Beach**, en 2006, on a réussi notre objectif de positionnement qui fait l'objet d'un échange fort entre la Fédération, la Préparation Olympique et le Ministère, y compris dans le cadre de la convention d'objectifs.

Dans les sports individuels l'objectif du Ministère est clairement exprimé, être dans les 24 meilleures nations mondiales, ça n'est pas un objectif en soit. Clairement, il nous faut faire une prise de risques sur la constitution des paires pour non seulement se qualifier, si on y arrive parce que c'est très très dur de se qualifier, vous connaissez le processus et le parcours.

Les 8 meilleures étapes, les 8 meilleurs résultats sur 2 années d'exercice, pratiquement sur 24 mois, en gros du 1^{er} avril jusqu'au 21 juillet, exactement, 2008 qui vont nous permettre de nous qualifier, avec quand même l'avantage d'avoir 2 grands chelems en France plus une World Series, je pense qu'on devrait pouvoir glaner quelques points à ce niveau là.

Mais non seulement l'objectif de qualification mais aussi l'objectif de performance d'être dans les 12 meilleurs nations mondiales sur ses jeux olympiques, c'est l'objectif qu'on s'est fixé, c'est peut-être un petit peu ambitieux.

Concernant les collectifs 2012, on a de très bons résultats au niveau des jeunes, il est impératif qu'on se maintienne au 5^{ème} rang mondial et européen au niveau des catégories jeunes. Donc on va tout faire pour y arriver, on est un petit peu faible actuellement en garçons puisque c'est vrai que le 6x6 masculins est très attractif et que c'est très très dur pour nous d'attirer les potentiels et en ce qui concerne les filles, c'est un petit peu différent.

Mais dès l'année prochaine, le pôle France féminins et masculins à Toulouse va être opérationnel avec non seulement un encadrement renforcé mais aussi une infrastructure couverte mais pour la première fois notre centre national de Beach Volley regroupera, à

la fois des paires masculines et féminines mais aussi une infrastructure couverte, 2 terrains couverts permanents, chauffés et éclairés et aussi 2 terrains extérieurs.

En ce qui concerne les filières du Haut Niveau, c'est une carte que vous connaissez déjà bien. Là aussi, il y aura encore peut-être quelques changements de positionnement de cadres, on est encore dans cette logique d'essayer de mettre en place les meilleures personnes aux meilleures places et à chaque fois d'essayer de ne jamais nous reposer sur nos lauriers pour performer.

L'encadrement des filières avec le suivi médical qui a été plébiscité, aujourd'hui on a un médecin fédéral qui s'investit sans compter et qui est présent toutes les semaines à la Fédération, qui a permis sur une base d'études qui est un support licence Enora de développer un produit spécifique en ce qui concerne le Volley-Ball et aujourd'hui on est véritablement reconnu pour notre suivi de nos athlètes de haut niveau, suivi médical et longitudinal de nos athlètes de haut niveau, et bien entendu des Equipes de France.

Même si encore c'est plus difficile pour les joueurs qui jouent notamment à l'étranger, mais maintenant on performe véritablement dans ce domaine là, on a 100% de soutien du Ministère sur ce chapitre là, ce qui est énorme.

Il nous manque maintenant la liaison entre les centres régionaux d'entraînement et les entrées en pôle.

Gil PELLAN, notre Président a signé une convention avec Atlantis qui en réalité est une évolution du dispositif qu'on avait mis en place avec Trajectoire Performance puisque maintenant Trajectoire Performance est associé avec d'autres structures sous le nom d'Atlantis pour effectivement assurer un programme d'accompagnement, un suivi socioprofessionnel, des débouchés auprès des entreprises partenaires et des entreprises citoyennes, et puis bien entendu un suivi santé aussi pour ces joueurs là. Cette convention a été signée au mois d'avril, donc on va essayer de faire en sorte qu'elle performe pour l'avenir, ça me semble essentiel que là aussi on soit très bien positionné.

On a quelques beaux résultats aujourd'hui de reconversion et de définition de projets professionnels qui ont été apportés à des gens qui n'avaient pas du tout le niveau d'études requis ou l'expertise nécessaire pour le faire. C'est un des objectifs de la Fédération d'être aussi attentifs à la reconversion de ses athlètes de haut niveau.

Je vais passer rapidement sur le Centre National de Montpellier puisque aujourd'hui nous avons l'outil de la performance. André, mon prédécesseur, avait travaillé sur 1999 me semble-t-il la mise en place d'un gymnase de haut niveau à Montpellier, c'est long en France. Le gymnase est sorti de terre au mois d'avril, j'ai fait une dernière réunion technique au mois d'avril dernier et aujourd'hui voilà, nous avons l'outil par de la formation. Voilà le gymnase tel qu'il est, 2 terrains en travers, un terrain en large, 12 mètres sous le faîtage avec une température qui nous permet de nous entraîner même quand il fait 50° dehors donc le Creps de Montpellier, vous avez une newsletter sur ce dispositif là, ça me semble important. Voilà, on a l'outil, à nous maintenant de bien l'utiliser.

Sur la convention d'objectif avec le MSJS, cela a été souligné par notre Trésorier Général ce matin, on est dans un indicateur de situation financière de 2,52%, soit nettement inférieur au 10% qui permettrait à la fédération d'être considérée par l'état comme ne plus être une fédération à situation fragile.

Et je pense que tant on sera en dessous de ces 10% de ratios entre les fonds propres par rapport au total du bilan, on sera dans cette situation d'être considéré comme fragile avec des objectifs, on va dire, rendus de nos actions très importants au niveau du Ministère.

Par rapport au dispositif Soyez Sport dont je vous ai parlé tout à l'heure, le soutien de l'état en plus de l'ensemble qui n'est pas comptabilisé dans la convention d'objectifs, représente la somme de 310 540 euros sur les emplois, les 14 emplois concernés et voilà aujourd'hui par rapport à ce que représente le Ministère de la Jeunesse et des Sports, sur un budget global de 3 600 000, 1 893 000 et comme je venais de vous le dire un avenant qui correspond à 140 000 euros quand même qui sont liés aux résultats en Volley-Ball 6x6 et aux structurations de Volley-Ball, Beach Volley. Je crois que c'est important d'avoir ces chiffres en tête, parce que si on veut performer au niveau international, ça passe aussi par là et pas par notre autonomie financière au niveau fédéral. Voilà, merci beaucoup. Monsieur le Secrétaire Général.

La parole est ensuite donnée aux délégués

Mr LARZUL (Ile de France) évoque les postes de techniciens, leurs créations, une différence sur le nombre des postes et la difficulté de trouver des techniciens compétents. Il relate aussi la difficulté des ligues qui ont des postes de CTS mais en réalité sur des affections fédérales.

Mr COGNE (Directeur Technique National) répond sur la situation où il nous faut trouver des compétences. avec des jeunes en formation et les bons résultats du dernier professorat de sport Il rappelle également qu'il faudrait un poste supplémentaire à la DTN pour mieux gérer le suivi des postes.

Mr BOSCA (Midi-Pyrénées) : exprime sa crainte de voir les ATD qui sont actuellement en poste venir combler les demandes des poste CDF et déséquilibrer les ligues..

Mr COGNE (Directeur Technique National) réponds qu'un travail d'analyses de personnes susceptibles de rentrer dans ses postes est effectué Avec Jean-Marie, tout comme le réseau FAR et les outils mis en place

Mr BOSCA (Midi-Pyrénées) intervient la lettre de missions du CTS qui n'était pas encore arrivée.

Mr COGNE (Directeur Technique National) répond que le décret est du mois d'octobre, les dispositions d'établissement de lettres de missions est en cours.

Mr BOSCA (Midi-Pyrénées) signale également qu'il est très heureux d'apprendre la création du pôle Beach Masculins à Toulouse.

Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) : Alors plusieurs questions et plutôt sur le fond et ça rejoint tout ce qui est dit et toute la première partie de ton propos. Tu dis que c'est la proximité qui fonctionne, tu as dit ça tout à l'heure, qui crée des licenciés et qui marche au niveau du développement. Est-ce que, bon tout le monde a vu Rhône-Alpes, est-ce que tu peux faire, comme tu dis, le slide précédent. Tout le monde se rend compte là qu'il y a un petit souci quand même de maillage dont tu parles. Bon moi le maillage avant que, tu as parlé de la répartition de tes CTF, alors les CTF c'est pareil j'ai la même question qu'est-ce qu'ils font exactement, première chose. Oui, CTF. C'est vrai que c'est nouveau, l'année dernière il y avait les FAR, là il y a les CTF, pourquoi pas, je ne suis pas contre moi, bien au contraire. Par contre, c'est, comment on assure le maillage du territoire national pour pouvoir justement aller le plus près possible de cette proximité là dont tu parles. Ça c'est la première question, attends parce qu'il y a tout, il y a un petit paquet. Donc lequel de maillage on parle là, déjà premièrement, quel est peut-être celui qui est le plus prioritaire, que c'est le maillage justement de tous ces gens là des ATR et des ADD, parce qu'il n'est pas complet là. On peut se poser cette question. Après moi sur les CTF, j'ai la même question, quel maillage. Tu disais tout à l'heure que tu avais réfléchi sur la répartition, j'ai essayé de savoir jusqu'à tout de suite, je n'ai toujours pas de réponse, j'ai essayé de solliciter les uns, les autres, aucune réponse. Je ne sais pas comment ça s'organise et donc ma question, vraiment je me demande si on n'a pas intérêt à continuer la démarche actuelle, donc le principe des aides qui sont allouées aux ATR et aux ADD, qui à mon sens, réunissent quand même 3 points très importants. Un, il garantit que le comité ou la ligue qui est support, s'est lancé dans une démarche de projet ou voire même de contrat d'objectifs, qui je crois, c'est la base de la réussite de toute démarche de développement. Si tu mets un CTF dans une zone où il n'y a pas de relais sur le terrain, à mon avis, cela sera difficile pour le CTF. Deuxièmement, ça permettrait moi à mon sens, les ATD et les ADD, d'assurer un maillage vraiment efficace du territoire national et donc de la proximité dont tu parles qui est nécessaire pour toute réussite de développement. Et enfin 3, ce maillage là, ça permettrait de faire vivre toutes ses équipes FAR qui pour la plupart sont branlantes.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Alors, je te remercie de ta question parce qu'en réalité tu es complètement dans la logique qui nous anime Aujourd'hui, en terme de budget, si je reviens sur les budgets prévisionnels et sur l'engagement qui a été fait par rapport à l'accompagnement des ADR et des ADD, nous sommes et Christian

peut donner le chiffre, nous sommes sur un montant de 350 000 euros sur l'année 2007 c'est-à-dire 100 000 euros d'augmentation sur les aides ADR/ADD par rapport à 2006.

Aujourd'hui avec Jean-Marie, nous sommes déjà prêts à proposer l'issue de l'assemblée générale, une fois qu'on aura validé tous les dispositifs, à proposer à pratiquement 3, 4, 5 postes qui sont déjà prêts à être pris en compte dans le cadre du maillage territorial. Laisse-moi finir. Aujourd'hui, le dispositif ADR/ADD, ligue ou comité départemental, support d'emplois aidés par la Fédération à hauteur de 6 000 euros dans le cadre des actions politiques de la Fédération n'est pas remis en question. Il n'a jamais été remis en question à partir du moment où il a été mis en place.

Si on arrive à mettre en place ces emplois aidés sur les départements ou au niveau de chacune des ligues déjà en fonction du nombre de licenciés, effectivement il aura matière à exercer son rôle de coordinateur.

Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) se pose la question intérêt à aller jusqu'au bout du maillage dans la zone, y compris avec les voisins hauts normands et étudier le financement d'un poste

Mr COGNE (Directeur Technique National) pense qu'il faut qu'on continue à mailler avec les ADR/ADD l'ensemble du dispositif. Aujourd'hui, si on prend la zone qui te concerne comme le Nord Pas de Calais, Haute-Normandie, Picardie et Basse-Normandie, c'est évident qu'aujourd'hui, on n'a pas le matériel humain pour assurer un plan de développement comme c'est le cas du Rhône-Alpes.

Mr GOLFETTO (Rhône-Alpe) indique avoir perdu des licenciés dans les seniors, mais par contre dans les jeunes, en avoir repris, comme avoir sauvé des clubs.

Mr COQUAND (Président LNV) demande une précision au DT : « lorsque vous parlez d'intégrer le CNVB à la Pro B, avez-vous mesuré les incidences administratives que ça va représenter, financières, ne serait-ce qu'au point de vue arbitrage, en ce qui concerne les montées et les descentes étant donné que vous ne préjugez pas de la durée du CNVB en Pro B et après le faire redescendre en Nationale 1, ce qui revient à dire que moi à mon assemblée générale, je vais être obligé de dire à ma Pro B, il y a 3 descentes l'année prochaine, je vais leur dire là maintenant pour la saison prochaine. Alors je ne veux pas de réponse, je vous demande d'y réfléchir sérieusement de sorte à ce que je n'ai pas à tromper à l'assemblée générale. Merci ».

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Pierre je mènerai une réflexion et je pense qu'on la partagera effectivement par rapport à ça. Nous, on a exposé un schéma idéal de formation, ce qui est vrai c'est que nos juniors la première année quand ils arrivent, ils n'ont pas le niveau pour être en Pro B. Par contre ce qu'on sait, c'est que la nationale 1 correspond au championnat d'Europe cadets et que la Pro B correspond aujourd'hui au championnat d'Europe juniors ou au tournoi de qualification. Ce qui est sûr c'est que dans la concurrence internationale à laquelle on est confronté et plus particulièrement au niveau européen, le modèle français a été copié par les allemands, par les russes, par les bulgares, par les polonais, par les tchèques, par les grecs, par les italiens, et qu'aujourd'hui ils ne se posent plus de question, ils prennent leurs équipes juniors, ils les mettent au meilleur niveau c'est-à-dire la Pro A. Pour l'instant, je ne suis pas encore venu vers toi pour te dire il faut que ça soit en Pro A. Mais ce n'est pas impossible que je vienne, hein, sincèrement.

Mr COQUAND (Président LNV) : Jje sais bien qu'on va trouver des solutions mais les solutions, il ne faudrait pas qu'elles soient uniquement au détriment de la Ligue Nationale et de la Pro B en particulier pour justement obtenir d'excellents résultats ... encore faut-il nous donner les éléments et les possibilités de pouvoir répondre aux clubs. On est d'accord ? Votre réflexion, il ne suffit pas de l'avoir dans votre tête, il faut la proposer et voir si nous pouvons y répondre de façon précise de A jusqu'à Z.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Pas au niveau des masculins puisque de fait si ça libère une place pour la Nationale 1, ça permettra effectivement à un autre club fédéral de monter en Nationale 1 d'une part, par contre dans les 2 ans, c'est-à-dire à partir de septembre 2008, je vous rappelle que les dispositions que j'ai demandé d'adopter, c'est à partir de septembre 2008, c'est bien clair dans le ... de l'assemblée

générale. Par contre à partir de septembre 2008, je vous sollicite dès à présent, pour que l'Equipe de France cadets commence en Nationale 2 pour qu'ils puissent monter en Nationale 1 par la suite. Donc ça veut dire que la compensation de la place qui est en N1 par le CNVB soit prise en charge dans le cadre de ce dispositif là. Pour moi, rien n'est impossible par rapport à ça si véritablement on veut jouer le jeu de la formation et de la performance, et de la représentation internationale. Excuse-moi Didier, il y avait Robert.

Mr FLANDIN (Provence) et Mr COGNE (Directeur Technique National) échange sur le poste de David qui est maintenu avec l'objectif de développement et d'accompagnement soit suivi.

Mr SAPIN-GUILBARD (Poitou-Charentes) : Juste une question à poser. Quant on nous a présenté les FAR, j'avais compris le raisonnement intellectuel, il ne me semblait pas très productif, vous êtes une petite production du Volley-Ball, les experts disent ingénieurs de production. Alors là j'ai bien compris, on va passer à 50, on a dresser des études, les études approfondies que vous avez présenté là. Toute étude forcément débouche sur une espérance de volume. J'ai voulu connaître, parce que ça me semble important pour tout le monde, dans ton maillage idéal, quel est le résultat par sexe et par catégorie des volumes additionnels que nous allons trouvé. Parce que très honnêtement, les 500 commerciaux sur le terrain, quand le produit n'est pas fabriqué et que personne ne l'achète, on va certainement avoir un problème à terme. Donc je pense que si vous avez fait une étude, et je ne la discute pas, tu dois être capable aujourd'hui de nous dire, je prends notre zone à nous puisqu'on en discute au travers de la zone, je voudrais 4, 6, 8, je ne discute pas le nombre de personnes, vous êtes aujourd'hui tant dans les catégories vu le travail, les experts, les formations que nous avons mis en place, nous allons arriver à tel schéma là. Ce qui nous permettrait d'ailleurs d'évaluer les ressources, les accompagnements et les suivis. Parce qu'on reste là sur une vue très utopique des choses. C'est vrai qui si on est plus nombreux, si on est plus beau, plus grand, plus fort, on sera quand même mieux. Mais sur le fond, cela ne me semble pas très clair. Concrètement, un objectif doit être spécifique, mesurable, acceptable et contrôlable. J'ai bien compris le montage spécifique, je suis d'accord avec Nathalie, je ne suis pas du tout opposé. Maintenant, je voudrais qu'on aille au fond de votre étude parce que vous avez fait une étude, présentez nous votre étude en disant, voilà j'ai pris le Sud-Ouest, voilà ce que je vais faire, voilà comment je met les gens, à quel niveau, quel travail, quel timing et sur une échéance à 2 ans, à 1 an, voilà ce que sont les objectifs dont la partie est garantie de résultats. Parce que si c'est pour augmenter d'1% de licenciés, ça n'a aucun intérêt.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Oui, je suis d'accord.

Mr SAPIN-GUILBARD (Poitou-Charentes) : Alors, ne parlons pas de projet. Si c'est un projet, je souhaiterais qu'on le présente maintenant. On a parlé de professionnalisme, on a parlé d'objectifs ensemble, on a parlé de créativité, aujourd'hui on est avec l'outil de production, là ce n'est plus de la politique. Gil nous a dit hier qu'il avait souhaité avoir des visions, des rêves pour son sport, là maintenant on est rendu à son technicien, son ingénieur, celui qui fabrique. Donc tu nous expliques comment on fabrique le produit, je suis d'accord, ça me convient.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Aujourd'hui, par rapport au dispositif qui est mis en place, je vais essayer de vous apporter quelques éléments de réponse, c'est vrai que je suis passé un petit peu vite. Je comprends tout à fait le sens de ta question et ta projection en terme de résultats. Pour moi sur les catégories pupilles, benjamins, minimes, pour moi aujourd'hui on doit être en capacité par rapport à ça, c'est un peu l'objectif du slide, c'était d'essayer de montrer les perspectives d'évolution, je pense que là on a une véritable niche d'augmentation. En terme de projection, ça me semble essentiel. Je crois que ça a été souligné hier, nous perdons aujourd'hui entre 20 000 et 30 000 licenciés par an et par contre nous regagnons entre 20 000 et 30 000 licenciés par an.

C'est-à-dire que nous avons effectivement sur des catégories de zapping, donc je pense que le 1^{er} effort en terme de résultats, c'est effectivement ces catégories cibles jusqu'à la catégorie minimes. Le deuxième cycle de travail par rapport à ça sur lequel on peut on va dire prévoir le fait de conserver nos populations, c'est sur les catégories cadets, juniors et espoirs, puisque ça a été souligné hier et je pense que là on ne peut passer par

une offre sportive en adéquation, aujourd'hui, il faudrait peut-être qu'on le revoie nos formules de compétitions par rapport à ces catégories là. Oui, vas-y.

Mr SAPIN-GUILBARD (Poitou-Charentes) :40 techniciens, 20, 10, ce n'est pas le problème. On est à quel volume garantie supplémentaire par catégories estimées. Que tu me dises qu'on va perdre 20% par an, cela nous arrive à tous, tous les ans on le sait bien. Mais 20%, cela ne vaut pas coup de les embaucher.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Moi, si tu veux, je pense que sincèrement, si on veut décoller de notre base des 100 000 licenciés, par rapport au dispositif qui est mis en place, je pense que aujourd'hui, avoir une première étape de 15% d'augmentation de nos licenciés en 2008, c'est tout à fait envisageable. Et je pense que si on augmente de 15%

Mr SAPIN-GUILBARD (Poitou-Charentes) : ... J'aimerais et je veux croire à ce projet mais je n'en vois sans être dans les détails, je ne vois pas comment avec un si petit nombre on peut faire autre chose que présenter des projets généraux qui ne vont pas coller à la réalité de terrain. Nous avons un nombre de clubs qui n'est pas assez suffisant et un maillage pas assez réparti au niveau de la France pour pouvoir généraliser des choses pour 3, 4 grands types de clubs. Je parle de clubs volontairement parce que c'est à eux que ça s'adresse.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Quelques éléments de réponse, si tu permets, par rapport à ça. Comme tu le sais je suis issu d'une autre discipline qui a beaucoup travaillé sur l'employabilité dans les années 80 et qui a aussi complété le dispositif par le dispositif des emplois jeunes dans les années 95. La différence entre le Volley-Ball, le Hand et le Basket par rapport au maillage territorial sur les emplois jeunes, c'est que le dispositif emploi jeunes en Volley-Ball a servi à masquer un processus de professionnalisation des pratiques d'un certain niveau de nationale 1, pro pour certains, y compris Pro B. Par contre, il n'a pas été utilisé pour la politique de développement.

Mr PELLAN (Président) : Voilà mon propos, vous l'avez bien compris quand même, ce n'est pas du tout une critique à l'égard d'André, on en a souvent discuté, j'étais moi-même au Comité Directeur à l'époque. Ce que je voulais dire que le Volley-Ball et la famille du Volley-Ball n'a pas été volontariste pour monter dans le train de la politique emplois jeunes. Tu l'as dit d'ailleurs, nous avons laissé, le soin aux initiatives locales, ceux qui voulaient y aller, y aller, mais nous n'avons pas été moteur, c'est ça que je voulais dire. Oui, Albert CHARPENTIER.

Mr CHARPENTIER (Lorraine) : Donc, ça rejoint un petit peu ce que vous venez de dire, en Moselle, nous avons un agent de développement depuis 1996, donc je dirais que c'est un emploi pérennisé. J'étais tout surpris quand au mois de septembre j'ai découvert sur notre zone technique, je dirais, ces schémas, cet agent de développement, il n'est reconnu de nulle part. Je suis très très surpris parce qu'il travaille sur, je dis bien, il travaille sur les sélections départementales, il fait du développement sur la Moselle, et il n'apparaît sur aucuns schémas. Je n'étais pas cette fois là au FAR de la zone technique, j'ai fait monter un dossier

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Non, mais mon cher Albert, s'il n'est pas présent là, on va faire le nécessaire avec Jean-Marie et il n'a pas été présent au colloque des cadres, aujourd'hui tous les cadres que je vous ai présenté là étaient au colloque des cadres

Mr CHARPENTIER (Lorraine) : Il n'a sans doute pas été invité.

Mr COGNE (Directeur Technique National) : Alors je m'engage à ce que ça soit rattrapé

Mr CHARPENTIER (Lorraine) : Parce que je pense que c'est quelqu'un qui a acquis de l'expérience maintenant et je dis, mieux vaut mettre, je dirais, un appui financier sur son emploi à lui, plutôt que d'aller recruter quelqu'un qui n'a pas de compétences à l'heure actuelle.

P. COQUAND (Président de la Ligue Nationale) :

«Je ne vais pas vous parler de l'avenir puisque j'ai l'Assemblée Générale de la Ligue la semaine prochaine. Je vais vous parler des problèmes qu'on a rencontrés la saison passée parce que, évidemment, lorsqu'on s'approche des jeux olympiques, on a des compétitions de plus en plus serrées en national et le fait d'avoir des bonnes équipes en Pro A, nous met dans l'obligation de répondre favorablement à la CEV, qui l'année passée nous a agrémenté les coupes d'Europe des clubs champions en nous faisant des poules de 6, ce qui m'a mis dans l'obligation de demander une augmentation de retransmissions de télévision, vous imaginez comment ceci est pratique et facile à gérer. J'ai eu une excellente nouvelle ce matin par Monsieur BEUCHET par un courrier en date du 1^{er} juin qui remet à l'endroit les Coupes d'Europe des clubs champions puisque, au lieu d'avoir 4 poules de 6, nous revenons à 6 poules de 4, ce qui va réduire les matchs préliminaires. Maintenant, il faut savoir que nous avons commis une erreur l'année passée, lorsqu'à notre assemblée générale, nous avons décidé que dans le cas d'un doublonnage de championne de France et de vainqueur de la Coupe de France, nous avons décidé que le finaliste de la Coupe de France aurait une place Top Team Cup. Et puis, évidemment le règlement de la Coupe d'Europe nous est arrivé bien après que nous ayons pris cette décision, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous nous trouvons devant un problème qui consiste à ne pas pouvoir pour le moment satisfaire le finaliste du championnat de France, en l'occurrence, La Rochette et que nous attendons éventuellement une solution si tenté que nous puissions l'avoir. Je ne peux cacher que nous avons un gros problème et je le dis devant le Président de la Fédération, nous avons un gros problème avec Paris Volley qui malgré ses performances sportives se trouve dans une position extrêmement délicate vis-à-vis de la DNCG qui compte tenu des examens financiers du club, il faut en parler d'ailleurs devant tout le monde, remet à disposition de la Pro B. Ce qui nous pose un gros problème puisque chez nous le Champion de France va en Coupe d'Europe des clubs champions. Donc nous risquons d'avoir un club Champion de France remis en Pro B qui disputera la Coupe d'Europe des clubs champions. Il est évident que les décisions de la DNCG sont prises, non pas à la va vite mais mûrement réfléchi et après examens approfondis des clubs. Il y a même un examen sur site et nous avons en face de nous peut-être, et je le dis devant le Président de la Fédération, la possibilité que la Mairie de Paris vienne quelque fois assister au CNOSF à un chèque qui est remis devant le CNOSF et la situation se règle comme ça. Ca c'est pour les mauvaises choses.

Pour les bonnes choses, c'est que nous avons des projets qui me paraissent intéressants pour la saison à venir, mais si j'ai beaucoup plus de difficultés à pouvoir avoir des solutions pour la Pro B, compte tenu du désir de la Fédération et de la DTN de faire monter nos amis du CNVB. A mon avis, c'est bien qu'ils participent au championnat de Pro B. Ce qui me gêne plus c'est que, une année on dit qu'ils ont la possibilité de jouer en Pro B parce qu'ils sont bons, et l'année d'après de dire, ah non cette année, ils sont moins bons donc ils joueront en Nationale 1. Ca va nous poser beaucoup de problèmes, ça va nous mettre dans des situations difficiles, ça va nous mettre bien évidemment en face de clubs qui ayant accédé à la Pro B avec des efforts financiers vis-à-vis de leur municipalité ou vis à vis de leurs sponsors, risquent de se retrouver dans les 3 clubs qui descendent, et ça va être difficile à gérer. Voilà, un peu, si vous voulez, ce que nous prépare cet avenir.

Un gros souci également, autant nous aurons la possibilité d'être bien couvert au niveau des Coupes d'Europe par la télévision, par Sport+, d'être bien couvert, je pense, par Eurosport en ce qui concerne la Ligue Mondiale. Je n'ai aucune certitude quant aux retransmissions sur le Championnat de France de Pro A pour le moment. On me ressort régulièrement ce que vous devez entendre, souvent nous avons investi, il y a 2 ans, c'était sur le Foot, cette année ça va être sur le Rugby, donc on a de moins en moins de possibilités, et il est vrai qu'avec le Président PELLAN, on a un peu discuté et un peu réfléchi, peut-être que l'avenir pour nous consistera à être le producteur de nos images et de passer par le canal d'Internet. Je ne sais pas honnêtement comment on va être au niveau des télévisions même payantes. Ca c'est un gros problème pour nous, un gros problème d'exposition et ça me paraît quand même grave.

Pour le reste, de notre côté, nous faisons un effort tout particulier cette année pour permettre à tous les techniciens du Volley-Ball français d'avoir des statistiques qui sont pratiquement pratiquées par tous les grands spécialistes du Volley-Ball, c'est BONAURE avec qui s'est associé, avec une boîte australienne qui va nous donner tout ce process, ça coûte relativement cher. Nous, nous sommes en mesure d'aider nos clubs pour environ 50 à 60% de l'investissement et on leur demande bien évidemment de participer aussi de façon modeste à ces travaux qui permettront donc, si vous voulez, aux entraîneurs d'avoir immédiatement disponibles les cassettes des rencontres, d'avoir immédiatement disponible les stats des joueurs et surtout on a un intervenant qui est capable de nous donner la situation des passeurs. Ce que l'on n'avait pas avant d'autres possibilités statistiques.

Voilà à peu près le tour d'horizon de la Ligue. J'annonce une bonne nouvelle qui va faire plaisir à tout le monde. On a un peu augmenté les droits d'engagement, je pense qu'ils seront acceptés puisqu'ils sont, ils n'ont pas bougé depuis 2 ans et on va les augmenter grosso modo de 1,5 à 2%. Par contre, le gros souci que nous avons, c'est aussi l'arbitrage parce que, bien que nous ayons provisionné une augmentation sensible des frais d'arbitrage, je suis au-dessus du budget prévisionnel et là aussi, il faut que nous trouvions des solutions. Cette augmentation provient du fait que souvent la télévision nous demande d'avancer ou de reculer des matchs, de les mettre en semaine, de mettre donc des matchs de championnat en semaine, ce qui fait qu'on a un coût d'arbitrage qui est supérieur et c'est normal, quand les arbitres se déplacent en semaine et ça, ça obère beaucoup nos possibilités financières. Je crois que j'ai fait le tour de tous nos problèmes. Il n'y a pas beaucoup, encore une fois je le répète, d'espoir au niveau des médias comme la télévision, mais j'ai rendez-vous lundi avec le Directeur de Sport+ et je pense être en mesure d'annoncer d'autres nouvelles que je souhaite meilleures à l'Assemblée Générale de la ligue. Voilà, Mesdames et Messieurs ce que j'avais à dire ».

Le Président G. PELLAN affirme l'attachement de la FFVB au secteur professionnel et d'un travail commun entre la FFVB et le LNV et du réseau avec les clubs de haut niveau et la DTN. Il rappelle également l'intervention de la FFVB auprès de la CEV pour permettre au club de MELUN d'évoluer en Coupes d'Europe malgré le changement de la réglementation. Le Président G. PELLAN réaffirme sa volonté du travail commun FFVB/LNV pour obtenir une approche professionnelle Volleyballistique.

D. MURAIL informe l'évolution de la DNCG, rendue nécessaire, la création d'une CNCG sous la responsabilité de la FFVB et la CNCG sous la responsabilité de la LNV. Une commission d'appel sous la responsabilité de la FFVB.

La mise à jour actuelle demandée par la LNV est un toilettage des textes existants qui ne représente aucun changement fondamental sur la DNCG concernant les clubs professionnels.

Le Président soumet à l'AG le vote sur la mise à jour du Règlement de la DNCG.

Résultat du vote – Mise à jour du Règlement DNCG

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

➔ **Adopté à l'unanimité**

13. Propositions du Comité Directeur Fédéral

1. PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

Proposition 1.1.

- 1.1. Renouvellement des licences après le 31 décembre :** « renouvellement » à enlever du règlement, revenir à l'ancien texte.

Nouvel article 13G du RGEN : « Le licencié français ou étranger qui bénéficiera d'une création ou d'une mutation « tout niveau » de licence option Volley-Ball homologuée après le 31 décembre **NE POURRA PAS** évoluer dans les compétitions nationales senior organisées par la CCS durant la saison en cours

Interventions :

D. MINNE (Languedoc-Roussillon) : le vœu n°31 avait été déposé pour que le mot création soit aussi retiré.

N. RENAUDAT (Aquitaine) qui indique que le mot création était retiré dans l'ancien texte. Notion non affirmée par le Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général propose de ne garder que le terme mutation.

Résultat du vote - Article 13 du RGEN

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

NOUVEAU TEXTE

Nouvel article 13G du RGEN : « Le licencié français ou étranger qui bénéficiera d'une mutation « tous niveaux » de licence option Volley-Ball homologuée après le 31 décembre **NE POURRA PAS** évoluer dans les compétitions nationales senior organisées par la CCS durant la saison en cours.

Proposition 1.2

- 1.2. Le comptage des points toutes divisions N1 – N2 – N3 masculines et féminines selon le modèle de la LNV : Comptage des points identique et homogène sur tout le volley-ball français et une meilleure lisibilité des résultats, quel que soit le championnat.**

M. BOURREAU (Ile de France) précise le système de comptage des points.

MM. BOURREAU (Ile de France), QUENTIN (Pays de la Loire), MELJAC (Président CCS), BADIN (Président CCEE/Formation), VANADELWELT (Flandres), DUBIER (Haute-Normandie) expriment leurs analyses sur le système de comptage à 3 points, la possibilité en N1 ou N2 et N3.

Le Président G. PELLAN s'exprime sur la nécessité d'une image de comptage identique sur les divisions nationales de la Pro à la N3.

Résultat du vote – Proposition N°1.2

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : 1270

Contre : **1602** Centre (3) – Côte d'Azur (3) – Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3) – Midi-Pyrénées (3) – Pays de la Loire (3) – Provence

Abstentions : 708 Bretagne (3) – Flandres (3) – Guadeloupe (1) – La Réunion (1)
Martinique (1) – Basse-Normandie (1)

→ **Repoussé à la majorité relative**

Proposition 1.3

1.3. Voter le **principe d'application de ces deux points** suivants :

1^{er} POINT : LA LICENCE ET L'ADHESION FEDERALE DU CLUB.

🚩 Rappel : La licence est **un titre fédéral** (loi sur le sport du 16 juillet 1984).

Le licencié doit **adhérer à un club** (statuts FFVB). Il devient adhérent de l'association qui est le support juridique du GSA (Groupement Sportif Affilié à la FFVB).

Le membre du club doit acquitter une **cotisation** qui comprend :

- le **coût de la licence** fédérale (tarif voté annuellement en AG fédérale par les représentants des clubs)
- Le **coût de l'adhésion** de chaque club est fixé par AG du club pour ses adhérents. Cette adhésion participe à couvrir les frais de fonctionnement du club (indemnités des cadres, frais de la politique des ligues régionales et des comités départementaux, frais des compétitions, affiliation du club à la fédération, etc.).

🚩 C'est la **FFVB** qui doit **facturer les licences** et **l'affiliation du club à la FFVB**

🚩 La **facture fédérale**, adressée au **club** :
Elle comprend : la **licence individuelle**, **l'affiliation du club à la FFVB**, les engagements dans les championnats nationaux, les mutations, et les amendes.

🚩 La **ligue** régionale et le **comité départemental** doivent éditer les factures au **club** qui comporte la cotisation du club à la ligue régionale et au comité départemental (fonctionnement des structures), les frais de championnats régionaux ou départementaux, les stages régionaux ou départementaux, les redevances et les amendes (prestations de service)

2^{ème} POINT : LE CIRCUIT FINANCIER DE LA LICENCE (ET DES ADHESION DES CLUBS).

- **Le paiement valide la licence** : l'acte de paiement est à lié la délivrance de la licence
- **La Date Homologation de la licence est conditionnée par l'engagement de paiement.** Connaissance immédiate par la ligue pour l'édition des licences (système du basket, tennis, escrime, etc.)

🚩 Déterminer le planning d'application.

Mr KARBOVIAC (Bretagne), CHARPENTIER (Lorraine), BOSCA (Midi-Pyrénées) expriment leurs craintes de voir une perte de revenus pour les Ligues.

Mr GLAIVE, MURAIL expliquent le système de fonctionnement actuel et la façon qui devra se mettre en place pour que chacun de la FFVB, des Ligues ou des Comités Départementaux continuent à percevoir les cotisations et être en accord avec les dispositions ministérielles.

G. PELLAN attire l'attention de l'Assemblée Générale sur le bon déroulement de l'Assemblée Générale en respectant l'appel des votes par le Secrétaire Général.

Résultat du vote – Proposition N°1.3

Nombre de voix en séance : 3482

Pour : 1172 Flandres (3) – Languedoc-Roussillon (3) - Lorraine (3)
Pays de la Loire (1) – Provence (3) – Rhône-Alpes (4)

Contre : **2149** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (2) – Bretagne (3)
– Centre (3) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1) – Ile de France (3) –
La Réunion (1) – Martinique (1) – Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie
(2) – Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (1) – Picardie (2) – Poitou-
Charentes (2)

Abstentions : 161 Côte d'Azur (3)

Non votant : Pays de la Loire (1)

→ **Repoussé à la majorité absolue**

Proposition 1.4

1.4. Principe des changements statutaires :

Quatre points de règles statutaires hors conformité avec les lois et règlements :

- **1.4.1. Les statuts fédéraux :** élections du bureau, éviction d'un membre du bureau, devront être modifiées selon les recommandations de l'Inspection générale.
- **1.4.2. Lissage ou/et clarification des statuts et règlement intérieur** (selon les recommandations de l'Inspection générale).
- **1.4.3. les statuts des ligues qui pour le moment ne sont pas validés** et ne peuvent pas être validés puisque trop souvent modifiés de façon anachronique et avec des différences notoires avec les statuts types
- **1.4.5. L'inexistence dans les statuts types des ligues des moyens de financement.**

✚ Déterminer le planning d'application.

DECISION

Faire une AGE pour la mise en conformité des statuts et Règlement Intérieur FFVB

Résultat du vote – Proposition N°1.4

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3261**

Contre : 223 Midi-Pyrénées (3) – Poitou-Charentes (2)

Abstentions : 96 Bretagne (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

Proposition 1.5

1.5. Principe des catégories d'âge vétérans (idem CEV) :

Actions à initier.

Objet : Championnat d'Europe Vétérans

La CEV met en place à partir de 2007 un Championnat d'Europe Vétérans dans 4 catégories :

- championnat d'Europe Vétérans pour hommes de 40 à 49 ans,
- championnat d'Europe Vétérans pour femmes de 35 à 44 ans,
- championnat d'Europe Vétérans pour hommes de plus de 50 ans,
- championnat d'Europe Vétérans pour femmes de plus de 45 ans.

Les Vétérans seront des joueurs de Volley-Ball qui répondront aux qualifications suivantes :

- être en possession d'une licence fédérale,
- avoir plus de 40 ans pour les hommes, plus de 35 ans pour les femmes,
- ne pas avoir pris part à une compétition internationale officielle pendant les 3 dernières années écoulées,
- être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive du Volley Vétérans.

Ces conditions devront être certifiées par la Fédération Nationale.

Dans ce cadre, la FFVB propose la mise en place d'un Challenge National Vétérans dont la phase finale serait prévue en Mai-Juin 2008. Cette organisation sera réalisée par le secteur du sport en entreprise.

Les Ligues, les Clubs intéressés par le projet de participation au Challenge National Vétérans dans un 1^{er} temps puis par la participation à ces premiers Championnats d'Europe Vétérans dans un 2^{ème} temps devront se faire connaître auprès de la FFVB, pour le 15 Octobre 2007 au plus tard.

En fonction du nombre d'équipes enregistrées par la FFVB, des matches préliminaires pourront être organisés aux conditions définies ci-dessus.

Mr MURAIL rappelle la participation au Championnat d'Europe vétérans selon un cahier des charges établi par la CEV.

Résultat du vote – Proposition N°1.5

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre :

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

2. PROPOSITION DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL SUITE A LA PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL N1

🏆 **Règlement particulier clubs de N1 F et N1 M :**

DECISION

I) PREAMBULE

Article 1

Le championnat de France de nationale masculine 1 et féminine 1 est ouvert aux Groupements sportifs affiliés à la FFVB ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

Ils doivent respecter les devoirs d'accueil et de formation des clubs de cette division, impliquant que toutes les équipes concernées terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

II) ASPECT SPORTIF

Groupements sportifs qualifiés pour le championnat de la saison en cours

Article 2

- 🏆 GS descendants de Pro B (N1M), Pro A (N1F)
- 🏆 GS issus de la N2M
- 🏆 GS maintenus dans la division

Au total : 14 GS en N1M , 14 GS en N1F

Système de compétition

Article 3

Les 14 équipes masculines sont groupées en une poule unique N1M

Les 14 équipes féminines sont groupées en une poule unique N1F

Le Groupement sportif classé 1^{er} est déclaré champion de France (N1M et N1F)

Les groupements sportifs classés 1^{er} et 2^{ème} accéderont à la Pro B (masculins) et à la Pro A (féminines), la saison suivante, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de participation au championnat de ces divisions et à la condition que la DNCG émette un avis favorable, au regard de la situation financière.

Dans l'éventualité où un Groupement sportif refuserait l'accession ou ne satisferait pas aux critères énoncés, ci-dessus, il sera fait appel au Groupement sportif suivant, dans l'ordre du classement (jusqu'à la 4^{ème} place). Pour le cas où aucun groupement sportif ne satisferait aux critères énoncés ci-dessus, un GS descendant de Pro B (masculins) ou de Pro A (féminines) serait maintenu.

Le ou les Groupements sportifs défaillants ou non admis en Pro B (masculins) ou en Pro AF (féminines) sera (seront) maintenu(s) en N1.

En cas de montée supplémentaire en Pro B (masculins) ou en Pro AF (féminines), il sera fait appel au 3^{ème} de la poule puis au 4^{ème}, selon les conditions énoncées plus haut.

Les Groupements sportifs classés 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, sont relégués en Nat 2, la saison suivante (3 descentes).

Article 4

Voir proposition 1.2. du Comité Directeur Fédéral : comptage de points LNV pour la N1.

Article 5

Tous les arrêts entre les sets ont une durée de 3 minutes excepté entre le 2^{ème} et le 3^{ème} set où l'arrêt est de 10 minutes dont 6 minutes d'interdiction de terrain.

Horaire des rencontres

Article 6

L'heure officielle des rencontres est fixée le samedi à 20 heures.

Caractéristiques de la Salle

Article 7

Les rencontres doivent se dérouler sur un parquet ou un revêtement synthétique conforme à la norme AFNOR 90-203

Le terrain de jeu est de 18x9m, entouré d'une zone libre d'au moins 3m de large sur les côtés et de 5m au-delà de la ligne de fond. L'espace de jeu libre est l'espace situé sur une hauteur d'au moins 9m, mesurée à partir de la surface de jeu.

Recommandations : Il est souhaitable que l'aire de jeu soit bicolore ou limitée sur les quatre côtés du terrain par des bandes latérales (dimensions de 0,80 à 1m de large).

Recommandations : Il est souhaitable que la capacité de la salle soit, au minimum, de 500 spectateurs.

III) LES JOUEURS

Qualifications et licences

Article 8

Le nombre de joueurs autorisés sur la feuille de match est : 12 dont au moins 2 (nombre non définitif) joueurs de 23 ans et moins issus de la formation française (Cette mesure est applicable à compter de la saison 2008/2009)

Le nombre de joueurs, ayant un contrat de travail relatif à la pratique du volley ball, autorisé sur la feuille de match est 5 avec un maximum de 3 contrats à temps plein

Dans le cas où les joueurs ayant un contrat de travail sont français, membres de l'union européenne, membres des pays concernés par l'arrêt Malaja et les accords de Cotonou, ces joueurs sont assimilés UE et ne sont pas considérés comme étrangers.

Dans le cas où les joueurs ayant un contrat de travail ne sont ni français, ni membres de l'Union Européenne, ni d'un pays concerné par l'arrêt Malaja et les accords de Cotonou, ils sont considérés comme étrangers

Les contrats de travail liant ces joueurs et l'encadrement technique au GS doivent être validés par la DDTE et par la DNCG et répondre aux conditions générales du code du travail.

Dans le cas où les joueurs ont un statut amateur (bénévole, indemnisation à la manifestation autorisée par l'Urssaf, remboursement de frais de déplacement) seuls sont assimilés UE les joueurs français, et les joueurs issus de pays appartenant à l'Union Européenne (27 pays).
Pour tous les autres cas (arrêt Malaja, accords de Cotonou, autres pays) les joueurs issus de ces pays sont étrangers.

Le nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match est : 1 (quelle que soit la catégorie : avec contrat de travail ou avec statut amateur)

La dérogation proposée a été supprimée.

Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match : 3

Un joueur est considéré comme muté :

- Avec un contrat de travail, sont concernés

Les joueurs français, les joueurs membres de l'union européenne, les joueurs issus de pays concernés par l'arrêt Malaja et les accords de Cotonou, évoluant, l'année précédente dans un autre club, quel que soit le pays.

Les joueurs hors UE, hors Arrêt Malaja, hors accords de Cotonou qui évoluaient, la saison précédente dans un club affilié à la FFVB

- Avec un statut amateur, sont concernés :

Les joueurs français et les joueurs membres de l'union européenne, évoluant l'année précédente dans un autre club, quel que soit le pays.

Un joueur n'est pas considéré comme muté :

- Quel que soit son statut, s'il n'évoluait dans aucun club, la saison précédente.
- Avec un contrat de travail sont concernés :

Les joueurs hors UE, hors arrêt Malaja, hors accords de Cotonou, évoluant la saison précédente dans un club non affilié à la FFVB.

- Avec un statut amateur, sont concernés :

Tous les joueurs, hormis ceux membres de l'Union européenne, évoluant l'année précédente dans un club non affilié à la FFVB

Article 9

Seuls peuvent participer aux championnats N1M et N1F les joueurs dont la licence aura été validée par la FFVB.

Pour ce faire, le club doit adresser à la FFVB, 15 jours avant la première journée de championnat (le cachet de la poste faisant foi) le dossier de demande des licences de tous les joueurs devant participer au championnat N1M ou N1F, les contrats des joueurs professionnels avec le transfert international si nécessaire, la situation des joueurs amateurs (bénévole, indemnisation à la manifestation), le statut de l'entraîneur avec fourniture du contrat de travail si l'entraîneur est salarié, ainsi qu'une copie de ses diplômes.

Dans ce cas, les joueurs peuvent prendre part à la totalité des compétitions.

Si la licence du joueur est validée dans la période située entre le 15^{ème} jour avant le début de la compétition et 75 heures avant le début de la compétition (mercredi 17 heures), le joueur peut prendre part à la compétition à compter de la 3^{ème} journée.

Si le délai d'envoi est postérieur à 75 heures avant la 1^{ère} journée du championnat et antérieur ou égal à 75 heures avant la 1^{ère} journée des matchs retour, le joueur ne pourra être qualifié que pour la 1^{ère} journée des matchs retour

Article 10

Dans le cas d'un joueur blessé ayant un contrat de joueur professionnel, le club a la possibilité de prendre, au maximum, UN joker médical, à partir du moment où l'arrêt de travail du joueur blessé est égal ou supérieur à 30 jours et ce, dans le cadre du respect de l'article 8.

Le club aura la possibilité de conserver ce joker médical, au retour du joueur blessé, jusqu'à la fin de la saison dans le respect de l'article 8.

IV) ASPECT FINANCIER

Article 11

L'organisme de contrôle assurera ces vérifications et proposera le calendrier suivant : (après accord du Bureau Exécutif, du Comité Directeur Fédéral et de l'Assemblée Générale 2007).

1^{er} septembre : Fourniture par l'ensemble des clubs de N1 des statuts du club, de l'organisation générale avec organigramme, et budget détaillé saison N.

30 septembre : Arrêté des comptes au 30 juin saison N-1 avec bilan, compte de résultat et annexes (éventuellement, budget détaillé **révisé** saison N).

Après étude de l'ensemble de ces dossiers, l'organisme de contrôle fera retour vers chacun des clubs de ses conclusions (fin Novembre au plus tard).

Une rencontre avec le Président et/ou le Trésorier de chacun des clubs pourra se révéler utile et souhaitable, sinon souhaitée par le club et/ou l'organisme de contrôle.

L'organisme de contrôle fera un rapport détaillé (**confidentiel**) sur chacun des clubs au **Président** et au **Trésorier** de la **FFVB**.

Il établira, en accord avec ceux-ci un rapport global et général sur l'ensemble des clubs (globalisation et moyenne) à l'attention du Bureau et du Comité Fédéral.

Fin février : les clubs classés de 1 à 5 au 31 décembre devront fournir les pièces suivantes :

Bilan et compte de résultat avec annexes, arrêté provisoire au 31 décembre de la saison en cours (saison N).

Compte de résultat prévisionnel estimé au 30 juin de la saison en cours (saison N).

Copies des déclarations fiscales et sociales correspondant aux contrats de travail.

Après étude des différents dossiers par l'organisme de contrôle, celui-ci prendra contact avec les Présidents et/ou les Trésoriers afin d'aider ceux-ci à préparer au mieux les dossiers à fournir à la DNCG avant le 30 avril, pour une éventuelle accession en LNV.

Complément du Bureau Exécutif : Ajouter l'article sur les licences au 31 décembre.

Interventions :

Mr LARZUL (Ile de France) indique que cette évolution de professionnalisation va avoir des incidences sur notre championnat amateur. Il rappelle que la constitution de la Nationale 1 a été faite pour la reconnaissance d'un haut niveau fédéral amateur. Lors de l'Assemblée Générale de Ligue d'Ile de France, il a été demandé de voter contre cette proposition. Il rappelle que les clubs qui pratiquent à ce niveau là, dans cette division peuvent au biais de leur résultat solliciter des partenaires locaux qui aident à l'ensemble du développement de notre sport à différents niveaux. Il propose de revoir l'évolution entre la N1 et la Pro A.

Mr André GLAIVE rappelle que lors d'une réunion avec les clubs de N1, ceux-ci ont demandé les adaptations proposées afin de mettre à bien une division promotionnelle souhaitée pour ces mêmes clubs et d'être un tremplin pour le professionnalisme. Puis **Mr André GLAIVE** fournit les explications sur les joueurs professionnels mutés, sous contrats, etc ...

Après avoir supprimé la dérogation et après un débat complémentaire sur les transmissions Pro B-N1 et N1-N2 (**Mr JEANROT – Centre**), le projet est mis aux voix.

Résultat du vote – Proposition suite au Groupe de Travail N1

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **1787** Bourgogne (2) – Bretagne (3) – Côte d’Azur (3) – Flandres (3)
Lorraine (3) – Pays de la Loire (3) – Picardie (2) – Provence (3)
Rhône-Alpes (4)

Contre : 1657 Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2)- Centre (3)- Franche-Comté (1)
Guadeloupe (1)- Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3) – Midi-
Pyrénées (3) – Basse-Normandie (1) – Haute-Normandie (3) – Poitou-
Charentes (2)

Abstentions : 136 La Réunion (1) – Martinique (1) – Basse-Normandie (1)

→ **Adopté à la majorité relative**

3. PROPOSITION DU CDF SUITE A LA PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL CATEGORIE ESPOIRS

Suite à l’analyse effectuée par le groupe de travail :

- existence d’un championnat espoir ou junior espoir dans une douzaine de ligues
- existence d’un championnat espoir mobilisant 65 équipes en Ile de France
- participation de 98 clubs masculins et féminins en coupe de France espoir
- intérêt dans les grandes villes d’accueillir des étudiants préférant évoluer avec des joueurs du même âge dans des championnats
- risque important d’une perte de licenciés de 21 ans (actuellement 4600 espoirs licenciés dont environ 2000 de 21 ans)

il est proposé le maintien de la catégorie espoir dans sa forme actuelle (application dès 2007)

Résultat du vote – Proposition suite au Groupe de Travail Catégorie Espoirs

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **2500** Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (2)
Côte d’Azur (3) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1)
Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1)
Lorraine (3) – Martinique (1) – Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (2)
Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (1) – Poitou-Charentes (2) –
Rhône-Alps (4)

Contre : 982 Bretagne (3) – Centre (3) – Flandres (3) - Pays de la Loire (1) – Picardie
(2) - Provence (3)

Abstentions : 98 Pays de la Loire (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

4. PROPOSITION DU CDF SUITE A LA PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL OBLIGATIONS DEVOIRS

DECISION

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « OBLIGATIONS »

Le titre proposé à la place d'obligations est :

Devoirs d'accueil et de formation des clubs

L'objectif est de positiver le travail des clubs en l'inscrivant dans le cadre d'un développement territorial.

Principe

Un certain nombre de points est accordé à chaque équipe de jeunes, école de volley, centre de formation, club jeunes ainsi qu'un bonus si le club a en jeunes, le double de l'effectif minimum prévu. Ce barème d'attribution des points peut être modifié selon les orientations politiques choisies.

Nombre de points nécessaire par division et nombre minimum de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (espoirs à pupilles)

Nationale 3 : 80 points – 16 licenciés
Nationale 2 : 120 points – 24 licenciés
Nationale 1 et LNV : 160 points – 32 licenciés
Clubs ayant 2 équipes en LNV et nationale : 180 points -40 licenciés

Nombre de points par catégorie et par équipe de même sexe que l'équipe senior concernée (excepté poussins et pupilles)

Minimes à 6 : 60 points
Ecole de volley agréée : au moins 12 licenciés garçons et (ou) filles et participant à 2 regroupements : 40 points (en annexe : cahier des charges pour l'agrément d'une école de volley)
Centre de formation LNV agréé : 40 points
Cadets, juniors, espoirs : 40 points
Benjamins à 4, minimes à 4 : 30 points
Poussins et/ou pupilles à 2 pouvant être mixte : 15 points

Club jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain).

- 1) Le club jeunes participe, en tant que tel, à un championnat fédéral : le nombre de points est attribué au club fédéral parrain, en fonction de la nature de l'équipe inscrite en championnat.
Le nombre de licenciés du club jeunes n'est pas pris en compte pour le club parrain.**
- 2) Le club jeunes ne participe pas en tant que tel à un championnat fédéral (engagement spécifié dans la convention avec le club parrain): les licenciés du club jeunes bénéficient d'une licence *club jeunes – club parrain fédéral* leur permettant de participer avec les équipes du club parrain fédéral aux différents championnats fédéraux.
Dans ce cas, le nombre de licenciés du club jeunes est pris en compte pour le club fédéral**

Equipes à effectif réduit

Il ne peut être comptabilisé plus de 90 points dans les catégories d'équipes à effectif réduit.

Bonus

Un bonus de 20 points est accordé, au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes de même sexe que l'équipe senior concernée (espoirs à pupilles) :

Nationale 3 : au moins 32 licenciés
Nationale 2 : au moins 48 licenciés
Nationale 1 et LNV : au moins 64 licenciés
Club ayant 2 équipes en nationale et LNV : au moins 80 licenciés

CAHIER DES CHARGES POUR L'AGREMENT D'UNE ECOLE DE VOLLEY BALL (ECVB)

Les points suivants sont à respecter :

- Créneau horaire qui se termine au plus tard à 19 heures, au moins une fois par semaine.
- Couvrir une tranche d'âge comprise dans les catégories pupilles et poussins.
- Participer à l'activité de regroupement organisée par les Comités départementaux (au moins 2 fois par an)
- Être composée au minimum de 12 licenciés au club responsable de l'école de volley
- Encadrement
L'animation de l'école de volley doit être assurée par un cadre possédant le diplôme d'Educateur d'école de volley ball (ou en cours de formation)
La responsabilité pédagogique sera assumée conjointement par le cadre animateur et le cadre régional ou départemental responsable des écoles de volley.
- Ballons
- Utiliser exclusivement des ballons allégés (200 à 250g maximum. Type MIKASA MG V-200 et V-230; MIKASA et Molten « School » ; MOLTEN SSVB-4 et SSVP-4 ...)
- Suivre les recommandations de référence de la Direction Technique Nationale

Les Comités Départementaux sont les garants du respect du cahier des charges des Ecoles de volley ball.

REGROUPEMENTS :

- ❖ Ils sont organisés prioritairement par les Comités départementaux
- ❖ Ils concernent les enfants des Ecoles de volley ball qui doivent être licenciés au moment du regroupement.
- ❖ Peut être reconnu comme *regroupement*, toute activité se déroulant sur une demi journée (matin et/ou après midi) proposant des rencontres d'opposition et (ou) des ateliers d'animation ; la qualité de *regroupement* est reconnue par la DTN. qui peut proposer des procédures d'animation ou valider des propositions (exemple : la journée du Petit Smasheur, la journée des ballons de couleur...)

Propositions droits et devoirs :

- ☞ **Explications et échanges avec MM. MURAIL, GLAIVE, MEYER (Alsace), GUEVENOUX (Provence), KARBOVIAC (Bretagne) et Melle PICARD (Rhône-Alpes)**

Résultat du vote – Proposition N°4 suite au Groupe de Travail Obligations Devoirs

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **2991**

Contre : 156 Provence (3)

Abstentions : 433 Languedoc-Roussillon (3) – Martinique (1) – Picardie (2)
Poitou-Charentes (2)

→ **Adopté à la majorité absolue**

5. PROPOSITION DU CDF SUITE A LA PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL UGS REGROUPEMENTS DE LICENCIES

DECISION

Modifications du RG de la FFVB (AG 2007)

UGS

Préambule :

Permettre de répondre à une politique territoriale :

- 1) en groupant plusieurs clubs toutes catégories confondues **Union de Groupements Sportifs (UGS)**;
- 2) **OU** en cherchant la constitution d'une « équipe élite » par le regroupement d'équipes Seniors A Masculines ou Féminines, **Union de Groupements Sportifs Elite (UGSE)**.

Nouvelle rédaction :

ARTICLE 66 – LES UNIONS DE GROUPEMENTS SPORTIFS (UGS et UGSE)

- Les UGS sont établies dans le cadre d'une politique de collaboration à moyen ou long terme entre plusieurs GSA afin de répondre à un projet de développement dans le cadre d'une politique territoriale.
- L'UGS peut s'établir selon deux schémas directeurs :
 - ☞ Elle concerne les GSA dans leur intégralité (toutes catégories),
 - ☞ Elle ne concerne que les joueurs des équipes Seniors A Masculines ou Féminines de chaque GSA : c'est l'UGS Elite (UGSE).
- L'UGS ne concerne que les LICENCES OPTION VOLLEY-BALL et des GSA de même nature juridique.

66A (60A sur le site fédéral) – Création d'une UGS

- L'UGS est une association régie par la loi de 1901 qui doit être à ce titre en conformité avec les lois et règlements en vigueur, notamment ceux concernant le sport, ainsi qu'avec les statuts et règlements Fédéraux.
- L'UGS doit être déclarée à la Préfecture (Tribunal d'Instance pour Alsace et Moselle), être composée d'au moins deux GSA affiliés à la FFVB.
- En principe les GSA doivent avoir leur siège social sur le territoire d'une même Ligue. Toutefois certaines dérogations pourront être accordées par la CCSR en fonction d'un contexte géographique particulier.

66B –Affiliation ou ré-affiliation d'une UGS

- ❖ La première demande d'affiliation doit être transmise à la FFVB (CCSR) par lettre recommandée avec A/R au plus tard le 1^{er} juillet (cachet de la poste faisant foi) de la nouvelle saison sportive, et être accompagnée des documents suivants (tous obligatoires):
 1. un Procès Verbal des Assemblées Générales de l'ensemble des GSA constitutifs précisant explicitement leurs adhésions à l'UGS et le P.V. de création de l'association UGS ;
 2. le récépissé de déclaration de l'UGS en préfecture, et ses statuts ;

3. une convention signée par les Présidents des GSA ou des Sections Volley-Ball des GSA multi-sports et du Président de l'UGS, précisant :
 - le type de l'UGS : UGS ou UGSE
 - les modalités de fonctionnement et de financement
 - le sort des droits sportifs en cas de démission d'un GSA ou de dissolution
4. l'avis circonstancié de la Ligue de rattachement.

La CCSR entérinera l'affiliation de l'UGS après étude du dossier et devra transmettre son avis dans les quinze jours suivant le dépôt de la demande.

- ❖ La ré-affiliation de l'UGS sera reconduite automatiquement sous réserve du respect des règlements en vigueur et d'être à jour de ses cotisations.
 - Toute modification dans la composition de l'UGS et/ou de sa convention sera adressée à la FFVB (CCSR) par lettre recommandée avec A/R dans les quinze jours suivant la tenue des différentes Assemblée Générales des GSA constitutifs, et en tout état de cause avant le 20 juillet de la nouvelle saison sportive.
- ❖ Aucune LICENCE EXTENSION VOLLEY-BALL ne sera délivrée tant que la CCSR n'aura pas entériné son affiliation ou sa ré-affiliation.
- ❖ L'UGS doit régler les droits d'affiliation ou de ré-affiliation et d'engagement perçus annuellement par l'ensemble des instances de la FFVB (à l'exception du minimum de licences obligatoires).

66C - Niveau de pratique sportive

1 - Dans une épreuve fédérale pour inscrire une équipe de l'UGS, il faut et il suffit que l'UGS soit entérinée par la CCSR et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités réglementaires et les dates limites prévues par la CCS.

- L'UGS bénéficie des droits sportifs acquis par les GSA à tous les niveaux fédéraux et de la LNV. Dès sa première saison, l'UGS est détentrice des droits sportifs de ses équipes participantes.

2 - Au niveau régional il appartient à la Ligue Régionale d'établir les conditions dans lesquelles l'UGS peut inscrire une équipe et peut bénéficier des droits sportifs acquis par les GSA (hors départemental).

66D – Qualifications d'équipes

1. Dans les épreuves fédérales et LNV :

- Il ne peut y avoir d'équipe RÉSERVE (équipes 2, 3 ...) de l'UGS,
- Dans les catégories Seniors, il est appliqué le même nombre de divisions d'écart, entre l'équipe de l'UGS et la ou les équipes des GSA constitutifs de l'UGS, que les règlements fédéraux en vigueur déterminent entre une équipe 1 et une équipe 2 d'un même GSA constitutif,
- Dans les épreuves de type coupe (inscriptions libres et tours éliminatoires) : si l'UGS s'engage, il ne sera pas accepté d'engagement des équipes des GSA constitutifs dans la même catégorie.
- Dans les catégories jeunes, il ne sera pas accepté l'engagement des équipes des GSA dans la même catégorie qu'une équipe de l'UGS et vice-versa, l'ordre d'arrivée des inscriptions à l'instance concernée déterminant la priorité.

2. Dans les épreuves régionales, il appartient à la Ligue Régionale d'établir :

- Dans les catégories Seniors, la réglementation sur les divisions d'écart entre l'équipe de l'UGS et la ou les équipes des GSA constitutifs de la même catégorie Senior.
- si dans les épreuves de type coupe, il est possible d'accepter l'engagement des équipes des GSA constitutifs dans la même catégorie Senior.
- Dans les catégories jeunes, la réglementation de participation des épreuves de type coupe ou de type championnat entre l'équipe de l'UGS et la ou les équipes des GSA.

66F (60F sur le site fédéral) – Qualification des joueurs devient 66E sans changement

66G – « Devoirs d'accueil et de formation » de l'UGS en matière de Jeunes – Entraîneurs - Arbitres

Les « Devoirs d'accueil et de formation » imposés par le niveau de pratique sportive, peuvent être remplis soit par l'UGS, soit par les GSA constitutifs, indépendamment des obligations nationales, régionales et départementales propres aux GSA constitutifs.

66H, 66I et 66J (60H, 60I et 60J sur le site fédéral) deviennent respectivement 66G, 66H et 66I sans changement

RL

Nouvelle rédaction :

ARTICLE 67 – REGROUPEMENT DE LICENCIES (RL)

67A (61A sur le site fédéral) – Définition du RL

- le RL ne concerne que les LICENCES OPTION VOLLEY-BALL des GSA constitutifs.
- Le RL permet à des joueurs de différents GSA des catégories Jeunes d'Espoirs à Benjamins, de constituer une équipe tout en restant licenciés dans leur propre GSA.
- Cette possibilité est accordée à des GSA qui sont DANS L'IMPOSSIBILITE de constituer une équipe dans une de ces catégories d'âges jeunes. Les Commissions Sportives apprécieront, chacune en ce qui les concerne, la validité du RL.
- Le RL ne comporte pas de limitation du nombre de GSA participants.
- Un GSA ne peut participer qu'à un seul RL par catégorie.
- Un RL n'est valable que pour une seule saison dans la catégorie concernée.
- Les joueurs inscrits au RL restent licenciés dans leur GSA respectif.

67B – Fonctionnement des RL

- Les joueurs inscrits au RL peuvent jouer à tout moment dans les équipes de leur GSA dans le cadre des règles fédérales.
- Dans les compétitions nationales, les GSA participant au RL ne peuvent engager d'équipes dans la compétition à laquelle participe le RL.
- Il appartient aux Ligues et Comités de définir la participation de ces équipes à leurs différentes compétitions.
- Un GSA SUPPORT sera désigné par les GSA constitutifs du RL. Le GSA SUPPORT assurera la gestion de cette équipe du RL, pourra en bénéficier dans le cadre de ses « Devoirs d'accueil et de formation » imposés par son niveau de pratique sportive, et sera responsable du règlement des sommes dues au titre de cette équipe.

67C – Admission aux compétitions

- Pour faire admettre un RL en compétition, le GSA support doit formuler une demande sur l'imprimé « **ENGAGEMENT DE REGROUPEMENT DE LICENCIES** » (à se procurer auprès des Ligues).
- Il comportera :
 - ❑ la liste non-modifiable des GSA participants ;
 - ❑ la mention précise de la compétition concernée ;
 - ❑ et sera obligatoirement signé par les Présidents des GSA participants.
- Il sera adressé avant la clôture des inscriptions dans l'épreuve concernée :
 - ❑ Pour l'engagement dans les épreuves nationales de la FFVB, à la FFVB (CCS). Il est précisé que le RL engagé ne pourra être modifié en cours d'épreuve en ce qui concerne les GSA constitutifs. L'imprimé sera retourné, après validation, par la CCS au club support et devra être obligatoirement présenté à chaque compétition.

- ❑ Les Liges et Comités fixeront, chacun en ce qui les concerne, les conditions d'inscription dans leurs propres compétitions.

NOUVEAU TEXTE – LE CLUB JEUNES

ARTICLE 68 – LE CLUB JEUNES

Le « Club Jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball dans le cadre de la FFVB.

68A – Conditions

- ❖ Le « Club jeunes » est établi à partir d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFVB (Club et/ou Comité Départemental et/ou Ligue), et une Association Sportive Scolaire. Cette convention devra obligatoirement mentionner si le « Club Jeunes » s'engage ou non dans un championnat de la FFVB.
- ❖ Si le parrainage s'effectue avec un club local, celui-ci devra être justifié par sa proximité et la convention prévoira tous les échanges de service entre les deux structures (aide matérielle, aide aux déplacements, cadres d'appoint, etc....).
- ❖ La création du « Club Jeunes » est soumise à l'accord annuel du président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement) et à celui de la Direction Départementale du sport scolaire.
- ❖ Le «Club Jeunes» s'adresse aux licenciés de l'AS scolaire avec laquelle ils participent aux compétitions Scolaires Volley-Ball.

68B – Création et affiliation à la FFVB

- ❖ Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.
- ❖ **La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du « Club Jeunes ».**
- ❖ Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club jeunes », envoie en double exemplaire :
 - ❑ la convention de partenariat ;
 - ❑ le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire ;
 - ❑ le formulaire « Créations ou renouvellements de licences FFVB »
 - ❑ à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale.
- ❖ La Ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procèdera ou non à l'enregistrement de l'affiliation ou de la ré-affiliation et des créations ou renouvellements de licences, ainsi qu'à la validation des devoirs d'accueil et de formation pour le club parrain s'il existe.

68C - les règles FFVB

1. Admission aux compétitions

- ❖ **La FFVB ne perçoit pas de droit, sur l'affiliation ou la ré-affiliation d'un « Club Jeunes ».**

- ❖ L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club jeunes » de participer à toutes ses activités : nationales (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).
- ❖ Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sportives afférentes.

2. Licences

- ❖ Les licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable (le professeur d' EPS en charge du « Club Jeunes ») lors de leur création. Les renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires.
- ❖ Les joueurs(ses) du « Club Jeunes », licenciés(es) alors AS SCOLAIRE – FFVB participant à une épreuve FFVB (national, régional ou départemental) peuvent également être retenus(es) dans les stages de détection et les structures fédérales d'entraînement. Ils (elles) peuvent être sélectionnés(es) dans les équipes de France et figurer sur les listes des sportifs de haut niveau. Joueurs et enseignants peuvent s'inscrire aux formations d'arbitre FFVB.
- ❖ Si le « Club jeunes » a comme support un club parrain, le carton de licence devra mentionner cette double appartenance Club Jeunes – Club parrain lui permettant de jouer dans les deux structures à condition qu'elles ne participent pas à la même compétition.

Intervention :

Après une demande de Mr DUCASSE (Pays de la Loire) et Mr LABROUSSE (Aquitaine), les Regroupements de licenciés sont autorisés de Benjamins au lieu de Minimes.

Résultat du vote – Proposition N°5 suite au Groupe de Travail UGS Regroupement de licenciés

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3496**

Contre : 84 Haute-Normandie (3)

Abstentions : /

→ **Adopté à la majorité absolue**

6. PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

6.1 CNVB POLE FRANCE CHATENAY MALABRY

Objectif 2008 – 2009

Suite aux différents courriers expliquant que dans le but d'optimiser la formation des joueurs, il fallait que le support de jeu soit :

- 🚩 La N2 pour le pôle France de Châtenay-Malabry
- 🚩 La N1 pour la 1ère année du CNVB
- 🚩 La Pro B pour la 2ème année du CNVB

Le Comité Directeur Fédéral propose :

- 🚩 L'intégration à une poule de N2 du Pôle France de Châtenay pour la saison 08/09 et sa protection (pas de descente et pas de montée) dans cette poule pour les années suivantes.
- 🚩 L'intégration de l'équipe du CNVB à la Pro B pour la saison 08/09 (donc prévoir 3 descentes de Pro B en 07/08) avec les conditions suivantes :

Chaque année il y a 3 descentes de Pro B en N1 et 3 montées de N1 en Pro B.

- ✚ Quand le CNVB est en Pro B il fait partie des 3 qui descendent quel que soit son classement.
- ✚ Quand le CNVB est en N1 il fait partie des 3 qui montent quel que soit son classement.

Cette protection permettra au travers d'un support de jeu adapté de mieux former les joueurs et permettre l'accession dans le haut niveau des clubs Pro et de l'équipe Nationale.

Sous réserve d'un dispositif règlementaire adapté et de faisabilité financière.

Cette proposition pourra trouver une adaptation en fonction des propositions du groupe de travail sur les organisations sportives de la FFVB.

Résultat du vote – Proposition 6.1 CNVB POLE France CHATENAY MALABRY

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3335**

Contre : 245 Côte d'Azur (3)/Haute-Normandie (3)

Abstentions : /

→ **Adopté à la majorité absolue**

6.2. IFVB

6.2. IFVB :

Le Comité Directeur Fédéral propose une évolution du niveau de jeu du Pôle France féminin de Toulouse pour les motifs suivants :

- ✚ Permettre aux meilleures jeunes d'évoluer à un niveau qui correspond à une progression cohérente ;
- ✚ Répondre aux exigences du niveau international cadette et junior ;
- ✚ Mieux préparer les jeunes joueuses aux équipes de France senior A et A' ;
- ✚ Mieux préparer les jeunes joueuses à l'accès aux clubs de PRO F.

Suite à ce constat et afin d'optimiser la formation des jeunes joueuses avec comme objectif de les former pour le niveau international jeune et senior, il est vital, pour que volley-ball féminin performe, de mettre en place la préconisation suivante :

L'intégration dans le championnat de Nationale 1 féminine de l'IFVB à compter de la saison 2007-2008 (l'objectif de la saison en cours est de terminer 2ème du championnat de N2F-poule 2FC afin de prétendre à la montée de manière sportive).

Compte tenu des missions de cette structure et de son caractère de formation vers le niveau international, et pas seulement vers les clubs, il est important de la protéger au niveau des descentes afin de maintenir un niveau de jeu pertinent entre le début et la fin de la formation.

L'IFVB monte sportivement comme meilleur 2^{ème}.

Interventions de **Mr HENRY (Côte d'Azur)**, LARZUL (Ile de France), MELJAC (Président CCS) et explications complémentaires par **MM. COGNE, GLAIVE** et **le Président G. PELLAN**.

Texte mis aux voix :

« La première année du cycle, on protège pour que l'IFVB ait au moins la possibilité de rester 2 ans en Nationale 1. Il convient de statuer sur cette situation et la deuxième année, dans l'hypothèse où malheureusement l'IFVB serait dans une situation sportivement de relégation, ils redescendront ».

Résultat du vote – Proposition 6.2 IFVB

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3065**

Contre : 209 Basse-Normandie (2) – Haute-Normandie (3) – Poitou-Charentes (1)

Abstentions : 248 Côte d'Azur (3) – Picardie (2)

Non votant : Pays de la Loire (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

7. PROPOSITIONS DE LA LNV

7.1. Voeu LNV : All Star Game

La LNV souhaite associer l'équipe de France à cet événement, comme cela fut le cas lors de l'édition 2006.

Intervention : Mr PERIOU (Secrétaire Général LNV)

« Ce vœu n'a plus lieu d'être étant donné le calendrier »

Résultat du vote – All Star Game

Nombre de voix en séance : 3580

→ **Voeu retiré**

7.2. Voeu LNV : Nombre de mutés pour les clubs descendant de PRO en Nationale

Dans le cadre de la suppression progressive du statut amateur, il est souhaité pour la saison 2010/2011 de n'avoir aucun joueur (se) à statut amateur en PRO BM et PRO AF à condition qu'il soit possible pour les clubs descendant d'avoir 4 muté(e)s en championnat fédéral.

Résultat du vote – All Star Game

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : /

Contre : **3580**

Abstentions : /

→ **Défavorable (cf nouveaux Règlements N1)**

7.3. Voeu CLUB LNV : Coupe de France (Cambrai)

Le club de Cambrai propose que les participants soient répartis de manière régionale dans 4 chapeaux, ceci jusqu'au 1/4 de finale, d'une part dans le but de diminuer les frais de déplacement, et d'autre part de bénéficier d'un tirage intégral.

Il propose également que l'équipe de division inférieure reçoive systématiquement afin d'aider à la promotion du volley-ball, une prise en charge de la moitié des frais de déplacement étant à la charge du club recevant.

Il constate que la formule actuelle n'accroche pas et pense qu'il faut dynamiser cette compétition en la rendant toute à la fois plus attractive et moins onéreuse.

Décision : 16 équipes se rencontreront sur 4 terrains (formule sportive 1/2 finales – finale) lors d'un week-end, les quatre vainqueurs se rencontreront sur un autre week-end (au minimum 3 semaines après) selon une formule analogue pour désigner le vainqueur de la Coupe de France. 2 équipes seront issues d'une formule qui sera proposée par la CCS ou sera prise en compte suivant un découpage régional (et non géographique) »

Résultat du vote – Vœu 7.3 CLUB LNV – Coupe de France

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

7.4. Vœu CLUB LNV : Procédure de qualification (Chaumont)

Chaumont souhaite que sur les bordereaux d'inscription d'un joueur émanant d'un club fédéral, il ne soit plus demandé la copie du volet 1 du carton de mutation, mais la preuve de dépôt de celui-ci au club quitté, ainsi que l'avis de réception.

Résultat du vote – Vœu 7.4 CLUB LNV – Procédure de qualification (Chaumont)

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : /

Contre : **3580**

Abstentions : /

→ **Repoussé à l'unanimité**

7.5. Vœu CLUB LNV : Centre de formation (Stade Français-St Cloud)

Principe : favoriser la création de CFCP pour les clubs professionnels féminins.

Afin de vraiment encourager la formation des jeunes et de pérenniser le championnat PRO AF, il conviendrait de ne pas supprimer le statut amateur en cas d'existence d'un centre de formation. Un statut amateur bien encadré peut légitimement coexister avec un centre de formation.

D'autre part, il conviendrait de savoir si les clubs désirant ouvrir un CFCP ont réellement l'obligation d'avoir une équipe réserve en Nationale. Si tel est le cas, des atténuations à ce principe doivent être trouvées.

L'équipe réserve issue du CFCP peut :

- soit jouer automatiquement en Nationale,
- soit être autorisée à participer à un championnat de niveau inférieur à la N3,
- soit disposer d'un délai de 3 ans pour accéder à la N3 à compter de la création du centre de formation.

Intervention : M.PERIOU (Ligue Nationale)

Résultat du vote – Vœu 7.5 CLUB LNV
Centre de Formation (Stade Français – St-Cloud)

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : /

Contre : **3580**

Abstentions : /

→ **Repoussé à l'unanimité**

8. PROPOSITIONS DU TRESORIER GENERAL

Suite à la demande de **M. DUBIER (Haute-Normandie)** concernant le vote des documents et après une explication générale sur le montant des redevances et amendes, le Trésorier Général propose de dissocier les votes en plusieurs parties :

1. Les redevances, amendes et droits,
2. Les tarifs des licences (métropoles et Dom/Tom)
3. Le vote du budget 2008.

Le budget prévisionnel étant adopté en fonction des votes 1 et 2.

- 8.1. REDEVANCES AMENDES ET DROITS SAISON 2007/2008
AMENDES - AUTRES AMENDES ET DROITS

SAISON 2007/2008

REDEVANCES, AMENDES ET DROITS

Avant tout engagement, pour la saison à venir, les redevances, amendes et droits de la saison précédente doivent être impérativement acquittés à la FFVB, aux Ligues et aux Comités Départementaux, sous peine de refus d'engagement.

Redevances = 8% d'augmentation

1. Redevances

a) Nationale 1

Droit d'engagement : **4 147 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	829 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1659
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1659 €

b) Nationale 2

Droit d'engagement : **3 520 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	704 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1408 €
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1408 €

c) Nationale 3

Droit d'engagement : **2 972 €**

Répartis de la manière suivante :

20% joint au formulaire d'engagement	⇒	594 €
40% au 31 Octobre 2007	⇒	1 189 €
40% au 31 Janvier 2008	⇒	1 189 €

d) Championnats de France Jeunes

Droit d'engagement : **40 €**

e) Tournois Beach

Série A	2 000 €
Série B	1 000 €
Série C	400 €

AMENDES

1. Amendes et droits pas d'augmentation

f) Calendrier

Demande de modification de calendrier :

En Seniors	⇒	80 €
En Jeunes	⇒	20 €

g) En cours de match

Retard de mise en place du matériel 1/2 heure avant la rencontre

En Seniors	⇒	80 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒	40 €

Non présentation de ballons réglementaires :

En Seniors	⇒	70 €
En Jeunes (Coupe et Challenge)	⇒	35 €

Absence de 3 ballons et de 3 ramasseurs de balles :

En N1 et N2 Masculines et Féminines	⇒	40 €
-------------------------------------	---	------

Feuille de match mal tenue :

Toutes compétitions	⇒	20 €
---------------------	---	------

Licence non présentée (toutes compétitions) date de saisie Minitel ou Internet + 15 jours

☞ Jusqu'au 15 Octobre : tolérance possible	⇒	8 €
☞ Au-delà du 15 Octobre : plus de tolérance	⇒	8 €

Feuille de composition d'équipe non présentée :

Toutes compétitions	⇒	10 €
---------------------	---	------

h) Après le match

Résultat non communiqué sur Internet (Dimanche avant 20H00) :

Toutes compétitions	⇒	30 €
---------------------	---	------

Feuille de match en retard (toutes compétitions)

Postée après le Mardi qui suit la rencontre	⇒	30 €
Postée après le Mardi de la 2 ^{ème} semaine	⇒	50 €

Droit de réclamation Commissions Centrales :

Toutes compétitions	⇒	100 €
---------------------	---	-------

Frais de dossier d'un appel en Commission Fédérale d'Appel :

Toutes compétitions	⇒	150 €
---------------------	---	-------

i) Forfait et pénalité **pas d'augmentation**

<i>COMPETITIONS</i>	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement	FORFAIT Lors des 2 dernières journées	FORFAIT Lors des Finales Nationales	FORFAIT GENERAL
Nationale 1	400 €	800 €	1 600 €	/	4 000 €
Nationale 2	300 €	600 €	1 200 €	2 000 €	3 000 €
Nationale 3	200 €	400 €	800 €	1 500 €	2 500 €
<i>COMPETITIONS</i>	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement avec annulation du tournoi	FORFAIT Sans Déplacement sans annulation du tournoi		FORFAIT Lors des Finales Nationales
Coupes de France Jeunes	100 €	150 €	150 € à la FFVB	1€ / Km aller aux équipes qui se sont déplacées	400 €

(pas d'augmentation Sauf respect entraîneur)

(pour information : décision du Comité Directeur Fédéral des 15 et 16 Avril 2005)

AUTRES AMENDES ET DROITS

PROPOSITON DES TARIFS	SAISON 2006/2007	SAISON 2007/2008
Défaillance totale de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	1 373 €	1 373 €
Défaillance partielle de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	125 €	125 €
Demande de récusation	92 €	92 €
Frais de dossier de transfert international	200 €	200 €
Non respect d'entraîneur N3 par match	25 €	27,50 €
Non respect d'entraîneur N2 par match	50 €	55 €
Non respect d'entraîneur N1 par match	120 €	132 €
Non respect d'entraîneur LNV par match	300 €	350 €
Litige signature club vis à vis de son licencié	153 €	153 €
Demande de licence	0,62 €	/
Bordereau de renouvellement	0,48 €	/
Bordereau d'adhésion	/	0,48 €
Carton de mutation	0,77 €	0,77 €
Fiche de rotation	0,48 €	0,48 €
Reçu carnet d'arbitrage	1,25 €	1,25 €
Feuille de match	0,95 €	0,95 €
Carnet d'entraîneur/Animateur	0,77 €	0,77 €
Fiches médicales N°1 et 2	0,20 €	0,20 €
Fiches médicales N°3 et 4	0,62 €	0,62 €
Droit d'annulation de licence	31 €	31 €
Frais Administratifs de dossier d'appel en CFA (uniquement pour les clubs)	50 €	150 €
Non présentation de plaquettes N1 – N2 – N3	/	20 €

Amendes Beach	SAISON 2007/2008	
<u>Retrait d'un tournoi (indemnité)</u> 1. Au minimum 10 jours avant le tournoi sans remplacement ni excuse valable 2. National : moins de 10 jours sans excuse valable** 3. Régional : moins de 10 jours sans excuse valable** 4. Départemental : moins de 10 jours sans excuse valable** 5. Junior : moins de 10 jours sans excuse valable** 6. Changement de joueur : moins de 10 jours sans excuse valable ** Les frais d'inscriptions restent dûs à l'organisateur.	1. 20 € 2. 65 € 3. 20 € 4. 20 € 5. 20 € 6. 20 €	
<u>Absence non excusée à un tournoi</u> 1. Finale Championnat de France et tournoi de série 1 A 2. National série 1B et 1 C 3. Régional série 2 4. Départemental 5. Junior	1. 260 € 2. 130 € 3. 65 € 4. 50€ 5. 20 €	
<u>Tenues non conformes</u>	50 €	
<u>Tournois de série 1 :</u> <u>Absence d'une équipe pour le Tableau Principal</u> 1. Absence à la réunion Technique pour le Tableau Principal (par équipe) <u>Absence d'une équipe pour la réunion Technique des qualifications</u> 2. Absence à la réunion Technique des qualifications (par équipe) <u>Absence à la cérémonie des résultats</u> 3. Absence à la cérémonie des résultats sans excuse valable d'une des trois équipes les mieux classées	1. 2. 3.	130 € 100 € 325 €
<u>Organisateur :</u> <u>Annonce tardive des résultats</u> Annonce tardive des résultats (12h00 le lendemain de la fin du tournoi)	65 €	

Résultat du vote – Amendes et Droits

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : 2776

Contre : 424 Alsace (3) - Midi-Pyrénées (3) – Haute-Normandie (2)
Poitou-Charentes (2)

Abstentions : 380 Bretagne (3) – Franche-Comté (1) – Bourgogne (2)

→ **Adopté à la majorité absolue**

TARIFS LIGUES METROPOLITAINES/DOM-TOM – REMISES LIGUES DOM/TOM

Le Trésorier Général décompose l'augmentation 10,95 € du tronc commun, seul élément à changer dans la tarification :

- ☞ Diminution du droit de mutation régionale,
- ☞ Diminution du droit d'affiliation des clubs départementaux/régionaux,
- ☞ Augmentation pour la professionnalisation de la FFVB,
- ☞ Augmentation pour la création d'un corps de 15 conseillers.

Interventions : **MM. ROURE (Languedoc-Roussillon), FLANDIN (Provence), MURAIL** pour clarifier le tarif des mutations régionales et nationales et la qualification du joueur.

Un débat de clarification sur différents chiffres du budget s'instaure. **Mr BOSCA (Midi-Pyrénées), VENDRAMINI (Ile de France), DUBIER (Haute-Normandie) avec C. ALBE** qui a abouti au choix des 5 euros pour la création d'un corps de 15 assistants techniques fédéraux détachés sur le terrain des ligues régionales.

Mr GANGLOFF (Pays de la Loire) revient sur la proposition d'augmentation de 11 euros en signalant que la Ligue estime que cette augmentation aura une incidence sur les efforts en direction des jeunes et ne votera pas l'augmentation de 11 euros. La Ligue propose une augmentation de 4 € du tronc commun pour compenser les 4% refusés l'an dernier.

Interventions et prise de positions de **Mr ENGEL (Aquitaine)** (explications de C. ALBE, Trésorier Général sur les prestations extérieures), **Mr GOLFETTO (Rhône-Alpes)** (manque de mobilisation des ligues sur l'opération « le Volley J'adore »), **Mr BAROIN (Bourgogne)** (favorable au projet), **Mr KARBOVIAC (Bretagne)** (contre l'augmentation), **Mr BULHER (Provence)** (Ligue favorable au projet).

Après l'intervention de **MM. MOREUIL, GLAIVE et du Président Gil PELLAN**, le projet est mis aux voix.

Résultat du vote – Tarifs ligues métropolitaines/Dom-Tom Remises Ligues Dom/Tom (11 €)

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : 1188 Bourgogne (2) – Centre (3) – Côte d'Azur (3) – Guadeloupe (1)
Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1) – Martinique (1)

Contre : **2294** Basse-Normandie (1) – Provence (3) – Rhône-Alpes (4)
Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2) – Bretagne (3)
Flandres (3) – Franche-Comté (1) – Ile de France (3) – Lorraine (3)
Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (1) – Haute-Normandie (3)

Abstentions : 98 Pays de la Loire (2) – Picardie (2) – Poitou-Charentes (2)

Pays de la Loire (1)

→ **Repoussé à la majorité absolue**

8.2. TARIFS LIGUES METROPOLITAINES/DOM-TOM – REMISES LIGUES DOM/TOM

Interventions :

MM. ROURE/FLANDIN/JEANROT/BOSCA/VENDRAMINI/DUBIER/GANGLOFF/ENGEL/GOLFETTO/
BAROIN/KARBOVIAC/BUHLER/MOREUIL/GLAIVE/DANIEL

<u>Résultat du vote – Tarifs ligues métropolitaines/Dom-Tom</u>	
<u>Remises Ligues Dom/Tom (11 €)</u>	
Nombre de voix en séance :	3580
Pour :	1188 Bourgogne (2) – Centre (3) – Côte d’Azur (3) – Guadeloupe (1) Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (1) – Martinique (1) Basse-Normandie (1) – Provence (3) – Rhône-Alpes (4)
Contre :	2294 Alsace (3) – Aquitaine (3) – Auvergne (2) – Bretagne (3) Flandres (3) – Franche-Comté (1) – Ile de France (3) – Lorraine (3) Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (1) – Haute-Normandie (3) Pays de la Loire (2) – Picardie (2) – Poitou-Charentes (2)
Abstentions :	98 Pays de la Loire (1)
→ Repoussé à la majorité absolue	

Le Président Gil PELLAN exprime son regret de voir le projet repoussé malgré les explications fournies lors des réunions régionales, tout en remerciant l’acceptation des Etats Généraux. Mais il faudra bien que des décisions ressortent et non simplement de la discussion pour de la discussion.

Il demande également de prendre en compte les éléments nouveaux financiers de la perte du contrat d’Eurosport.

Expliquer une augmentation en Assemblée Générale de Ligue ou de département n’est pas forcément facile, dire que c’est moins cher dans les fédérations affinitaires n’est pas juste et il faut se ressaisir et avancer sur ce projet.

Le Président Gil PELLAN reprend la proposition émise par **Mr Claude GANGLOFF (Pays de la Loire)** de l’augmentation de 4 € qui aurait du être votée l’an dernier.

Mr VENDRAMINI (Ile de France), GANGLOFF (Pays de la Loire), MOREUIL (Administrateur Fédéral), HENRY (Côte d’Azur), JEANROT (Centre), GAUTHIER (Franche-Comté), LABROUSSE (Aquitaine), KARBOVIAC (Bretagne), Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) participent à un débat d’où il ressort l’intérêt de garder les 2,27 € de diminution pour les mutations régionales et départementales et l’affiliation des « petits clubs ».

Quelques intervenants propose de retarder cette décision après les états généraux.

La Rédaction de la proposition du vœu est faite ensuite à un nouveau débat avec les mêmes intervenants sur la base d’une augmentation de 4 € + 2,27 €, soit 6,27 € sur le tronc commun.

Nouvelle proposition

2 options possibles :

1. Dés la saison 07/08 une augmentation de 6,27 avec répercussion 07/08 sur les affiliations et mutations.
2. Dés 07/08 : augmentation de 4 euros mais nous ne touchons à rien.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Ajout à l'ordre du jour sur cette nouvelle augmentation :

Résultat du choix retenu : Ajout à l'ordre du jour de l'augmentation de 6,27 avec répercussion 07/08 sur les affiliations et mutations

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : 2339

Contre : 1241 Bretagne (3) – Franche-Comté (1) – Ile de France (3) – Martinique (1) –
Midi-Pyrénées (3) – Pays de la Loire (1) – Picardie (2) – Poitou-Charentes
(2)

Abstentions : 0

→ **Adopté à la majorité absolue**

NOUVEAU VOTE

Résultat du vote sur l'augmentation de 6,27 avec répercution 07/08 sur les affiliations et mutations.

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3186**

Contre : 106 Midi-Pyrénées (3)

Abstentions : 288 Bretagne (3)

→ **Adopté à la majorité absolue**

DECISION

TARIFS LIGUES METROPOLITAINES/DOM-TOM

(comprenant 2,50 € de part revue et 2,35 € de part assurance + aide à l'emploi 0,77 €)

		2006/2007 4% d'augmentation	2007/2008
Licences FFVB Tronc Commun		11,05€	17,32€
VOLLEY BALL Licences Ordinaires Joueurs Dirigeants Créations et Renouvellements	SENIORS ESPOIRS	SENIORS 1985 < ESPOIRS 86 et 87	SENIORS 1986 < ESPOIRS 87 et 88
		26,30 €	32,57€
	JUNIORS CADETS	JUNIORS 88 et 89 CADETS 90 et 91	JUNIORS 89 et 90 CADETS 91 et 92
		24,65 €	30,92€
	MINIMES et Moins	MINIMES 92 et 93 >	MINIMES 93 et 94 >
		12,10 €	18,37€
BEACH VOLLEY Licences Ordinaires Joueurs /Dirigeants Créations et Renouvellements	SENIORS ESPOIRS	SENIORS 1985 < ESPOIRS 86 et 87	SENIORS 1986 < ESPOIRS 87 et 88
		21,05 €	27,32€
	JUNIORS	JUNIORS 88 et 89	JUNIORS 89 et 90
		16,05 €	22,32€
La combinaison des différents tarifs comprenant la combinaison d'options de pratique et de clubs fait l'objet d'un tableau séparé incluant les droits administratifs de 4 €			
Droit de Mutation SENIORS ESPOIRS JUNIORS (Gratuit pour les autres catégories)	Nationale	89,15 €	90,00€
	Régionale Départementales	89,15 €	50,00€
Double-Surclassement ou Triple		11,45 €	11,45€
Ré affiliations	Clubs ayant une équipe volley-ball senior en national ou régional	105,05 €	105,05€
	Autres clubs	105,05 €	50,00€
Abonnement Revue	Clubs ayant une équipe volley-ball senior en national ou régional	103,20 €	103,20€
	Autres clubs	103,20 €	10€
Licence Agents de Joueurs		300 € (droit d'inscription à l'examen) + 400 € (carte d'agent sportif)	300 € (droit d'inscription à l'examen) 500 € (licence valable 3 ans)



Le tarif de « l'ex licence Loisirs et Sport Entreprise » correspond au tarif FFVB Tronc Commun

.../...

3
PROPOSITION N°3

REMISES LIGUES DOM/TOM

(comprenant 2,50 € de part revue et 2,35 € de part assurance)

			2006/2007	2007/2008
Licences Ordinaires	SENIORS ESPOIRS	DOM TOM	SENIORS 1985 et < ESPOIRS 86 et 87	SENIORS 1986 et < ESPOIRS 87 et 88
			DOM ⇒ 16,84 € TOM ⇒ 21,14 €	DOM ⇒ 20,50€ TOM ⇒ 25,72€
Joueurs Dirigeants Individuels	JUNIORS CADETS	DOM TOM	JUNIORS 88 et 89 CADETS 90 et 91	JUNIORS 89 et 90 CADETS 91 et 92
			DOM ⇒ 16,19 € TOM ⇒ 20,35 €	DOM ⇒ 19,85 € TOM ⇒ 24,93 €
Créations et Renouvellements	MINIMES et MOINS	DOM TOM	MINIMES 92 et 93 >	MINIMES 93 et 94 >
			DOM ⇒ 9,22 € TOM ⇒ 9,22 €	DOM ⇒ 12,88€ TOM ⇒ 13,80€
Licences FFVB Tronc Commun		DOM TOM	DOM ⇒ 6,70 € TOM ⇒ 8,23 €	DOM ⇒ 10,36€ TOM ⇒ 12,81€
Droit de Mutation	SENIORS ESPOIRS JUNIORS GRATUIT pour les Autres Catégories	DOM TOM	DOM ⇒ 39,57 € TOM ⇒ 59,31 €	DOM ⇒ 22,18€ TOM ⇒ 33,25€
Réaffiliations		DOM TOM	DOM ⇒ 58,28 € TOM ⇒ 80,70 €	DOM ⇒ 27,73€ TOM ⇒ 38,40€

8.3. BUDGET 2008 MODIFIE

Résultat du vote – Budget 2008

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3186**

Contre : 106 Midi-Pyrénées (3)

Abstentions : 288 Bretagne (3)

→ **Adopté à la majorité absolue**

BUDGET 2008 (EN K€)

DOMAINE - ACTION	CHARGES	ACTION	PRODUITS
<u>A- ASSOCIATION</u>			
STRUCTURES INSTITUTIONNELLES 1	200		
ASSURANCES LICENCES	220	LICENCES - AFFIL.-ASSUR.	2 350
PRODUCTION TELEVISION	100	PARTENARIATS	600
	520		2 950
<u>D- DEVELOPPEMENT</u>			
DOM TOM	150		
ANIMATION-DEVELOPPEMENT	170	STAGES	80
FORMATION	150		
AIDE EMPLOI	340		
AIDE LIGUES : FAR	0		
	810		80
<u>E- FONCTIONNEMENT D.T.N. - IND. CADRES</u>	240		
<u>F- FONCTIONNEMENT FEDERAL 2</u>	940		
<u>I- HAUT NIVEAU</u>			
INDOR MASCULIN	1 000	PENSIONS +	290
INDOR FEMININ	700	PARTENARIATS	
BEACH VOLLEY	350	IND. FORMATIONS	40
ASSISTANT ENTRAINEUR	350		
	2 400		330
<u>L- LIGUE MONDIALE</u>	0	LIGUE MONDIALE	0
<u>O- ORGANISATIONS</u>	250	ORGANISATIONS	180
<u>P- REVENTE - REVUE</u>			
IMPRIMES - DIVERS	0	DIVERS (MARGE)	10
REVUE	540	REVUE	470
	540		480
<u>S- AFFAIRES SPORTIVES</u>			
COMMISSIONS	40		
CHAMPIONNATS (ARBITRAGE-FINALES)	900	REDEVANCES	940
	940		940
-		SUBV. M.J.S.	1 540
-		SUBV. M.J.S. AVENANT	
		LIES AUX RESULTATS	140
TOTAL	6 640	TOTAL	6 640

- DIMINUTION AFFILIATIONS, MUTATIONS

- LICENCES 2007/2008 :

+ 10,95 €

- REDEVANCES ENGAGEMENT 2007/2008:

+ 8 %

1 = DONT RELATIONS INTERNATIONALES : 30 K€

2 = DONT 3 POSTES A CRÉER : MARKETING, JURISTE, GESTION-FINANCIER : 180 K€

9. **PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (JP MELJAC)**

9.1. Ajout d'un paragraphe au RGEN article 13, ou ailleurs s'il existe une meilleure place :

Devant les difficultés rencontrées cette saison avec les joueurs/joueuses étranger(e)s de N1, la CCS propose que l'on puisse agir avant même la compétition. Cela devrait sécuriser les clubs et favoriserait le travail de vérification des feuilles de match car il serait ainsi possible d'anticiper :

Texte :

Tout club engagé en Nationale 1 masculine ou féminine devra 15 jours avant la première journée de son championnat faire parvenir à la CCSR, la liste de ses joueurs/joueuses avec le numéro qu'ils auront pendant toute la saison sur leur maillot pour que la CCSR et la CCS puissent vérifier les qualifications et prévenir le club le cas échéant des risques qu'il prend. La liste pourra bien sûr être modifiée selon le besoin.

INTEGRE DANS LE REGLEMENT N1

9.2. Coupes de France Jeunes :

Compte tenu du peu de forfait cette saison y compris pour la 2^{ème} phase sous forme de championnat en Junior jusqu'à la dernière journée et du nombre d'équipes engagées très satisfaisant, la CCS propose le statu quo pour 2007/2008 :

- Espoirs, Cadets, Minimes et Benjamins : système habituel de Coupe en poule de 3 équipes.
- Juniors : identique à cette saison : 1^{ère} phase en tour éliminatoire de Coupe en poule de 3 équipes puis une 2^{ème} phase sous forme de championnat en 4 poules.

Résultat du vote – Proposition CCS 9.2

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3005**

Contre : 575 Flandres (3) – Rhône-Alpes (4)

Abstentions : /

→ **Adopté à la majorité absolue**

9.3. Match en semaine

Il est anormal que les frais d'arbitrage supplémentaires engendrés par le report d'un match en semaine soient à la charge de la Fédération et non à la charge du club demandeur que cela arrange.

Texte : BFI CCS : Demande de modification au calendrier :

En senior: 80 euros. (Match le week-end samedi ou dimanche)

80 euros + indemnités d'arbitrages (indemnités d'arbitrages match en semaine à la charge de l'équipe demandeur de la modification).

Résultat du vote – Proposition CCS 9.3

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

9.4. Demande de dérogation CFC/N1

L'implantation des matches de Nationale 1 et des compétitions professionnelles se fait le samedi à 20h00. Cela constitue une réelle difficulté pour les équipes supports CFC qui doivent accéder réglementairement en Nationale 1.

Les joueurs aspirants de ces équipes ne peuvent pas doubler les rencontres et les CFC, ne remplissent donc plus leur office.

Dans l'attente d'un changement de la réglementation mise à l'étude, l'Assemblée Générale autorise à titre dérogatoire les équipes supports CFC de PTT MULHOUSE 2 et CAC VB ALES 2 à ne pas accéder en Nationale 1 et à rester en Nationale 2.

Résultat du vote – Proposition CCS 9.4

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

10. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE (P. RACHARD)

Le Président remercie et félicite P. RACHARD sur son parcours.
Remerciements aux Présidents CRA et CDA pour leur travail.

10.1. Proposition n°1 : Sanction aux joueurs VB 6x6

Constat : il est très difficile pour un arbitre après avoir donné une sanction à un(e) joueur(se) de remettre à son capitaine lors de la signature de la feuille de match un feuillet-sanction terrain.

Proposition : remplacement du feuillet-sanction terrain par un exemplaire de la feuille de match que les arbitres remettent aux capitaines après vérification et signatures, charge au club d'en remettre un exemplaire au joueur sanctionné.

- Mise à disposition sur le site FFVB d'un formulaire d'appel à renvoyer par le (la) joueur(se) sous 48 heures à la fédération.

Résultat du vote – Proposition CCA 10.1

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

Information sur la feuille de match afin que les joueurs puissent faire appel des sanctions grâce à un formulaire d'appel disponible sur le site de la FFVB

10.2. Proposition n°2 : Sanction aux joueurs(euses) : Règlement Intérieur

Mise en place d'un règlement intérieur arbitre pour le :

-  Beach volley
-  Volley Ball

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE REGLEMENT INTERIEUR SECTEUR VOLLEY-BALL
--

I) DESIGNATIONS

Les arbitres sont désignés :

- par la Commission Centrale d'Arbitrage (C.C.A.) pour les épreuves organisées par la Commission Centrale Sportive (C.C.S.) et par la Ligue Nationale de Volley-ball (L.N.V.), c'est à dire les rencontres de Pro A et B masculins, Pro A féminins et de Nationale 1 ;
- par les Commissions Régionales d'Arbitrage (C.R.A.) pour les épreuves du championnat de France N2 et N3 et les épreuves régionales ;
- par les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA) pour les épreuves départementales.

L'arbitrage d'une rencontre de Volley-Ball nécessite la désignation de deux arbitres et la présence d'un marqueur officiel, assistés par des juges de ligne pour les rencontres de la L.N.V.(actuellement en Pro A masculin).

Tout arbitre licencié dans un club ne pourra être désigné pour les rencontres de la poule dans laquelle évolue son club (toutes divisions).

II) LICENCE ET CARTE D'ARBITRE

Les arbitres majeurs (18 ans révolus) doivent être licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de volley-ball, ce club devant être situé sur le territoire de la Ligue du domicile. Un arbitre ne peut « couvrir » qu'une seule équipe dans un seul club. Il doit être titulaire d'une licence avec l'option « volley-ball » et son obtention nécessite la production d'un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage ou à la pratique du volley-ball. Un certificat médical d'arrêt de travail entraîne la suspension automatique des désignations, tout arrêt de travail doit être signalé à la CCA.

La date d'homologation de la licence doit être antérieure à la date de la première désignation en championnat.

Les arbitres doivent être également titulaires d'une carte d'arbitre validée par un timbre millésimé de la saison en cours.

Ils doivent présenter leur licence au marqueur pour enregistrement sur la feuille de match.

Les jeunes arbitres (moins de 18 ans), sont soumis aux seules exigences d'être licencié et de présenter un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage. Ils dirigent les rencontres de leur catégorie d'âge et celles des catégories inférieures. Ils peuvent tenir une feuille de match pour les rencontres de championnat de France dès quinze ans révolus.

III) DISCIPLINE DU CORPS ARBITRAL

Les missions confiées aux arbitres exigent des compétences pour faire respecter les règles en vigueur tant dans le jeu que dans toute l'organisation matérielle, technique et administrative qui s'y rapporte. Elles nécessitent également neutralité et honnêteté dans leur jugement au cours d'une rencontre.

Qu'ils participent ou non à une rencontre, ils sont, en outre, tenus à un devoir de réserve.

Les arbitres, les juges de ligne et le marqueur désignés pour une rencontre doivent être présents, en tenue, sur le terrain de la rencontre, au moins trente minutes avant le début de celle-ci, afin que les formalités administratives puissent être achevées au plus tard dix minutes avant le début de la compétition et permettre le bon déroulement du protocole (cf BFI arbitrage). Afin de se préparer dans les meilleures conditions, il s'avère donc nécessaire d'être présent dans la salle une heure avant la rencontre pour la FFVB et la LNV, mais avec une présence de une heure trente minimum dans la ville du match pour une rencontre LNV. Le non respect de cette présence en LNV sera considéré comme un retard (voir sanctions).

La tenue réglementaire est la tenue adoptée par la C.C.A. et les Présidents de C.R.A. (aucune autre tenue ne peut être acceptée sur l'aire de jeu), l'écusson doit être fixé correctement au milieu de la poitrine, les chaussures et la ceinture doivent être blanches.

En cas d'absence du 1er arbitre, le second doit le remplacer. En aucun cas, le second ne doit prendre la place du marqueur absent.

Tout arbitre officiel présent sur le lieu d'une rencontre doit, en l'absence des arbitres désignés, assurer la direction de la rencontre.

IV) REMPLACEMENTS-RETARDS-ABSENCES

1) Les remplacements :

Quand un arbitre est indisponible pour une rencontre, il doit avertir la C.C.A. et la C.R.A le plus tôt possible (au minimum cinq jours avant la rencontre). Afin d'éviter les rectificatifs, il est préférable d'anticiper les désignations et donc de transmettre les indisponibilités. Il ne doit pas y avoir d'échanges ou d'arrangements entre arbitres.

En cas d'impossibilité tardive, l'arbitre est tenu de téléphoner ou d'adresser un courriel au secrétariat de la C.C.A. et de la C.R.A. au plus tard 48 heures avant la rencontre.

2) Les retards :

Si un arbitre désigné pour une rencontre se présente en retard (H-30) sur le lieu de la rencontre, il ne peut en aucun cas se prévaloir de sa désignation pour exiger de remplir la fonction pour laquelle il était prévu. Lorsqu'un arbitre change de fonction (suite au retard de son collègue) celui-ci assurera sa nouvelle fonction jusqu'à la fin du match.

Le remplacement ne peut se faire, (avec l'accord des capitaines) suite à une arrivée tardive, qu'à la fin d'un set.

Toutefois, si la rencontre est arbitrée par un membre licencié d'un des deux clubs en présence, l'arbitre initialement prévu peut, avec l'accord des deux capitaines, assurer la direction de la rencontre après avoir notifié sur la feuille de match le moment précis où il prend en main l'arbitrage et avoir fait signer les deux capitaines pour accord.

Dans tous les cas de retard d'un arbitre, l'arbitre présent mentionnera sur la feuille de match l'heure d'arrivée sur le lieu de la rencontre de son collègue. L'arbitre en retard enverra au secrétariat de la C.C.A. dans les 24 heures, une lettre explicative sur son retard avec pièce justificative (attestation SNCF, Compagnie aérienne ou transports routiers).

Tout retard injustifié est passible d'une amende (cf tarifs en vigueur) et la demande de remboursement ne pourra être honorée.

3) Les absences :

Toute absence à une rencontre doit faire l'objet d'une lettre explicative transmise dans les 24 heures au secrétariat de la C.C.A.

Afin de permettre le bon déroulement de la rencontre, l'arbitre doit prévenir le club recevant afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires.

V) LA FORMATION

L'arbitre de volley-ball est tenu à différentes formations, formation initiale par niveau de pratique, formation continue à l'intérieur des niveaux.

1) La formation initiale :

Les niveaux de pratique sont définis par les organismes correspondant aux compétences de gestion des championnats (départemental, Ligue, Fédéral).

Elle est sanctionnée à chaque échelon par des évaluations théorique et pratique qui valident un niveau de formation.

Pour conserver ce niveau de formation l'arbitre doit diriger un minimum de sept rencontres sur la saison sportive. Il peut, à sa demande, prendre une année de congé. Il sera repris au même grade lors de son retour, mais dans le panel inférieur.

2) La formation continue :

Dans chacun des niveaux de pratique, des stages pourront être proposés pour permettre aux arbitres de progresser dans leur pratique.

Un arbitre est tenu de participer à toute action de formation mise en place par la structure arbitrale dont il dépend et à laquelle il serait convoqué comme stagiaire ou comme cadre. Toute absence devra être justifiée.

3) Changements de grade-panel-plan de carrière :

Après attribution, un grade est définitivement acquis, hormis le cas de déchéance en vertu d'une radiation de la F.F.V.B., d'un arrêt prolongé ou d'une sanction administrative ou disciplinaire.

L'attribution des grades fédéraux et de ligue est du ressort de la C.C.A., celle du grade départemental relève des C.R.A.

La gestion des panels A et B est une prérogative de la C.C.A et des membres de la Commission Formation de la C.C.A. Les montées et les descentes prennent en compte les évaluations ponctuelles (matchs et/ou stages), le potentiel et la disponibilité des arbitres.

La gestion du panel C est une prérogative de la C.C.A. et des Présidents de C.R.A. qui proposent les candidats susceptibles d'évoluer vers le haut-niveau.

Un âge limite est fixé :

- pour officier en Championnat de France : ne pas avoir 60 ans révolus au 1er jour de la saison sportive ;
- pour faire partie du panel A : ne pas avoir 57 ans révolus au premier jour de la saison sportive (56 ans révolus pour la saison 2008-2009) ;
- pour faire partie du panel B : ne pas avoir 58 ans révolus au premier jour de la saison sportive.

VI) SANCTIONS

La C.C.A. prononce contre les arbitres et les groupements sportifs, d'office ou sur proposition des C.R.A, toutes les sanctions nécessaires en conformité avec le Règlement Général Disciplinaire.

La CCA peut, notamment, infliger :

- une suspension de trois mois à un an à un arbitre pour fausse interprétation des règlements ;

- une sanction disciplinaire à un arbitre présent sur une rencontre et qui ne mentionne pas l'absence ou le retard de son collègue ;
- une radiation du corps arbitral à un arbitre en cas de fraude ou de tentative de fraude.

Le fait d'accepter une désignation pour arbitrer un match entraîne par l'arbitre l'acceptation de ce règlement.

ANNEXE

I) LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Président de la commission :	Patrick RACHARD
Responsable arbitrage beach :	Jean-Claude BOUR
Relations fédérations affinitaires :	Jacques DEMISELLE
Désignations N1 :	Patrick DEREGNAUCOURT
Relations avec les Ligues :	Maurice HANANIA
Stages formation d'arbitres :	Philippe VEREECKE

Les chargés de mission du Volley-Ball

Relations avec la LNV et désignations supervisions :	Gérard NOEL
Rectificatifs LNV :	Germain MARTIN
Stages formateurs et supports :	Michel TOSIN
Vérification feuilles de match/Homologation des salles	Jean-Jacques PARIZEL

II) RESPONSABILITES DE ZONE

Jean-Claude BOUR jc.bour@freesbee.fr	- Ligue d'ALSACE - Ligue de CHAMPAGNE-ARDENNE - Ligue de FRANCHE-COMTE - Ligue de LORRAINE
Jacques DEMISELLE Jdemiselle@Yahoo.fr	- Ligue de BRETAGNE - Ligue de HAUTE-NORMANDIE - Ligue du POITOU-CHARENTES
Patrick DEREGNAUCOURT p.deregnaucourt@sfrb.com	- Ligue des FLANDRES - Ligue de PICARDIE
Maurice HANANIA mhanania@modulonet.fr	- Ligue de COTE d'AZUR - Ligue de PROVENCE
Germain MARTIN Germainmartin@Aol.Com	- Ligue d'AQUITAINE - Ligue de LANGUEDOC-ROUSSILLON - Ligue de MIDI-PYRENEES
Patrick RACHARD Rachys95@free.fr	- Ligue du CENTRE - Ligue des PAYS DE LA LOIRE
Michel TOSIN michel.tosin@wanadoo.fr	- Ligue d'Auvergne - Ligue de Bourgogne - Ligue de RHONE-ALPES
Philippe VEREECKE philippe.vereecke@siih5962.fr	- Ligue d'ÎLE DE FRANCE - Ligue de BASSE-NORMANDIE

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE REGLEMENT INTERIEUR SECTEUR BEACH VOLLEY

I) DESIGNATIONS

Les arbitres sont désignés, suivant la compétition, par la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) ou par les Commissions Régionales d'Arbitrage (CRA).

Les juges-arbitres sont désignés par la CCA.

Ces désignations ouvrent droit aux indemnités prévues par le Bulletin Fédéral d'Information (BFI).

Par la CCA :

pour les compétitions organisées par le secteur fédéral Beach Volley, c'est à dire les différentes étapes et finales du championnat de France, « jeunes et senior » :

- Challenges de France
- France Beach Volley Tour
- Circuits Européens CEV, pour la partie française
- Circuits FIVB, pour la partie française
- Manifestations exceptionnelles organisées par la FFVB.

Par les CRA :

pour les compétitions organisées par les départements ou les ligues.

Pour l'arbitrage d'une rencontre, il est nécessaire de prévoir :

- au niveau national : 2 arbitres, 1 marqueur, 1 aide marqueur, et 2 juges de lignes pour les 1/2 finales et finales.
- au niveau régional ou départemental : 1 arbitre (ou 2 dans la mesure des possibilités), et un marqueur.

Une compétition pouvant durer 2 ou 3 jours, à raison de 8 à 10 arbitrages par terrain et par jour, il convient d'adopter le principe général suivant :

- 3 arbitres par terrain de jeu, plus 2 marqueurs (impératif au niveau national)
- 2 arbitres et 2 marqueurs pour les autres niveaux de compétitions.

Un arbitre ne peut officier plus de trois rencontres successives sans repos.

Un arbitre ne peut pas être désigné sur une rencontre dont une équipe est issue de son club d'appartenance.

II) LICENCE ET CARTE D'ARBITRE

Les arbitres doivent être licenciés dans un club affilié à la fédération. Ce club doit être situé sur le territoire de la ligue du domicile.

L'arbitre doit être titulaire d'une licence avec option Beach, et son obtention nécessite la production d'un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage.

Tout certificat médical d'arrêt de travail doit être signalé à la CCA. Cet arrêt de travail entraîne la suspension automatique des désignations.

La date d'homologation de la licence (extension Beach) doit être antérieure à la date de la première désignation en championnat.

La carte d'arbitre et la licence doivent être présentées au juge arbitre ou au directeur de la compétition, lors de la réunion technique précédent la compétition.

III) DISCIPLINE DU CORPS ARBITRAL

Les missions confiées aux arbitres exigent des compétences morales. La neutralité, l'honnêteté et le respect des règles sont des valeurs d'intégrité.

Les arbitres, quelle que soit leur fonction ou leur mission, sont tenus à un Devoir de Réserve.

LES HORAIRES

Les horaires des rencontres sont fixés à la réunion technique. Il y a lieu de s'y conformer scrupuleusement, toute modification étant sous contrôle du juge arbitre ou du directeur du tournoi.

LA TENUE

Les tenues des arbitres et marqueurs sont soit fournies par l'organisateur, soit celles imposées par la fédération. Dans tous les cas, ces tenues comportent : short blanc ou bleu, maillot blanc avec l'écusson de grade. Les chaussures et socquettes sont blanches. La casquette est facultative, mais il doit y avoir uniformité entre les deux arbitres d'une rencontre.

IV) REMPLACEMENTS – ABSENCES – RETARDS

Dans tous les cas, la décision d'action sur le site appartient au juge-arbitre. Ses décisions sont sans appel.

En cas d'indisponibilité, l'arbitre est tenu d'informer dès que possible la CCA, ou le juge-arbitre référent, afin de pourvoir à son remplacement.

En cas d'arrivée tardive sur le lieu de compétition, l'arbitre devra pouvoir justifier ce retard au juge-arbitre. Tout retard ou absence injustifiée est passible d'une amende (cf. tarifs fédéraux en vigueur), et la demande de remboursement des frais de déplacement ne pourra être honorée.

V) LA FORMATION

L'arbitre de Beach Volley est tenu aux différentes formations : formation initiale, de 1er niveau, puis formation continue et permanente, du 2ème niveau.

Les niveaux de pratique sont identifiés par le niveau de la compétition, départemental, ligue, fédéral ou international.

La formation initiale :

Elle est sanctionnée, à chaque échelon, par des évaluations théoriques et pratiques, qui valident un niveau de formation donnant accès à un grade.

Pour conserver ce niveau de formation, l'arbitre doit diriger un minimum de 10 rencontres dans la saison sportive. Ceci conditionne la place dans les panels.

En ce qui concerne le niveau international, la connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite, est obligatoire.

La formation continue :

Un arbitre est tenu de participer aux stages de recyclage ou séances de formation complémentaires pour lesquels il a été convoqué ou invité. Ceci concourt à son inscription ou maintien dans les différents panels. Toute absence devra être justifiée.

GRADES - PANELS – AGE

GRADES

Il existe 4 grades: départemental, ligue, fédéral, international.

Après attribution, un grade est définitivement acquis, hormis le cas de déchéance en vertu d'une radiation de la FFVB, d'un arrêt prolongé, d'une sanction administrative ou disciplinaire.

L'attribution des grades « ligue » et « fédéral » est du ressort de la CCA.

Il n'y a pas de correspondance directe entre un grade et un panel.

Pour être candidat au grade international, l'arbitre doit :

- appartenir au panel A depuis au moins 3 ans,
- être inscrit sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau depuis 3 ans,
- parler et écrire un anglais de bon niveau ,
- faire une lettre de candidature à la CCA.

PANELS

Les arbitres sont classés dans des panels (A, B,C, D) en fonction de leurs évaluations.

La gestion des panels A et B est une prérogative de la CCA. Les « montées et descentes » prennent en compte les évaluations ponctuelles (matches ou stage), le potentiel, la performance, la disponibilité.

La gestion des panels C et D est une prérogative de la CCA , après proposition des présidents de CRA.

Intégration dans les panels :

Panel D : les candidats arbitres, c'est-à-dire ceux ayant suivi une formation théorique, validée par un examen écrit, et n'ayant pas suivi de stage pratique.

Panel C : les arbitres du 1^{er} niveau de formation (théorique et pratique acquises).

Panel B : les arbitres confirmés sur des compétitions officielles du niveau régional ou fédéral, sous contrôle d'un membre de la CCA.

Panel A : les meilleurs arbitres confirmés sur des compétitions nationales ou internationales CEV ou FIVB.

Fiche Individuelle de Suivi (F.I.S.) :

Une fiche individuelle de suivi des rencontres doit être remplie par l'arbitre, mise à jour à l'issue de chaque compétition et visée par le juge-arbitre.

En fin de saison, cette fiche doit impérativement être envoyée à la CCA - secteur Beach pour validation et suivi de carrière de l'intéressé.

AGE

La limite d'âge pour officier en championnat de France est fixée à :

- 55 ans pour le niveau international révolus au 1er jour de la saison
- 60 ans, pour le niveau national
- 63 ans, pour le niveau régional.

VI) SANCTIONS

La C.C.A. prononce contre les arbitres et les groupements sportifs, d'office ou sur proposition des C.R.A, toutes les sanctions nécessaires en conformité avec le Règlement Général Disciplinaire.

La CCA peut, notamment, infliger :

- une suspension de trois mois à un an à un arbitre pour fausse interprétation des règlements ;
- une radiation du corps arbitral à un arbitre en cas de fraude ou de tentative de fraude.

ANNEXE

La C.C.A. – secteur BEACH

Membre de la CCA :	Jean-Claude BOUR
Chargés de Mission Beach Volley aux relations internationales et formateur	Marc BERARD/Gil RAILLON
Chargé de Mission Beach Volley aux relations Liges et formateur :	Olivier SETRUK

Résultat du vote – Proposition 10.2

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3041**

Contre : 120 Aquitaine (2)

Abstentions : 419 Languedoc-Roussillon (3) - Midi-Pyrénées (3) – Poitou-Charentes (2)

→ **Adopté à la majorité absolue**

10.3. Proposition n°3 : Plaquettes de changement de joueurs

Obligation en nationale 3 (comme pour les autres divisions) d'utiliser les plaquettes numérotées de 1 à 18 pour les changements de joueurs(e). Comme il est consigné dans "LE RÈGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL" Article 5B deuxième paragraphe page 5

**RAPPEL POUR INFORMATION. DEJA VOTE AG 2006.
SERA INCLUS DANS LE RGEN**

10.4. Proposition n°4 : Modification de l'échelle des sanctions

Rétablissement des sanctions automatiques pour les joueurs (ses) sanctionnés(ées) par un avertissement.
3 avertissements = 1 match de suspension

Impossibilité de revenir sur l'ancien système.

DECISION (VŒU N°60)

« Avertissements et sanctions de terrain après étude du suivi de sanctions

Proposition :

- Carton jaune = 1 inscription au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve
- Carton rouge = 3 inscriptions au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve
- Carton jaune et rouge = 4 inscriptions au RELEVÉ RÉGLEMENTAIRE de l'épreuve

Résultat du vote – Voeu N°60

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

10.5. Proposition n°5

Sur les championnats nationaux, augmentation des frais de déplacements de 3% + 4% de rattrapage pour les années précédentes non revalorisées. 3% Selon l'indice Insee (voté en AG 2006) référence bulletin INSEE 0151.1475 du 23/01/07 n°23 variations 2005-2006

Les carburants ayant augmenté de 6%

La SNCF de 2.4%

Les péages de 2%

DECISION

Remboursement de frais de déplacement: 0.28€ par kilomètre.

Dans ce montant sont compris les frais de déplacement, de taxi, de péage, de parking et de restauration.

Remboursement des frais d'hébergement: au-dessus de 200km aller en soirée et 400kms aller l'après-midi, sur justificatif, dans la limite de 50€ pour la province et 60€ pour la région parisienne

Résultat du vote – Proposition CCA 10.5.

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

10.6. Proposition N°6

Augmentation des frais de nuitées pour les grands déplacements.

- ancien 43€
- Proposition 50€

Il est impossible de trouver une chambre + petit déjeuner à 43.00€

Résultat du vote – Proposition CCA 10.6.

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

10.7. Proposition n°7

Augmentation des indemnités de formation CCA

Avant : **Encadrement stage 46€**

Supervision arbitre 31€

Proposition : **Encadrement stage 50€**

Supervision arbitre 35€

Résultat du vote – Proposition 10.7

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3401**

Contre : 98 Rhône-Alpes (1)

Abstentions : 81 Pays de Loire (1)

→ **Adopté à la majorité absolue**

11. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE (R. GOUX)

Recommandations de R. GOUX sur le suivi des sportifs de haut-niveau

Information la tenue de la réunion CCM Juin 2007

Point sur le dopage : l'avertissement donné l'année dernière, mais restons vigilants.

Compte tenu de remarques formulées sur les documents actuels et de la nécessité de les faire évoluer, la commission propose de nouveaux documents simplifiés :

- ☞ Remplacement des fiches I et II par une fiche A (recto le certificat et verso les recommandations de la commission pour l'établir),
- ☞ Remplacement des fiches III et IV par une fiche B (qui nécessite sa validation par la commission médicale),
- ☞ Création d'une fiche vétéran.

La finalisation des documents doit se faire le plus rapidement possible pour qu'ils soient mis à disposition pour la saison prochaine. Ces documents ne comportant aucun renseignement médical sur le licencié, leur édition ainsi que leur circulation seront simplifiées (sans crainte pour le secret médical). Les documents joints à ce compte rendu ne sont que des documents de travail qui peuvent être modifiés.

Résultat du vote – Proposition CCM 11.

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**



**CERTIFICAT MEDICAL
FICHE A**

Aptitude au Sport et Simple Surclassement (ex-fiches I et II)

Je soussigné (e), Docteur en médecine , certifie avoir examiné :

NOM

PRENOM.....

Né (e) le :

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

☐ du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et/ou

☐ du Beach-Volley, y compris en compétition.

☐ **Simple Surclassement**

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé(e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

Le certificat médical de non contre - indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie ,Obésité,Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence de 12 ans à 35 ans à répéter tous les 2 ans.
2. Tous les ans après 35 ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Conseiller de réaliser une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

CERTIFICAT MEDICAL

FICHE B

Double Surclassement Régional et National (ex-fiches III et IV)

Je soussigné (e), Docteur..... en *médecine du sport* certifie avoir examiné :

NOM PRENOM.....

Né (e) le :.....

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

☐ du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et/ou

☐ du Beach-Volley, y compris en compétition.

☐ **Double-Surclassement Régional**

☐ **Double-Surclassement National**

Date de l'Electrocardiogramme :.....

Date de l'Echocardiographie :.....

Date des Radiographies :

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

**AVIS DE LA COMMISSION MEDICALE DE LA FFVB
ou par dérogation de la CRM**

→ FAVORABLE

→ DEFAVORABLE

Fait à, le.....

Signature et cachet du médecin fédéral. Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé (e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

**CERTIFICAT
à faire remplir par un médecin du sport**

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) datant de moins de 2 ans.**

- **De réaliser une échocardiographie (obligatoire une fois) .**

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

FICHE MEDICALE VETERAN
(Obligatoire pour les challenges vétérans organisés par la CEV)

Je soussigné (e), Docteur..... en *médecine du sport* certifie avoir examiné

NOM PRENOM.....

Né (e) le :.....

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

☐ du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et / ou

☐ du Beach-Volley, y compris en compétition.

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé(e), lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

CERTIFICAT à faire remplir par un médecin du sport.

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...).

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) :**

1) Tous les ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer, 24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Une épreuve d'effort conseillée à partir de 40 ans chez l'homme et 50 chez la femme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , selon les antécédents personnel/familiaux , devant l'existence d'un souffle ou HTA.

12. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE (C. ALBE)

INTEGREES DANS LES PROPOSITIONS DU TRESORIER GENERAL ET COMMISSIONS CENTRALES

13. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS/EMPLOI (JC BADIN)

Intervention JL LARZUL (Ile de France)

Modifications textes CCEE

RG

<u>Art 53</u> § 5 La qualification s'applique à l'entraîneur inscrit sur la feuille de match dans la case E.	§ 5 La qualification s'applique <u>impérativement</u> à l'entraîneur inscrit sur la feuille de match dans la case E.
<u>Art 57 bis</u> Sanctions Les pénalités s'appliquent ... nationale 1 dans le cas où le club Qualifications d'entraîneurs requises	<u>Ajouter</u> Dans le cas où le club est pénalisé pour manquement de qualification de l'entraîneur au delà de la tolérance ci-dessus, le club sera pénalisé à compter du premier manquement. <u>Ajouter</u> A compter de la saison 2008-2009 en LNV, l'entraîneur adjoint devra être titulaire du Diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sports (DE ou BEES 1) et de la certification EF 1.

Résultat du vote – Proposition 13 CCEE

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **2373**

Contre : 1207 Ile de France (3) – Poitou-Charentes (2) – Rhône-Alpes (4) – Aquitaine (3)

Abstentions : 0

→ **Adopté à la majorité absolue**

14. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (JP LACHAUME)

REGLEMENTS GENERAUX - REGLEMENT GENERAL



REGLEMENT GENERAL

ARTICLE 3 LA LICENCE FFVB (Voir Egalement Partie Annuelle du BFI)

NOUVEAU TEXTE

> **3D** - Chaque GSA disposera d'un code d'accès informatique qui lui permettra d'effectuer :

- ✚ La création et le renouvellement des licences, adhésions et options,
- ✚ Les demandes d'adhésion et d'options supplémentaires,
- ✚ La consultation de ses licenciés, adhésion et options,
- ✚ **La consultation de la date de qualification et du type d'homologation de ses licenciés avant toutes participations aux Epreuves Fédérales.**
- ✚ La mise à jour des adresses de ses licenciés,

Les données rentrées par les GSA seront récupérées sur le serveur fédéral et traitées en temps réel.

ARTICLE 8 Les Dates de Qualifications des licences

NOUVEAU TEXTE

> **8A - Date de saisie informatique = Date d'adhésion = Date de couverture de l'assurance**

La date de l'adhésion détermine la date de référence de prise en charge de l'assurance obligatoire souscrite par la FFVB.

Le contrat souscrit par la FFVB auprès d'un assureur couvre les licenciés, soit de la date de l'adhésion (pour les nouveaux licenciés) soit du 1er Juillet au plus tôt (pour les renouvellements de licence), jusqu'au 30 Juin suivant. A titre exceptionnel l'assureur de la FFVB maintient sa couverture jusqu'au **30/09** de la saison suivante.

> **8B - dates d'homologation (DHO) des créations et des renouvellements des licences option Volley-Ball.**

La Date d'Homologation (date de qualification du licencié = DHO - figurant sur la licence) pour les créations et renouvellements des licences option Volley-Ball, des licenciés français et des licenciés étrangers ne désirant évoluer que dans les divisions régionales est fixée au jour et à l'heure de saisie informatique de la création ou du renouvellement des licences option Volley-Ball.

Pour la saison en cours, la date d'homologation (DHO) pour une licence option Volley-Ball est fixée au plus tôt au 1er juillet, elle cesse le 30 Juin suivant, sauf dispositions spéciales aux DOM/TOM fixées par le Bureau Exécutif. Cependant la validité de la licence (compétition et assurance) est étendue jusqu'au **30/09** de l'année en cours.

ARTICLE 13 LES SIGNATURES DES LICENCES

NOUVEAU TEXTE

- **13E** - Le licencié qui demande une création de licence option Volley-Ball pour la saison en cours alors qu'il était licencié option Volley-Ball dans un autre GSA la saison dernière devra régulariser sa situation en établissant une demande de mutation. Si sa situation n'est pas régularisée au **31 Décembre** de la saison en cours, il obtiendra automatiquement pour la licence option Volley-Ball une mutation RÉGIONALE pour son club recevant et sera considéré comme muté la saison suivante. Une amende fixée chaque année par l'AG pour l'annulation d'une licence option Volley-Ball sera appliquée (CCSR).

ARTICLE 22 – LES MUTATIONS JOUEURS

NOUVEAU TEXTE

> **22A - Mutation JOUEUR - Cas Général** (joueur n'ayant pas demandé le renouvellement de sa licence pour le GSA qu'il souhaite quitter) :

Toutes les demandes de mutations pour évoluer en Nationale devront parvenir à la FFVB (CCSR). Aucune mutation nationale ne sera homologuée pour quelle que raison que ce soit rétroactivement. Cependant, la FFVB (CCSR) a la possibilité de revoir une qualification « mutation Ligue » dès réception du dossier complet.

1 - si la demande de mutation (envoi du volet N°1) est effectuée pendant la période normale de mutation (1^{er} Juin, 0 heure – 30 Juin, 24 heures), le joueur obtiendra une licence mutation lui permettant de participer aux compétitions de tous niveaux avec le Groupement Sportif recevant **dès réception du dossier complet à la FFVB (CCSR) et après délivrance de la date de qualification par celle-ci. La licence mutation sera considérée « tous niveaux », sans réponse du club quitté dans les 30 jours.**

2 – Si la demande de mutation (envoi du volet N°1) est effectuée pendant la période exceptionnelle (hors période) entre le 1^{er} Juillet 0H00 et le 31 Décembre 24h00, le joueur obtiendra après homologation par la FFVB (CCSR) :

- a) Une licence mutation « tous niveaux » avec l'accord du club quitté
- b) **une licence mutation « tous niveaux », sans réponse du club quitté dans les 30 jours,**
- c) Une licence mutation « **RÉGIONALE** » si opposition du club quitté.

3 - Si la demande de mutation (envoi du Volet n° 1) est effectuée après le 31 Décembre 24H00, c'est une licence mutation « RÉGIONALE » qui sera délivrée au joueur, lui permettant de participer aux compétitions régionales avec le GSA recevant si la réglementation de la Ligue l'autorise.

> 22B - Mutation JOUEUR - Cas particulier (joueur ayant renouvelé sa licence pour un GSA et désirant en cours de saison muter pour un autre GSA, il sera délivré :

1. - une licence mutation normale «tous niveaux», s'il n'a pas été inscrit sur une feuille de match de la saison en cours avec son club quitté et si les conditions générales pour l'obtention d'une mutation «tous niveaux» soient remplies.

2. - une licence mutation "RÉGIONALE", s'il a été inscrit sur une feuille de match, qui lui permettra, si la réglementation de la ligue ne l'interdit pas, de participer aux compétitions régionales et départementales avec le GSA recevant.

3. - Une licence mutation normale (tous niveaux) si l'intéressé, non titulaire d'un contrat professionnel, rejoint un GSA qui lui propose un contrat Professionnel de Volley-Ball conforme aux règles fiscales et sociales en vigueur et après avis circonstancié de la DNCG. Cet accord ne peut être valable que pour la phase entière des matches « retour » et qu'avec l'accord du club quitté. Pour ce cas, il ne sera pas tenu compte de la disposition prévue au point **D** du présent article (délai entre deux mutations). Cette licence mutation tous niveaux n'autorise pas le licencié à évoluer dans la même division que celle du club quitté.

> 22C - Joueurs non mutés

1. - Dans le cas d'un Groupement Sportif qui ne procède pas à sa réaffiliation auprès de la FFVB avant le 1^{er} novembre de la Saison en Cours ou d'un Groupement Sportif qui cesse toute activité au sein de la FFVB et de ses organes de décentralisation, les licenciés de ces GSA obtiendront, suite à une demande de mutation, une licence ordinaire pour le GSA de leur choix.

2. – Dans le cas d'un GSA qui n'engage aucune équipe féminine ou aucune équipe masculine dans les championnats fédéraux, régionaux ou départementaux, les licenciés de ces GSA obtiendront, suite à une demande de mutation, une licence ordinaire pour le GSA de leur choix.

3. - Les licenciés des catégories Minimes et en dessous ne seront pas considérés comme mutés quand le domicile de l'intéressé change de Ligue; mais une demande (administrative) de mutation doit être établie.

4. - Le joueur qui ne sollicite pas de licence pour une saison sera considéré comme un nouvel adhérent le jour où il demandera une licence pour le GSA de son choix.

5. - Un joueur qui quitte son GSA pour aller dans un Pôle espoirs ou un Pôle France, qui aurait obtenu une mutation dans un autre GSA pendant son séjour en Pôle, obtiendra une licence ordinaire en cas de retour dans le GSA quitté à sa sortie du Pôle.

6. - Quand un GSA, membre de la LNV, a fait l'objet d'un dépôt de bilan ayant entraîné une liquidation judiciaire, les joueurs titulaires d'un contrat haut niveau avec ce GSA obtiendront pour la saison suivante et suite à une demande de mutation, une licence ordinaire pour tout autre GSA membre de la LNV. Les intéressés ne pourront en aucun cas participer à une épreuve fédérale.

ARTICLE 31
ETRANGER ASSIMILE FRANCAIS (AFR)

NOUVEAU TEXTE

Il sera délivré aux étrangers des catégories Cadets/Cadettes et au-dessous, qui vivent en France de façon permanente, une licence [Assimilé Français] « AFR ». Cette licence correspond réglementairement à une licence de joueur français et est établie dans les mêmes conditions,

Ces joueurs/joueuses conserveront ce type de licence lors de leur passage dans les catégories Juniors et au-dessus, s'ils ont demandé sans interruption le renouvellement de leur licence (y compris par mutation),

Les titulaires d'une licence étranger « ETR » (étranger sans transfert) qui ont demandé sans interruption le renouvellement de leur licence, y compris par mutation, obtiendront une licence « AFR » à partir de la CINQUIEME saison,

Les titulaires d'une licence étranger « ETR-FIVB » (étranger avec transfert) qui ont été libérés définitivement par leur fédération d'origine et qui ont demandé sans interruption le renouvellement de leur licence, y compris par mutation, obtiendront une licence « AFR » à partir de la CINQUIEME saison,

La licence «AFR» autorise son titulaire à participer aux rencontres de tous niveaux.

ARTICLE 38 REPARTITION DES DIFFÉRENTS PAYS

NOUVEAU TEXTE

Principe général : un joueur UE ≠ joueur ÉTRANGER & un joueur HORS UE = joueur ÉTRANGER

> **36A** - Pour les divisions amateurs (N1, N2, N3) :

La qualification : joueurs UE concernent les ressortissants des **27** États membres de l'Union Européenne (dont les pays de l'Europe des quinze - soulignés ci-dessous), à savoir :

Allemagne, Autriche, Belgique, **Bulgarie**, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, **Roumanie**, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

ARTICLE 61 REAFFILIATION D' UN GSA

NOUVEAU TEXTE

Un Groupement Sportif ne pourra prétendre à sa réaffiliation que s'il est à jour avec les Trésoreries de son Comité Départemental, de sa Ligue Régionale, de la FFVB et de la LNV.

> **61A - LE GROUPEMENT SPORTIF** qui désire renouveler son affiliation doit avec son premier engagement d'équipe ou avec la première demande de licence (création - renouvellement - mutation) :

- **Mise à jour du formulaire de réaffiliation et l'enregistrer sur internet (aucune saisie de licence ne pourra être effectuée sans que ce formulaire ne soit correctement enregistré sur internet),**
- **Impression du formulaire de réaffiliation et signature par le GSA**
- Transmettre à sa ligue régionale : **dès réception du document dûment complété, la Ligue Régionale devra indiquer le niveau de pratique de l'équipe senior du club et valider la Demande de réaffiliation.**

Le club ne pourra saisir ni Création de licences, ni renouvellements. Seules les consultations resteront possibles.

- Une demande de réaffiliation établie en 1 exemplaire et renseignée comme indiqué au paragraphe A de l'Art. 60 du présent RG (envoi par internet ou par tout moyen avec copie à la Ligue).
- Le montant de la réaffiliation annuelle de la FFVB et de la Ligue,
- Le montant de l'abonnement à l'organe officiel.
- Pour être réaffilié par la CCSR, le Groupement Sportif devra, le 1er Novembre, avoir un effectif de 8 (huit) licenciés minimum (à l'exception des clubs pratiquant exclusivement le Beach ou ce minimum est de 2 licenciés). Tous les membres du Bureau doivent être licenciés. Le Bureau peut être constitué au minimum d'un Président et d'un Trésorier.

**ARTICLE 13
QUALIFICATION DES JOUEURS**

NOUVEAU TEXTE

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification et la date d'homologation avant toutes participations de ses licenciés aux Compétitions Nationales.

> **13A** - Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option de la pratique et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la rencontre.

> **13B** - Dans les compétitions nationales organisées par la CCS, le nombre de joueurs mutés, étrangers, sous contrat pouvant être inscrits sur la feuille de match par les GSA figure en chaque début de saison sportive au BFI (partie CCS) dans la partie annuelle du RGEN.

> **13C** - Tout GSA dont un joueur est sélectionné dans une équipe nationale de la FFVB - Volley-Ball - , peut demander le report d'une rencontre nationale - Volley-Ball - de la catégorie d'âge du joueur, implantée le jour où son joueur doit être à la disposition de l'équipe nationale pour une rencontre ou sa préparation. Ce report est de droit.

> **13D** - En cas de rencontre à rejouer sur décision d'un organe fédéral ou de rencontre remise, seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs effectivement qualifiés pour les GSA en présence à la date initiale de la rencontre.

Dans le cas d'une rencontre remise, suite à une réclamation justifiée, les frais occasionnés par cette remise de rencontre, sont imputés à l'équipe responsable ou à l'organisateur.

> **13E** - Les joueurs français titulaires d'une licence mutation "LIGUE" et les joueurs étrangers seniors titulaires d'une licence (ordinaire ou mutation) « LIGUE », ne peuvent pas participer aux compétitions nationales seniors. Par contre les étrangers « LIGUE » des catégories jeunes sont admis dans toutes les compétitions jeunes.

> **13F** - Les joueurs autres que ceux appartenant aux catégories Seniors et Espoirs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre de compétitions spécifiques comportant plusieurs équipes (sélections, poules de qualification, poules finales fédérales, tournois).

> **13G - Le licencié français ou étranger qui bénéficiera :**

- **d'une mutation option Volley-Ball demandée (envoi du V1 en lettre recommandée) après le 31 décembre**

NE POURRA PAS évoluer dans les compétitions nationales seniors organisées par la CCS durant la saison en cours.

ARTICLE 20 CENTRALISATION DES RESULTATS

NOUVEAU TEXTE

> 20A - FEUILLES DE MATCH

Dans tous les cas, les feuilles de match des divisions fédérales, masculines et féminines doivent parvenir à la FFVB avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

La Commission Centrale Sportive homologuera les résultats des rencontres après contrôle des feuilles de match dans un délai d'un mois suivant la date des rencontres.

Les feuilles de match de PRO A Masculine, PRO B Masculine et PRO A Féminine doivent parvenir directement à la LNV.

> 20B - COMMUNICATION DES RÉSULTATS SUR INTERNET

Tous les GSA évoluant dans les divisions fédérales masculines et féminines ainsi que tous les organisateurs de toutes autres compétitions fédérales devront obligatoirement communiquer les résultats de leurs équipes par le biais d'une saisie Internet selon les modalités définies au BFI CCS Volley Ball (partie annuelle).

> 20C - RETARDS

Des amendes sont infligées aux GSA pour les retards de transmission des résultats (Internet - feuilles de match) selon les modalités définies annuellement dans le BFI (partie CCS).

Résultat du vote – Proposition CCSR 14

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : 2757

Contre : /

Abstentions : 823 Côte d'Azur (3) – Flandres (3) – Picardie (2) – Rhône-Alpes (4)

→ **Adopté à la majorité absolue**

**L'ASSEMBLEE GENERALE MANDATE LE COMITE DIRECTEUR FEDERAL POUR
LA VALIDATION DES REGLEMENTS 2007/2008**

Résultat du vote

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

15. MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

→ Le principe de modification du RGD pour sa remise en conformité par rapport au règlement type est **Adopté à l'unanimité**

**16. MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE DE LA FFVB
RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE HUMAIN**

NOUVEAU TEXTE



**RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE VOLLEY BALL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE
HUMAIN**

Article 1^{er}

Le présent règlement, établi en application des articles L. 131-8 et L. 232-21 du code du sport et du décret no 2006-1768 du 23 décembre 2006, remplace toutes les dispositions du règlement du règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage conformément au décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 16 de la loi 84-10 du 16 juillet 1984 établi le 3 mars 2005 relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Article 2

I. – Aux termes de l'article L. 232-9 du code du sport :

« Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou par une commission spécialisée instituée en application de l'article L. 131-19, ou en vue d'y participer :

« – d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;

« – de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

« La liste des substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage, signée à Strasbourg le 16 novembre 1989, ou de tout accord ultérieur qui aurait le même objet ou qui s'y substituerait. La liste est publiée au *Journal officiel* de la République française. »

II. – Aux termes de l'article L. 232-10 du même code :

« Il est interdit de prescrire, sauf dans les conditions fixées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 232-2, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs participant aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 232-9 une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à cet article, ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage.

« Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

III. – Aux termes de l'article L. 232-15 du même code :

« Pour mettre en œuvre les contrôles individualisés mentionnés au III de l'article L. 232-5, le directeur des contrôles désigne les personnes qui doivent transmettre à l'Agence française de lutte contre le dopage les informations propres à permettre leur localisation pendant les périodes d'entraînement ainsi que le programme des compétitions ou manifestations mentionnées au 2o du I de l'article L. 232-5 auxquelles elles participent. Ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par l'agence, en vue d'organiser des contrôles. Ce traitement automatisé portant sur les données relatives à la localisation individuelle des sportifs est autorisé par décision du collège de l'agence prise après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

« Ces personnes sont choisies parmi, d'une part, celles qui sont inscrites sur les listes de sportifs de haut niveau fixées en application de l'article L. 221-2 et, d'autre part, les sportifs professionnels licenciés des fédérations sportives agréées. »

IV. – Aux termes de l'article L. 232-17 du même code :

« Le refus de se soumettre aux contrôles prévus aux articles L. 232-12 à L. 232-14, ou de se conformer à leurs modalités, est passible des sanctions administratives prévues par les articles L. 232-21 à L. 232-23. »

V. – Aux termes de l'article L. 232-2 du même code :

« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L. 232-9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence française de lutte contre le dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle.

« Lorsque la liste mentionnée à l'article L. 232-9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part. »

CHAPITRE Ier

Enquêtes et contrôles

Article 3

Tous les organes, les agents et les licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application des articles L. 232-11 et suivants du code du sport.

Article 4

Les enquêtes et contrôles mentionnés aux articles L. 232-11 et suivants du code du sport peuvent être demandés par le Bureau Exécutif.

La demande est adressée au directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 5

Peut être choisi par la FFVB en tant que membre délégué de la fédération, pour assister la personne agréée par l'Agence française de lutte contre le dopage, à sa demande, lors des compétitions, manifestations sportives ou aux entraînements y préparant, le 2ème arbitre de la rencontre ou 1 membre élu ou nommé par la FFVB.

Nul ne peut être choisi comme membre délégué de la fédération s'il est membre d'un organe disciplinaire prévu par le présent règlement.

CHAPITRE II

Organes et procédures disciplinaires

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 6

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des licenciés de la fédération qui ont contrevenu aux dispositions des articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport.

Les membres des organes disciplinaires, y compris leur président, sont désignés par le Comité Directeur Fédéral de la FFVB.

Chacun de ces organes disciplinaires se compose de cinq membres titulaires choisis en raison de leurs compétences. Un membre au moins appartient à une profession de santé ; un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques ; un membre au plus peut appartenir aux instances dirigeantes de la fédération. Le président de la fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

Chacun de ces organes disciplinaires peut également comporter des membres suppléants, dont le nombre ne peut excéder cinq, désignés dans les conditions prévues aux deux alinéas précédents.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. Les personnes qui ont fait l'objet d'une mesure de suspension pour l'une des infractions prévues aux articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport ne peuvent être membres de ces organes disciplinaires.

Article 7

La durée du mandat des membres des organes disciplinaires est fixée à quatre ans et court à compter de l'expiration du délai d'un mois mentionné au deuxième alinéa de l'article 2 du décret no 2006-1768 du 23 décembre 2006. En cas d'empêchement définitif ou d'exclusion d'un membre, constaté par le président de l'organe disciplinaire, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

En cas d'absence, d'exclusion ou d'empêchement définitif du président constaté par le Bureau Exécutif, un membre de l'organe disciplinaire est désigné pour assurer la présidence selon les modalités suivantes : c'est le membre le plus ancien qui assure la Présidence.

En dehors des cas prévus ci-dessus et au troisième alinéa de l'article 8, un membre ne peut être démis de ses fonctions en cours de mandat.

Article 8

Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction de quiconque.

Ils sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette obligation ainsi qu'aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 6 du présent règlement entraîne l'exclusion du membre de l'organe disciplinaire, selon le Règlement Général Disciplinaire de la FFVB.

Article 9

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président.

Chacun de ces organes ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées soit par un membre de l'organe disciplinaire, soit par une autre personne désignée par le président de l'organe disciplinaire.

Article 10

Les débats devant les organes disciplinaires ne sont pas publics sauf demande contraire, formulée avant l'ouverture de la séance, par l'intéressé, son représentant, le cas échéant la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal, ou le défenseur.

Article 11

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Dans ce cas, ils doivent faire connaître cet intérêt au président de l'organe dont ils sont membres avant le début de la séance.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Section 2

Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 12

Il est désigné au sein de la fédération par le Secrétaire Général, une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction des affaires soumises à l'organe disciplinaire de première instance.

Ces personnes ne peuvent être membres d'un des organes disciplinaires prévus à l'article 6 et ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition est sanctionnée par la Commission Centrale de Discipline de la FFVB selon le Règlement Général Disciplinaire.

Elles reçoivent délégation du président de la fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Article 13

I. – Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établie à la suite d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès verbal de contrôle prévu à l'article L. 232-12 du code du sport relatant les conditions dans lesquelles les prélèvements et examens ont été effectués et mentionnant, le cas échéant, l'existence d'une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques ainsi que du rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit, transmis par l'Agence française de lutte contre le dopage ou par un laboratoire auquel l'agence aura fait appel en application de l'article L. 232-18 du même code. Le délai prévu au quatrième alinéa de l'article L. 232-21 du même code court à compter de la réception du dernier de ces deux documents.

Le président de la fédération transmet ces documents au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

II. – Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établie en l'absence d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

Article 14

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, le procès-verbal de contrôle.

Article 15

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions du second alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès-verbal établi en application de l'article L. 232-12 du même code et constatant la soustraction ou l'opposition aux mesures de contrôle.

Le président de la fédération le transmet au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Article 16

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions de l'article L. 232-15 du code du sport en s'abstenant de transmettre les informations propres à permettre sa localisation dans les conditions fixées par l'Agence française de lutte contre le dopage, l'agence informe la fédération concernée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, que le sportif se trouve dans le cas prévu à l'article L. 232-17 du même code. Le délai prévu au quatrième alinéa de l'article L. 232-21 du même code court à compter de la réception de l'information par la fédération.

Article 17

Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, si le licencié a reçu de l'Agence française de lutte contre le dopage, dans les conditions prévues à l'article L. 232-2 du même code, une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques qui justifie le résultat du contrôle, le président de l'organe disciplinaire de première instance prend, après avis du médecin fédéral donné après consultation éventuelle de l'agence, une décision de classement de l'affaire. Cette décision est notifiée à l'intéressé et, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal ainsi qu'à l'agence, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé.

L'agence peut exercer son pouvoir de réformation de la décision de classement dans le délai prévu à l'article L. 232-22 du code du sport.

Article 18

Le représentant de la fédération chargé de l'instruction informe l'intéressé et, le cas échéant, son défenseur qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre et qu'il pourra faire l'objet, si les circonstances le justifient, d'une mesure de suspension provisoire dans les conditions prévues à l'article 20 du présent règlement. Cette information est réalisée par l'envoi d'un document

énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen tels que remise par voie d'huissier, remise en mains propres avec décharge permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Article 19

Le document énonçant les griefs retenus doit être accompagné, le cas échéant, du résultat de l'analyse prévue par l'article L. 232-18 du code du sport ou du procès-verbal de contrôle constatant la soustraction ou l'opposition à celui-ci. Il doit mentionner la possibilité pour l'intéressé de demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la lettre recommandée prévue à l'article précédent, qu'il soit procédé à ses frais à une seconde analyse dans les conditions prévues par l'article R. 3632-16 du code de la santé publique. Le délai de cinq jours est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Une liste des experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage conformément à l'article L. 232-23 du code du sport est transmise à l'intéressé afin que celui-ci puisse, en demandant une seconde analyse, désigner un expert.

La date de la seconde analyse est arrêtée, dans le respect du calendrier fixé par la loi, en accord avec le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage, ou avec le laboratoire auquel il a été fait appel en application de l'article L. 232-18 du code du sport et, le cas échéant, avec l'expert désigné par l'intéressé. Ces résultats sont communiqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé à l'intéressé, à la fédération et à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 20

Lorsque les circonstances le justifient, et dans l'attente de la décision de l'organe disciplinaire, le président de celui-ci peut décider une suspension provisoire du licencié, à titre conservatoire, pour les compétitions organisées ou autorisées par la fédération concernée. La décision de suspension doit être motivée.

L'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal disposent alors d'un délai de cinq jours à compter de la réception de la décision du président de l'organe disciplinaire pour présenter ses observations. Ce délai est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Si l'analyse de contrôle éventuellement demandée ne confirme pas le rapport de la première analyse, cette suspension provisoire prend fin à compter de la réception par la fédération du rapport de l'analyse de contrôle.

La suspension provisoire prend également fin en cas de relaxe de l'intéressé par l'organe disciplinaire, si la durée de la sanction décidée en application du 2o de l'article 32 est inférieure à celle de la suspension déjà supportée à titre conservatoire ou si l'organe disciplinaire n'est pas en mesure de statuer dans le délai de dix semaines qui lui est imparti à l'article L. 232-21 du code du sport. Dans le cas contraire, la durée de la suspension provisoire s'impute sur celle de

l'interdiction devenue définitive prononcée en application du 2o de l'article 32 ou des dispositions de l'article L. 232-23 du code du sport.

Article 21

Dès lors qu'une infraction a été constatée, le représentant de la fédération chargé de l'instruction ne peut clore de lui-même une affaire. Sauf dans le cas prévu à l'article 17, l'organe disciplinaire est tenu de prendre une décision après convocation de l'intéressé.

Au vu des éléments du dossier, le représentant de la fédération chargé de l'instruction établit un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire et qui est joint au dossier.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

Article 22

L'intéressé, accompagné le cas échéant de la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou de son représentant légal ainsi que de son défenseur, est convoqué par le Secrétaire Général par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé, quinze jours au moins avant la date de la séance, la date du récépissé ou de l'avis de réception faisant foi.

L'intéressé peut être représenté par une personne de son choix. Il peut également être assisté par une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal et le défenseur peuvent consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Ils peuvent en obtenir copie. Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 23

Lors de la séance, le représentant de la fédération chargé de l'instruction présente oralement son rapport. En cas d'empêchement du représentant chargé de l'instruction, son rapport peut être lu par un des membres de l'organe disciplinaire.

L'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 24

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la fédération chargé de l'instruction. Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une

personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire statue par une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé à l'intéressé et au Bureau Exécutif de la FFVB.

La notification mentionne les voies et délais d'appel. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale intéressée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

Lorsque l'organe disciplinaire de première instance a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée, de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

Article 25

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai prévu à l'article L. 232-21 du code du sport.

Faute d'avoir statué dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel.

Section 3

Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 26

La décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé, le cas échéant, par la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou par le représentant légal et par le Bureau Exécutif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé, dans un délai de dix jours. Ce délai est porté à quinze jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel n'est pas suspensif.

Lorsque l'appel émane de la fédération, l'organe disciplinaire d'appel en donne communication à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise contre récépissé et l'informe qu'il peut produire ses observations dans un délai de cinq jours à compter de la date du récépissé ou de l'avis de réception. Ce délai est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Article 27

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président désigne, parmi les membres de l'organe disciplinaire, un rapporteur. Celui-ci établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance puis joint au dossier.

A compter de la constatation de l'infraction, l'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans le délai de quatre mois prévu à l'article L. 232-21 du code du sport. Faute d'avoir statué dans ce délai, il est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 28

L'intéressé, accompagné, le cas échéant, de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que de son défenseur, est convoqué par le Secrétaire Général par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé, quinze jours au moins avant la date de la séance.

L'intéressé peut être représenté par une personne de son choix. Il peut également être assisté par une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal et le défenseur peuvent consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Ils peuvent en obtenir copie. Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 29

Le président de l'organe disciplinaire d'appel peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

Lors de la séance, l'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou la représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 30

L'organe disciplinaire d'appel délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou des personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que des personnes entendues à l'audience. Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire d'appel, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire d'appel statue par une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

Article 31

La décision est aussitôt notifiée à l'intéressé, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal ainsi qu'au Bureau Exécutif de la FFVB par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale concernée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

La notification mentionne les voies et délais de recours.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

CHAPITRE III

Sanctions disciplinaires

Article 32

Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues en application de la section 5 du chapitre II du titre III du livre II du code du sport, les sanctions applicables en cas d'infraction aux articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport sont :

1) Les pénalités sportives suivantes :

- a) Dans le cas d'une infraction constatée lors d'un contrôle en compétition, l'annulation des résultats individuels obtenus lors de celle-ci avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points et prix ;
- b) Déclassement, disqualification, voire perte du match.

Dans les sports collectifs ou dans les sports individuels dans lesquels certaines épreuves se déroulent par équipes, les pénalités sportives prévues au *a)* peuvent être appliquées à l'ensemble de l'équipe, dès lors que l'organe disciplinaire constate qu'au moins l'un de ses membres a méconnu les dispositions des articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport durant la manifestation à l'occasion de laquelle a été effectué le contrôle . Pénalité collective facultative que la fédération inclut dans son règlement le cas échéant (pertinence de la notion), et si elle le souhaite (opportunité de la notion).

2) Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après, à l'exclusion de toute sanction pécuniaire :

- a)* Un avertissement ;
- b)* Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport ;
- c)* Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport et aux entraînements y préparant ;
- d)* Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- e)* Le retrait provisoire de la licence ;
- f)* La radiation.

Article 33

Lorsque l'organe disciplinaire constate que l'intéressé a méconnu l'une des dispositions de l'article L. 232-9 ou du second alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre deux ans et six ans. A partir de la seconde infraction, l'interdiction de participer aux compétitions est au minimum de quatre ans et peut aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 34

Par dérogation à l'article 33, lorsque la substance interdite utilisée par l'intéressé est au nombre des substances qualifiées de spécifiques dans la liste mentionnée au dernier alinéa de l'article L. 232-9 du code du sport, l'organe disciplinaire prononce une sanction disciplinaire qui est, en cas de première infraction, au minimum un avertissement et au maximum une année d'interdiction de participer aux compétitions. En cas de seconde infraction, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre deux ans et six ans. A partir de la troisième infraction, l'interdiction de participer aux compétitions est au minimum de quatre ans et peut aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 35

En cas d'infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, les sanctions prévues aux *b*, *c* et *d* du 2o de l'article 32 ont une durée minimum de quatre ans et peuvent aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 36

Lorsque l'organe disciplinaire constate que le sportif a contrevenu aux dispositions de l'article L. 232-15 du code du sport en s'abstenant de transmettre les informations propres à permettre sa localisation dans les conditions fixées par l'Agence française de lutte contre le dopage, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre trois mois et deux ans.

Article 37

Il n'est encouru aucune des sanctions disciplinaires prévues au 2o de l'article 32 lorsque l'intéressé démontre que la violation qui lui est reprochée n'est due à aucune faute ou négligence de sa part. Il devra démontrer, le cas échéant, comment la substance interdite a pénétré dans son organisme.

Article 38

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions. Les sanctions d'une durée inférieure à six mois ne peuvent être exécutées en dehors des périodes de compétition.

Article 39

Dans les cas prévus aux articles 34 et 36 du présent règlement et pour une première infraction, l'interdiction de participer aux compétitions peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, par l'accomplissement, pendant une durée limitée correspondant à l'interdiction normalement encourue, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération ou d'une association sportive.

Article 40

Lorsqu'une personne ayant fait l'objet d'une sanction en application de l'article L. 232-21 ou L. 232-22 du code du sport sollicite le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne ce renouvellement ou cette délivrance à la production de l'attestation nominative prévue à l'article L. 232-1 du même code, et, le cas échéant, à la transmission à l'Agence française de lutte contre le dopage des informations permettant la localisation du sportif, conformément aux dispositions de l'article L. 232-15 du même code.

Article 41

Dans les deux mois à compter du jour où sa décision est devenue définitive, le président de l'organe disciplinaire ayant pris une décision de sanction peut décider de saisir l'Agence française de lutte contre le dopage d'une demande d'extension de la sanction disciplinaire qui a été prononcée aux activités de l'intéressé relevant d'autres fédérations, conformément aux dispositions du 4o de l'article L. 232-22 du code du sport.

Résultat du vote – Modification du Règlement Général Disciplinaire de la FFVB relatif à la Lutte Contre le Dopage Humain

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

➔ **Adopté à l'unanimité sous réserve des modifications qui peuvent intervenir par le MJS.**

17. VŒUX DES LIGUES, COMITES DEPARTEMENTAUX ET CLUBS

VŒU N°69 (VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS)

« Nombre de mutés en Coupe de France Espoirs Masculins

Motivation de la demande :

Les joueurs des Centres de Formation ne sont pas comptabilisés comme mutés dans les Coupes de France.

En poussant le règlement à l'extrême, les clubs ayant un CFCP, peuvent inscrire 12 mutés sur la feuille de match.

Cette règle ne nous apparaît pas équitable vis-à-vis des clubs non professionnels qui ne peuvent avoir un Centre de Formation, et qui n'ont droit qu'à 2 mutés sur la feuille de match.

Il nous paraît normal que ces jeunes puissent jouer dans différentes équipes des compétitions nationales seniors sans appartenir à l'une d'entre elles, par contre, en Coupe de France Jeunes, cela les avantage considérablement par rapport aux autres clubs.

Lors de la saison 2004/2005, les joueurs des CFCP n'étaient pas admis dans cette compétition ... nous sommes passés d'un extrême à l'autre. Pourquoi le CNVB ne participerait-il pas ?...

Le nombre de mutés doit être le même pour toutes les équipes, les joueurs des CFCP mutés étant considérés comme mutés, ce qui est d'ailleurs inscrit sur leur licence ».

Résultat du vote – Voeu N°69

Nombre de voix en séance : 3580

→ **Favorable (tous sexes)**

VŒU N°27 (VOLLEY-BALL CIOTADEN)

:

« Un joueur ou joueuse ne peut participer à plus de 2 match en 36 heures dans des catégories d'âge différentes mais par contre il n'est pas précisé ce qu'il peut faire dans sa catégorie d'âge donc il peut en jouer un nombre indéfini : ce qu'il se passe actuellement exemple en cadets et cadettes : tournoi de qualification région soit le samedi 2 ou 3 match selon le nombre de poules et le dimanche CDF jeunes soit 2 match donc 4 ou 5 match dans le WE. Alors pourquoi mettre une restriction uniquement sur les différentes catégories. Soit on autorise plus de match dans différentes catégories, soit on limite tout le monde, ce qui semblerait le plus logique ».

Résultat du vote – Voeu N°27

Nombre de voix en séance : 3580

→ **Favorable**

VŒU N°68 (VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS)

« mutations dans le cas où un joueur du club entre au CNVB ou son équivalent féminin

Motivation de la demande :

- 1) les mouvements de population devenant très importants, les effectifs sont de plus en plus difficiles à gérer dans les compétitions nationales.
- 2) Ne pas pénaliser les clubs qui jouent le jeu de la formation. Un(e) joueur(euse) de plus à remplacer peut être dramatique....

Un club, dont un(e) de ses joueurs(euses) est admis(e) dans les Centres Nationaux d'entraînement, peut bénéficier d'une mutation supplémentaire à valoir dans les équipes dans lesquelles figurait le(la) joueur(euse), ou, sur l'avis de la DTN, dans les équipes avec lesquelles le(la) joueur(euse) aurait évolué la première saison de la mutation ».

Résultat du vote – Vœu N°68

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : Bretagne (3) – Pays de la Loire (1) – Bourgogne (1) – Rhône Alpes (4) – Auvergne (2)

Contre :

Abstentions : La Réunion (1) – Haute-Normandie (2) – Basse-Normandie (2) – Centre (1)

→ **Repoussé à la majorité absolue**

Intervention : V. DUCASSE (Pays de la Loire)

Présence aux Etats généraux des clubs régionaux, départementaux, de loisirs.

G. PELLAN rappelle le principe de ses états généraux (mobiliser toutes les instances – 3 membres Ligues/Comités Départementaux/1 membre Clubs fédéraux et pro). A la charge financière des participants sur les déplacements. Souhaite la retransmission en direct sur le Net.

P. RACHARD sur le vœu sur l'augmentation des indemnités d'arbitrage de 4 euros par division (vœu 62 en B)

G. PELLAN proposition du CDF favorable pour une augmentation de 4 euros pour les arbitres en N1, N2, N3.

Résultat du vote – Augmentation de 4 euros pour les arbitres en N1, N2, N3

Nombre de voix en séance : 3580

Pour : **3580**

Contre : /

Abstentions : /

→ **Adopté à l'unanimité**

18. LES PROCHAINS ASSEMBLEES GENERALES

Candidatures formulées : Rhône-Alpes (Annecy ou St-Etienne)
Pays de la Loire retire sa candidature
Aquitaine (Sarlat)
Auvergne (Clermont Ferrand) retire sa candidature

Organisation AG 2008 par la Ligue Rhône-Alpes (Annecy)

SARLAT EN 2008

Résultat du vote – Vote AG 2008 à Sarlat

(Vote à main levée non décompté)

Nombre de voix en séance : 3580

→ **Adopté à la majorité relative**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'AG à 21H45.

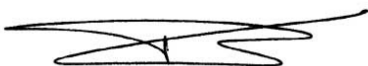
Le Président de la Commission de Contrôle,

Georges GUILLET



Le Président de la FFVB,

Gil PELLAN



Le Secrétaire Général,

Daniel MURAIL

